

PLAN BIODIVERSITÉ DE PARIS - 2025-2030

Connaître, protéger, renforcer
la biodiversité à Paris



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
FOCUS	9
Focus 1 : Paris déploie une stratégie pour préserver et développer les haies	10
Focus 2 : La Seine à Paris, un écosystème vivant	13
Focus 3 : Bois de Boulogne et bois de Vincennes, deux joyaux naturels parisiens	16
Focus 4 : Paris évalue pour la première fois son empreinte biodiversité	19
Focus 5 : La biodiversité au cœur des arrondissements parisiens	21
AXE 1 : EXPERTISER ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE PARISIEN	24
Objectif 1 : Connaître et mesurer la biodiversité	25
Objectif 2 : Renforcer et améliorer la qualité de la trame verte	28
Objectif 3 : Renforcer et améliorer la qualité de la trame bleue	33
Objectif 4 : Connaître et préserver les sols urbains pour définir et renforcer la trame brune	37
Objectif 5 : Développer la trame nocturne et réduire la pollution lumineuse	40
Objectif 6 : Préfigurer la trame blanche	43
Objectif 7 : Favoriser les espèces végétales régionales ordinaires	46
Objectif 8 : Suivre les espèces protégées et/ou menacées	49
Objectif 9 : Poursuivre le suivi et la gestion des espèces exotiques envahissantes	52
Objectif 10 : Poursuivre le zéro-phyto et généraliser la gestion écologique	55
AXE 2 : FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ATOUT POUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE	59
Objectif 11 : Intégrer la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement et de construction	60
Objectif 12 : Déployer des Solutions fondées sur la Nature pour une ville plus résiliente	65
Objectif 13 : Placer la biodiversité au cœur de la santé environnementale	68
Objectif 14 : Poursuivre le développement des agricultures urbaine et rurale respectueuses	72
Objectif 15 : Faire de la biodiversité une valeur ajoutée pour l'attractivité touristique	75
AXE 3 : SENSIBILISER, IMPLIQUER ET COOPÉRER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ	78
Objectif 16 : Acheter et financer en faveur de la biodiversité	79
Objectif 17 : Coopérer à toutes les échelles du territoire, du local au global	82
Objectif 18 : Faire connaître et sensibiliser à la biodiversité	86
Objectif 19 : Former à la biodiversité et promouvoir les emplois associés	90
Objectif 20 : Impliquer et mobiliser les actrices et acteurs du secteur privé	93
ANNEXES	96
Tableau de synthèse	97
Projets d'arrondissement	108
Cadre d'analyse des objectifs sous DPSIR	142
Les autres plans et stratégies de la Ville de Paris	143
Glossaire	146
Acronymes	153
Remerciements	154
Références	156

INTRODUCTION

La biodiversité : un enjeu capital

Biodiversité : de quoi parle-t-on ?

Contraction de « diversité biologique », le terme de « biodiversité » désigne la variété et la diversité du monde vivant et est entendu comme un système dynamique. Consacré dans le langage courant depuis le Sommet de la Terre, ce concept recouvre l'ensemble des organismes vivants qui peuplent la Terre (animaux, végétaux, champignons, lichens, micro-organismes), leur diversité génétique (patrimoine héréditaire) et la multiplicité des écosystèmes qui constituent le milieu de vie de chaque espèce (forêts, montagnes, fleuves, prairies, mers...).

Nous faisons face aujourd'hui à son effondrement, plus précisément la 6^e grande crise d'extinction des espèces : un quart des mammifères, un tiers des amphibiens et un huitième des oiseaux et des plantes sont aujourd'hui menacés de disparition selon les chiffres de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), de la Ligue pour la protection des oiseaux et de la revue de référence *Nature Ecology and Evolution*. La pression exercée par l'être humain sur les milieux est l'une des causes principales de ce déclin : changement d'usage des sols et progression de l'artificialisation, surexploitation des ressources naturelles, pollutions, extension des zones périurbaines au détriment des espaces ruraux et naturels, auxquels s'ajoutent les effets du dérèglement climatique.

La biodiversité est pourtant indissociable et indispensable aux humains. Elle est source de nourriture, médicaments, matériaux de construction, elle assure le maintien de la qualité des eaux et de la fertilité des sols, des équilibres naturels, la fixation du dioxyde de carbone de l'air... Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), 40 % de l'économie mondiale reposerait sur les produits et les processus écologiques. La biodiversité offre à la science de nouvelles pistes de progrès, elle a des impacts sociaux, culturels, esthétiques, elle agit sur notre santé et notre psychisme, sur notre vie quotidienne et notre avenir.

Érosion de la **biodiversité, changement climatique...** des enjeux globaux

Face au constat de la dégradation de l'environnement, la biodiversité est progressivement devenue une préoccupation des politiques publiques et des actrices et acteurs économiques et sociaux. La communauté internationale s'est réunie à de nombreuses reprises lors des rencontres officielles, depuis le Sommet de la Terre en 1992 à Rio. Cette conférence, lors de laquelle le traité international de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a été adopté, a défini de grands enjeux et objectifs dont la « conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques ». À l'occasion de la COP 15 sur la biodiversité, qui s'est tenue à Montréal en 2022, les pays réunis ont conclu un accord historique, une étape clé dans la protection des terres et des océans : le Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) Kunming-Montréal. Celui-ci vise en effet à protéger 30 % des terres et des eaux d'ici 2030. Une mobilisation de 200 milliards de dollars a été actée, ainsi qu'un engagement à augmenter le financement des pays en développement pour les soutenir dans leurs actions locales. La reconnaissance du rôle majeur joué par les collectivités urbaines pour lutter contre l'érosion de la biodiversité y a en particulier été réaffirmée.

L'adaptation au changement climatique et la lutte contre l'érosion de la biodiversité ont souvent été cloisonnées. Elles sont intrinsèquement liées et indispensables à notre avenir commun. Face aux dérèglements climatiques, les espèces sont contraintes de s'adapter. L'ensemble de la communauté scientifique s'accorde à dire que des écosystèmes sains, diversifiés et fonctionnels peuvent apporter des réponses concrètes à l'adaptation au changement climatique. Les espaces dotés d'une grande biodiversité sont et seront plus résilients.

Biodiversité en milieu urbain : entre vulnérabilité et résilience

En 2050, 75 % de la population mondiale sera citadine, concentrant ainsi les activités et les besoins humains sur une surface restreinte. La planification écologique doit désormais guider les politiques publiques des villes pour assurer leur avenir.

La biodiversité urbaine dispense de nombreux services aux citadines et citadins : amélioration de la qualité de leur cadre de vie et de leur santé, réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, de la pollution atmosphérique...

Elle participe à l'attractivité de la ville et à sa valorisation touristique. Elle remplit une fonction éducative en sensibilisant les enfants et les adultes aux cycles de la nature, dont la continuité est essentielle à notre avenir. La présence des arbres améliore la qualité de l'air. Les sols vivants, riches en microfaune, bactéries et champignons, sont capables de recycler la matière organique et de réguler les effets des aléas climatiques comme les

intempéries. La pluie dessine la géographie naturelle, les zones humides et les écosystèmes fluviaux assurent une régulation du régime des eaux qui réduisent les risques de crues. La qualité des eaux dépend elle-même du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

La biodiversité participe pleinement à la résilience de la ville vis-à-vis des changements environnementaux globaux. L'accès aux espaces verts de proximité, lieu de nature et de respiration, s'avèrent être primordial pour tous les citoyens et citoyennes, en particulier ceux qui ne partent pas en vacances. Renforcer la nature en ville répond aussi à un objectif de justice sociale.

La ville est au cœur des enjeux de connaissance, de sauvegarde, de valorisation et de renforcement de la biodiversité, elle n'est pas un désert de vie, bien au contraire. Une ville avec plus de nature est une ville plus perméable, plus résiliente, mais aussi plus accueillante pour l'ensemble du vivant.

Fragmentation et raréfaction de l'espace constituent les menaces essentielles qui pèsent sur les habitats en milieu urbain. S'ils ne s'inscrivent pas dans une continuité écologique, ces milieux peuvent s'appauvrir : faute de pouvoir circuler, les populations isolées d'animaux et plantes sauvages s'affaiblissent et résistent mal aux pollutions et au changement climatique. En milieu urbain dense s'ajoute la pression anthropique sur les êtres vivants et leurs habitats : fréquentation du public, piétinement des sols, bruits et éclairages nocturnes ne laissent que peu d'échappatoires aux espèces fragiles. Pour autant, les interstices urbains créent aussi de véritables opportunités pour d'autres espèces : petit nombre de prédateurs, peu voire pas de pesticides et forte variété des milieux artificiels qui constituent autant d'habitats de substitution (murs de pierre avec interstices, pierres tombales des cimetières, ballast ferroviaire accueillent par exemple des espèces végétales et animales qui, dans la nature, vivent sur des falaises, des rochers ou des éboulis et pierriers).

Des services rendus par la biodiversité



Paris agit pour la biodiversité

La biodiversité de Paris : un patrimoine naturel très riche et essentiel

Située à un carrefour biogéographique naturel, Paris abrite une mosaïque de milieux de vie. Plus de 17 % de la surface de la Ville de Paris est qualifiée en réservoirs urbains de biodiversité. Les espaces verts (bois, parcs, jardins, cimetières, friches), les milieux aquatiques (Seine, canaux, lacs, étangs, mares, bassins végétalisés), les voies de communication (berges de la Seine, voies ferrées, tunnels, rues, trottoirs) et le bâti (façades, toitures, murs) participent au maillage du territoire et au maintien des continuités écologiques jusqu'au cœur de la ville dense. Par exemple côté faune, la ville abrite la plus grande colonie urbaine d'Europe de l'ouest de pipistrelles communes, de nombreux hérissons d'Europe qui sont désormais classés comme « quasi menacés », des faucons pèlerins, mais aussi des tritons, ou même des méduses, des moules d'eau douce ou encore 1 621 espèces d'insectes. Ainsi, plus de 3 400 espèces sauvages dont 827 espèces de plantes, 480 espèces de fonge et 2 149 espèces animales coexistent à Paris¹. Les espèces communes en constituent la majorité, mais l'on y retrouve également au moins 6 espèces végétales et 163 espèces animales protégées.

Pour protéger et renforcer cette biodiversité, il est essentiel de préserver les espaces à enjeux et améliorer leur cohérence sur le territoire francilien en restaurant ou renforçant les continuités écologiques. La Ville de Paris est engagée dans la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) d'Île-de-France, à travers la préservation des grandes continuités écologiques de son territoire (ceinture verte, Petite Ceinture ferroviaire, Seine, canaux, grands espaces verts et bois parisiens). Sa déclinaison locale, les trames verte et bleue parisiennes décrites dans le référentiel des [Chemins de la nature](#)², maille ainsi la ville de réservoirs urbains de biodiversité (RUB) reliés entre eux par des corridors urbains de biodiversité (CUB).



Une action de long terme en faveur de la biodiversité

La Ville de Paris mène une politique ambitieuse en matière de préservation, de reconquête de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique depuis de nombreuses années. Dès 2011, elle adopte son premier Plan biodiversité. En 2016, Paris affiche publiquement son engagement pour la cause de la nature en faisant de la biodiversité une Citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. En 2018, un second Plan biodiversité est voté.

La mise en œuvre de ces stratégies, alliée à celle d'autres plans structurels de la Ville de Paris, a permis de créer de nouveaux espaces favorables aux espèces sauvages (création de mares, extension et création d'espaces verts, installation de gîtes et abris pour la faune sauvage), de limiter certaines pressions (réduction de la pollution lumineuse et de la pollution de l'air), de renforcer les actions partenariales (de l'implication citoyenne à la scène internationale) ou encore de préserver la biodiversité existante (sauvegarde des espèces protégées ou menacées, gestion des espèces exotiques envahissantes, renforcement de la flore régionale dans les plantations).

À partir de 2020 démarre « le mandat de la végétalisation » : la planification écologique guide les politiques publiques, et la Ville de Paris entame une politique très dynamique de transformation de l'espace public favorable aux piétons et à la nature : elle s'engage à planter 170 000 nouveaux arbres d'ici 2026, à ouvrir 30 ha d'espaces verts supplémentaires... Pour se faire, Paris plante, regagne de la place sur la voiture et les espaces circulés, débitumise, végétalise les toitures, façades et murs

d'immeubles, crée de larges bandes plantées dans les « rues aux écoles », transforme des cours d'écoles en « cours oasis », crée ses toutes premières forêts urbaines, à l'instar de la Place de Catalogne (14^e arrondissement) et du Bois de Charonne (20^e arrondissement), elle assure une place centrale au végétal dans tous les projets de réaménagements majeurs comme Porte Maillot, Porte de la Chapelle, et crée de nouveaux espaces verts (Python-Duvernois).

Le bilan du [Plan biodiversité 2018-2024](#)³ a constitué le point de départ pour une nouvelle révision de la stratégie parisienne dédiée à la biodiversité afin d'aller toujours plus loin : approfondir les efforts engagés, lever les faiblesses identifiées, fixer de nouveaux objectifs, et s'adapter aux évolutions de l'état de la connaissance scientifique.

Une révision partenariale, territoriale et transversale

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau Plan biodiversité 2025-2030, une approche résolument partenariale a été adoptée afin de favoriser les échanges, le partage d'expérience et l'optimisation des actions en faveur de la biodiversité. Une consultation publique a eu lieu pendant cinq mois, entre septembre 2023 et janvier 2024 :

questionnaire en ligne, stands sur divers événements, marches exploratoires, visites guidées thématiques, réunions publiques dédiées et autres animations autour de la biodiversité... Cette consultation a permis de réunir quelques 870 contributions d'habitantes et habitants, d'associations ou de conseils de quartiers, dont les [résultats](#)⁴ sont publics. Le Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité, instance rassemblant les associations volontaires, les chercheuses et chercheurs spécialistes de la biodiversité urbaine, les institutions concernées ainsi que d'autres actrices et acteurs



économiques et sociaux intervenant dans ce champ, a par ailleurs été réuni à deux occasions pour contribuer à la définition des actions, indicateurs et cibles de ce nouveau Plan biodiversité.

En parallèle de cette large concertation, tous les services de la Ville ont été mobilisés ainsi que les élus et élus parisiens, les cabinets d'adjointes et adjoints, et les Mairies d'arrondissement, à travers des groupes de travail et réunions dédiées. C'est ainsi plus de 70 réunions et ateliers qui ont été menés.

En outre, la deuxième promotion de l'Assemblée citoyenne de la Ville de Paris a travaillé sur le concept de rue-jardin. Cette instance délibérative regroupe des habitantes et habitants tirés au sort, représentatifs de la population parisienne en termes de genre, âge, niveau de diplôme et arrondissement, pour les faire participer à la co-construction des politiques publiques. Pendant huit mois, 36 membres ont ainsi auditionné les services de la Ville de Paris, des experts, des associations, des élus de la majorité et de l'opposition et ont réalisé des visites de terrain pour aboutir à un vœu relatif aux rues-jardins, débattu et adopté par les élus au Conseil de Paris de juillet 2024.

A l'occasion de la 3^{ème} votation organisée le 23 mars 2025, 66% des Parisiens et Parisiennes ont répondu favorablement à la question posée par la municipalité : « Pour ou contre végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ? ». Afin de mettre en œuvre ce choix formulé par les Parisiennes et Parisiens, cet engagement en faveur d'une accélération de la végétalisation et de la piétonnisation de Paris ainsi que ses modalités opérationnelles sont intégrés au Plan biodiversité 2025-2030.

Un Plan biodiversité : pour quoi faire ?

La biodiversité est inscrite dans les enjeux stratégiques de Paris, et irradie les différents plans environnementaux adoptés par la Ville de Paris : Plan biodiversité, [Plan arbre](#)⁵, [Plan climat](#)⁶, [Plan](#)

[d'amélioration de l'environnement sonore](#)⁷, [Plan Parispluie](#)⁸, [Plan alimentation durable](#)⁹, [Plan parisien de santé environnementale](#)¹⁰, [Stratégie de résilience](#)¹¹ et [Plan local d'urbanisme bioclimatique](#)¹². Les objectifs et actions de ces plans sont élaborés en coordination afin de mutualiser et harmoniser leurs ressources et modalités, en miroir de leurs enjeux étroitement imbriqués.

Dans la lignée des précédents plans, l'ambition du nouveau Plan biodiversité 2025-2030 est de fédérer les orientations et les perspectives de la Ville de Paris, de toutes les directions et des partenaires concernés, qui donneront un nouveau visage à la capitale de demain. Dans cet esprit, le plan a été élaboré en vue de favoriser un changement de regard de l'ensemble des acteurs et actrices du territoire, sur le long terme dans l'objectif de défendre le vivant. Les ambitions proposées constituent des principes qui seront inscrits dans l'ensemble des actions de la Ville en termes de programmation, d'aménagements, de gestion, d'études et de mobilisation du territoire. Elles se déclinent en trois grands axes :

- **Axe 1 : Expertiser et préserver la biodiversité du territoire parisien**
On protège mieux ce que l'on comprend et ce que l'on connaît. Par conséquent, il faut non seulement travailler à mieux mesurer la biodiversité du territoire (objectif 1), mais aussi renforcer le réseau des continuités écologiques, support du cycle de vie des espèces sur le territoire, en prenant en considération chacune des trames écologiques et des enjeux sous-jacents : trame verte (objectif 2), trame bleue (objectif 3), trame brune (objectif 4), trame nocturne (objectif 5) et trame blanche (objectif 6). De manière transversale et éclairée, le recours aux espèces végétales d'Île-de-France dites régionales (objectif 7), l'attention particulière aux espèces protégées et menacées (objectif 8), la limitation de la prolifération des espèces exotiques envahissantes (objectif 9) ainsi que la généralisation d'une gestion écologique (objectif 10) doivent compléter les pratiques afin de veiller à mettre en adéquation les projets de la Ville avec l'évolution de l'état des connaissances scientifiques.
- **Axe 2 : Faire de la biodiversité un atout pour la résilience du territoire**
Paris, ville-lumière, célébrée pour son patrimoine architectural et culturel, façonnée par la logique hygiéniste du baron Hausmann et héritière de l'esthétique des jardins à la française, doit désormais proposer un nouveau modèle urbain, résilient, où la nature est à la fois patrimoine, ressource et sujet. Une ville où la biodiversité n'est plus une variable d'ajustement, mais un guide. Il faut se saisir dans cette optique de chaque occasion pour intégrer la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement et de construction de la ville (objectif 11), et pour déployer des Solutions fondées sur la Nature, contribuant à s'adapter au changement climatique (objectif 12). Toujours dans une optique de résilience, le renforcement de la biodiversité contribue à la mise en place d'un cercle vertueux s'agissant de la santé des Parisiennes et des Parisiens (objectif 13) et du développement d'une agriculture urbaine et rurale durable (objectif 14). Par les divers services qu'elle rend, elle doit être appréhendée comme une valeur ajoutée à valoriser : elle est génératrice de convivialité, d'esthétisme et support d'activités écotouristiques (objectif 15).
- **Axe 3 : Sensibiliser, impliquer et coopérer en faveur de la biodiversité**
Il est essentiel de reconnaître l'importance de la diversité biologique et de la menace qui pèse sur elle. Pour cela, un engagement de l'ensemble de la société est nécessaire. La Ville en premier lieu doit permettre le financement d'actions en faveur de la biodiversité à travers sa politique d'achats et de financements (objectif 16), de manière coordonnée en inscrivant sa stratégie dans les initiatives de coopération locales, nationales et internationales (objectif 17). Elle doit également lutter contre le premier écueil dont souffre la biodiversité urbaine : la méconnaissance du public, en y sensibilisant le plus grand nombre (objectif 18), en développant les métiers et les formations à la biodiversité (objectif 19) et en impliquant largement les acteurs et actrices du privé (objectif 20).
- **Des focus ponctuant le Plan biodiversité**
Ce nouveau plan intègre cinq focus thématiques sur des sujets prioritaires pour la protection et le renforcement de la biodiversité parisienne. Deux ambitions transversales irriguent l'ensemble des objectifs de ce plan et font l'objet de focus dédiés : la réduction globale de l'empreinte

biodiversité de la Ville de Paris d'une part, au travers d'un spectre large de mesures ayant *in fine* un impact sur le patrimoine naturel (politique d'offre alimentaire issue d'agriculture locale et respectueuse de l'environnement, d'approvisionnement en énergies renouvelables, de recours à des matériaux de construction recyclés ou de moindre impact), dans et hors de son territoire (focus 1) ; et la territorialisation d'autre part, en lien direct avec les Mairies d'arrondissement et leurs instances de représentation locales, visant à garantir une mise en œuvre au plus près et au plus juste des besoins des territoires (focus 5). Ce Plan biodiversité 2025-2030 marque également le lancement d'une première stratégie parisienne dédiée aux haies, dont l'ambition est d'augmenter en quantité et qualité ces habitats prioritaires de biodiversité, à la fois refuges et couloirs de déplacement (focus 4). Enfin, les bois de Boulogne et de Vincennes (focus 2) ainsi que la Seine (focus 3) structurent la colonne vertébrale écologique parisienne et connaissent des enjeux de gestion sensiblement différents du reste du tissu urbain.

Une gouvernance partenariale

La mise en œuvre des actions du Plan biodiversité 2025-2030 s'appuie sur de multiples acteurs et actrices, et tout d'abord sur l'ensemble des directions de la Ville de Paris : Directions des espaces verts et de l'environnement en premier lieu, mais aussi Direction de la transition écologique et du climat, Direction des affaires scolaires, Direction du logement et de l'habitat, Direction de la santé publique, Direction de la propreté et des eaux, Direction des finances et des achats... Au-delà de l'administration parisienne, les collaborations avec divers partenaires publics, privés ou associatifs, sur leurs champs d'actions propres, seront renforcées et multipliées. Pour optimiser cette gouvernance partenariale, chaque objectif porté par le nouveau Plan biodiversité est décliné en actions concrètes, détaillées en mesures, et dont le suivi régulier est facilité par l'identification d'indicateurs annuels. Ces indicateurs, de moyens ou de résultats, constitueront l'outil de suivi privilégié pour piloter l'avancée du Plan biodiversité et mesurer l'atteinte progressive de ses cibles. En effet, pour chacun des 20 objectifs, des cibles chiffrées à horizon 2030 ont été déterminées, en concordance avec les autres plans environnementaux parisiens et en harmonie avec les stratégies métropolitaines ([Plan biodiversité métropolitain](#)¹³) comme nationales ([Stratégie nationale biodiversité 2030](#)¹⁴ et le nouveau [Plan national pour la nature en ville](#)¹⁵).

Le rôle du Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité – instance rassemblant les associations volontaires, les chercheurs spécialistes de la biodiversité urbaine, les institutions concernées ainsi que d'autres structures économiques et sociales intervenant dans ce champ – sera renforcé. Ce réseau d'acteurs et actrices est appelé à devenir le support d'échanges dynamiques :

- Dynamique ascendante/descendante avec un compte-rendu des actions menées par la Ville de Paris, une présentation du suivi des projets et des contraintes de terrains, ainsi qu'une remontée et un partage d'informations en provenance de ses parties prenantes (projets en cours, problématiques, bonnes pratiques, etc.) ;
- Dynamique transversale avec une mise en relation et une facilitation des échanges entre ses différentes parties prenantes ;
- Dynamique participative et territorialisée avec une étroite articulation entre ce Comité et les instances de consultation locales et les Parisiennes et Parisiens, et un mode de contribution citoyenne libre aux bases de données.

Ce nouveau Plan biodiversité 2025-2030 vise ainsi à permettre une harmonie entre une expression spontanée des processus écologiques et les activités humaines de notre ville. Il s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis plus d'une décennie déjà par la Ville de Paris, résolument déterminée en faveur de la biodiversité.



FOCUS

Les cinq textes qui suivent présentent cinq grands enjeux transversaux qui constituent des priorités de ce troisième Plan biodiversité de Paris.

Ils incarnent et précisent le renforcement de l'action déterminée de la Ville de Paris pour préserver, protéger, valoriser et enrichir la biodiversité de Paris.

Focus 1 : Paris déploie une stratégie pour préserver et développer les haies

En France, les politiques d'aménagement du territoire, et en particulier le déploiement d'une agriculture intensive, ont entraîné depuis les années 1950 la disparition massive des linéaires de haies champêtres. On estime qu'elles ont diminué de 70 %, soit 1,4 million de kilomètres au total, avec une accélération de cette destruction observée par les scientifiques dans les dernières années. Plus de 23 000 kilomètres de haies auraient ainsi été retirés chaque année en moyenne entre 2017 et 2021. Pourtant, les haies sont des trésors de biodiversité. Elles abritent de nombreuses espèces animales et végétales et remplissent plusieurs fonctions de régulation comme le rafraîchissement de l'environnement par évapotranspiration, le stockage du carbone, l'infiltration et l'épuration des eaux de ruissellement, l'enrichissement des sols, la production de fruits divers... elles font souvent aussi office de clôture et brise vent, et contribuent largement à l'amélioration du cadre de vie.

La haie est un linéaire de végétation continue, composée principalement d'arbustes et parfois complétée par d'autres strates (arborée ou herbacée). Elle délimite généralement une parcelle, apporte de l'épaisseur à une lisière entre milieu herbacé et arboré, et assure une connexion entre espaces refuges. La haie dite champêtre apporte le plus d'aménités écologiques : elle est caractérisée par sa variété de plantes, issues d'essences régionales, par sa diversité de strates (herbacées, arbustes et grimpantes, et arbres).

À Paris, la haie est d'autant plus précieuse qu'elle constitue un habitat prioritaire en tant que tel : à la fois refuge et corridor, elle fournit gîte, couvert et couloir de déplacement à de nombreuses espèces. Plus de 80 espèces d'oiseaux nichent dans les haies et de nombreux mammifères, amphibiens, reptiles, oiseaux et invertébrés y trouvent refuge et alimentation, tels que le Hérisson d'Europe, l'Azuré des Nerpruns, le Rouge-gorge, le Moineau domestique... Dans la ville, les haies sont principalement implantées dans les parcs, jardins et cimetières, mais aussi promenades plantées, rues et cours d'écoles et d'immeubles.



Parc de Belleville © Frédéric Combeau \ Ville de Paris

Préserver les haies parisiennes existantes

Préalable indispensable en matière de biodiversité, un état des lieux sera réalisé pour identifier les haies existantes à Paris, sur le foncier public comme privé, par exemple au travers d'un recensement participatif. Il permettra de cartographier et qualifier écologiquement ces espaces, afin de cibler les tronçons et quartiers carencés, mais aussi de garantir leur protection dans les futurs projets d'aménagement ou de réaménagement. Pour les haies et arbustes existants, une attention particulière sera apportée afin de les préserver au maximum et des orientations seront définies pour renforcer les caractéristiques améliorant leurs bénéfiques écosystémiques. Lors d'éventuelles déplantations rendues nécessaires dans les projets municipaux, la Ville de Paris veillera à une reconstitution à volume foliaire à maturité au moins équivalente. Pour les travaux d'entretien, elle s'assurera également de mieux informer les usagers et usagères de l'espace public.

Planter, développer et diversifier les haies dans l'espace public et privé parisien

La Ville de Paris multipliera les plantations de haies diverses, complémentaires aux plantations **d'arbres et moins contraintes techniquement** avec une priorité donnée aux espaces minéraux et carencés en végétal. **À l'occasion de chaque aménagement de l'espace public et d'espaces verts**, le potentiel de plantation de haies sera évalué **et pris en compte dans l'étude de conception** paysagère.

Dans les parcs, jardins ou cimetières, les linéaires de haies seront renforcés en veillant à leur intégration esthétique, notamment dans les sites patrimoniaux, et en fonction des opportunités lors de l'aménagement des jardins existants. Les plaines sportives, comme celles de Bagatelle, Faluère, Saint-Hubert ou Mortemart, seront étudiées pour y déployer les haies qui permettront à la fois de mieux délimiter les espaces, ou pour y reprendre les haies existantes afin de les rendre plus favorables à la biodiversité. Le foncier de la Ville de Paris situé extramuros bénéficiera également de cette dynamique : en particulier les cimetières parisiens d'Ivry et de Saint-Ouen, qui verront la création de 500 mètres linéaires de nouvelles haies d'ici à 2030.

La végétalisation des murs, façades (aveugles ou non) et des clôtures par des plantes grimpantes ou des arbustes présente également un important potentiel à mobiliser.

La part des plantes régionales dans les haies plantées ou renouvelées sera portée à hauteur de 50 % afin de renforcer les services écosystémiques rendus à la faune sauvage locale ayant co-évolué avec la flore régionale, et même de 60 % dans les cimetières parisiens en remplacement de 15 km de haies mono-spécifiques dépérissantes par des haies plurispécifiques. Cet objectif permet également de préserver une certaine latitude au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique avec une plus grande diversité spécifique incluant des espèces non régionales (indigène nationale telle que méditerranéenne...).

Les bénéfices induits par les haies seront d'autant plus importants qu'elles seront gérées de manière douce et raisonnée (gestion écologique et différenciée) : programmation des travaux sylvicoles et des tailles nécessaires aux usages et enjeux de sécurité en tenant compte des cycles naturels de la faune (période de nidification des oiseaux, etc.) et du végétal, laisser-pousser en port libre pour tous les sites sans enjeux patrimoniaux et sans enjeux d'usage ou de sécurité, paillage à partir des feuilles et déchets verts...

L'ensemble des propriétaires de foncier privé sera invité à contribuer au déploiement des haies : copropriétés, gestionnaires de complexes tertiaires, ou tout autre structure susceptible d'avoir des espaces extérieurs à végétaliser.

Impliquer le citoyen et accompagner la prise de conscience environnementale collective

Le déploiement de cette stratégie haies fournira autant d'occasions de réaliser des plantations participatives, visant à la fois à sensibiliser et impliquer les habitantes et habitants, écoles, commerces... Le dispositif [Quartiers Moineaux](#)¹⁶, qui sera décliné à de nouvelles espèces et qui s'appuie sur la participation citoyenne, gagnera ainsi à s'accompagner plus systématiquement de plantation de haies, nectarifères et fructifères, aux côtés de l'installation des nichoirs et autres abris à faune.

Un réel travail de pédagogie devra par ailleurs être mis en œuvre afin de limiter les éventuels mésusages, des comportements indésirables loin d'être anecdotiques car bien souvent à l'origine de la suppression de massifs arbustifs ou haies sur l'espace public. Il s'agira bien de valoriser ces linéaires en tant que lieu d'accueil de la biodiversité, aux yeux de toutes et tous.

S'inscrire dans une dynamique nationale de redéploiement des haies

En 2024, le gouvernement français s'est doté d'un Pacte en faveur de la haie, visant à reconquérir un gain net de linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030. Désireuse d'être à l'avant-garde des ambitions écologiques en milieu urbain ultra-dense, la Ville de Paris souhaite aller au-delà de cette dynamique nationale dans son action locale.

Comme inscrit dans le [Plan climat](#)¹⁷, la Ville de Paris **se fixe donc l'objectif de multiplier les espaces arbustifs diversifiés à Paris, pour atteindre de 500 mètres à plusieurs kilomètres linéaires de haies par arrondissement d'ici à 2030.**

La création de ces espaces arbustifs sous forme de haies ou de massifs participera au rafraîchissement de la ville et permettra de renforcer la continuité des ensembles arbustifs qui offrent des refuges et facilitent le déplacement de nombreuses espèces. Les tronçons de voirie, les espaces verts carencés et les espaces sportifs seront ciblés en priorité. Cette cible participera ainsi à l'objectifs de 30 % du territoire parisien perméable végétalisé.

Le déploiement de haies pourra contribuer au développement de la trame verte à l'échelle de la métropole du Grand Paris, en travaillant à la connexion d'espaces végétalisés parisiens à la trame verte régionale avec les collectivités concernées.



Arboretum © Frédéric Combeau \ Ville de Paris

Focus 2 : La Seine à Paris, un écosystème vivant

La Seine, fleuve emblématique de Paris, incarne bien plus qu'une simple voie d'eau. S'étirant sur 773 kilomètres depuis ses sources dans le plateau de Langres jusqu'à sa rencontre avec l'océan entre Le Havre et Honfleur, la Seine joue un rôle vital dans la vie écologique et humaine. Liaison naturelle entre 27 départements, elle constitue une artère essentielle du vivant, favorisant la biodiversité dans son lit et le long de ses berges. Elle est d'ailleurs identifiée comme d'intérêt régional dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la Région Île-de-France. Avec les canaux parisiens, le fleuve constitue la colonne vertébrale de la trame bleue parisienne, à la fois corridor et réservoir de biodiversité.

Dépendance du domaine public de l'État, la Seine est gérée par Voies Navigables de France (VNF) sur l'ensemble du cours navigable, et par HAROPA Port en ce qui concerne les berges parisiennes (à l'exception d'un court linéaire au droit des Tuileries, de la place de la Concorde et du Cours-la-Reine par VNF). L'entretien et la gestion du fleuve sont confiés selon des conventions particulières à plusieurs opérateurs dont les services de la Ville de Paris. De nombreux linéaires font aussi l'objet de conventions d'occupation temporaire au profit d'utilisateurs privés. C'est dans ce cadre particulier que les actions en faveur de la renaturation des berges et du cours de la Seine à Paris doivent être pensées : le dialogue doit être constant pour mobiliser les acteurs publics et privés en matière de préservation et de renforcement de cette trame bleue essentielle.

Le lancement d'une convention citoyenne dédiée la Seine, le projet « Fluctuat » qui permettra l'école sur l'eau, ou encore le déploiement d'un ensemble d'actions pédagogiques sur le thème de la biodiversité de la Seine, s'inscrivent dans cette volonté de renforcer le lien qui unit les habitants de Paris à leur fleuve.



Quais de Seine en automne © Frédéric Combeau \ Ville de Paris

Une trame bleue indispensable à la biodiversité

Poisson-chat, Perche, Truite, Gardon ou encore Anguille... la Seine et ses affluents sont les lieux de vie d'une multitude d'espèces aquatiques (33 espèces de poissons recensées à Paris entre 2014 et 2024), reflétant la richesse écologique de ce cours d'eau. La Seine est aussi un axe majeur de déplacement pour de nombreux oiseaux, chauves-souris et pour le végétal, avec les graines dispersées par les flots et le vent. La préservation de cet habitat et des espèces qui en profitent est au cœur des enjeux dont se saisit la Ville de Paris pour assurer la pérennité de cet écosystème aquatique. La Ville de Paris poursuivra les études et inventaires faunistiques et floristiques du fleuve sur des sites et pas de temps réguliers afin de suivre l'état de sa biodiversité.

En partenariat avec Haropa Port et VNF, la Ville de Paris a pour projet de renforcer les actions en faveur de la protection de la biodiversité dans les activités portuaires et fluviales. Des actions concrètes, telles que la surveillance et la préservation des herbiers et frayères, ainsi que l'installation de jardins flottants, contribuent à maintenir un environnement propice à la biodiversité. La pose de nouveaux radeaux végétalisés pourra d'ailleurs être étudiée avec l'ensemble des partenaires, par exemple à proximité de la zone de baignade de Bercy, au pied de la passerelle Simone de Beauvoir. De grands projets, comme l'installation d'une passe à poissons au barrage de Suresnes, témoignent de l'engagement continu pour assurer la continuité écologique du fleuve. Les infrastructures telles que les barrages et écluses constituent en effet des seuils infranchissables pour de nombreuses espèces.

Améliorer la qualité de l'eau de la Seine

La préservation de la qualité de l'eau de la Seine est une priorité pour la Ville de Paris depuis une trentaine d'années, qui a beaucoup investi pour la modernisation du réseau d'assainissement (automatisation du système de relevage, surveillance en temps réel des flux d'eaux usées dans le réseau et construction de bassins de stockage, dont le plus récent est celui d'Austerlitz). Ces investissements visent à atteindre les objectifs de ne jamais déverser en Seine d'eaux usées par temps sec et de limiter fortement ces rejets en cas de fortes pluies ou de travaux sur le réseau, et si tel est le cas d'avoir une connaissance fine de ces rejets.

Par ailleurs, les quartiers construits depuis les années 1990 sont conçus avec un réseau séparatif qui ne mélange pas eaux usées, qui nécessitent d'être traitées, et eaux pluviales, dont une part conséquente peut être rejetée en Seine sans risque de dégrader sa qualité environnementale. L'ensemble de ces mesures contribue à améliorer significativement la qualité de l'eau, ce qui continuera à avoir une influence favorable sur l'évolution des espèces tant végétales qu'animales sur le long terme.

Alors que la France est le 3^{ème} pays européen qui utilise le plus de produits phytosanitaires, à Paris la progression des politiques publiques d'accompagnement à la transition écologique de l'agriculture, mais aussi de protection des sols, des cours d'eau et de la ressource en eau, a notamment permis d'atténuer les rejets d'intrants agricoles dans les milieux terrestres et aquatiques. Ville pionnière en la matière, Paris a proscrit les produits phytosanitaires chimiques dans la totalité de ses parcs et jardins depuis 2009 et de ses cimetières depuis 2015 – bien avant la loi Labbé.

Mais cela ne s'arrête pas là : en 2020, Eau de Paris a lancé avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie un dispositif d'aides agricoles pensé par et pour les agriculteurs et agricultrices, qui combine protection des eaux souterraines et appui à l'agriculture durable et biologique. Une action unique qui a rapidement rencontré un grand succès. En 2023, la Ville de Paris a confirmé cette dynamique avec le lancement d'[AgriParis Seine](#)¹⁸, une association de coopération territoriale qui vise à réduire l'empreinte écologique de l'alimentation tout en assurant aux agriculteurs du Bassin parisien des débouchés pérennes et des revenus décents.

La conséquence de ces actions est une meilleure qualité des eaux qui se manifeste par une augmentation régulière du nombre d'espèces de poissons, y compris dans la Seine : on en comptait 3 dans les années 70 alors qu'aujourd'hui on en dénombre 33 ; et le retour d'espèces plus sensibles telles que l'Anguille. Grâce à ces efforts, il est désormais possible de se baigner dans la Seine.

Pour renforcer cette démarche, il est essentiel de suivre et préserver la qualité de l'eau de la Seine en limitant les pollutions. Cela passe notamment par le renforcement des contrôles sur les rejets de déchets et le raccordement des eaux usées au réseau **d'assainissement**. Tel qu'initié à l'été 2023,

des inventaires réguliers sur les sites de baignade seront réalisés. Enfin, à travers ses partenariats notamment avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'établissement Seine Grands Lacs, la Ville de Paris contribue à la veille sur la bonne qualité écologique des affluents de la Seine et en particulier à ses têtes de bassin versant (rus et ruisseaux).

Végétaliser les berges de la Seine

Les berges de la Seine représentent des espaces de transition entre les milieux terrestres et aquatiques, abritant une activité biologique intense. En témoigne la station de Cardamine impatiente, discrète petite fleur blanche protégée en Île-de-France, présente sur les berges sauvages de la Seine dans le bois de Boulogne. À ce titre, il est prévu de protéger ces dernières berges naturelles de Paris.

Mais pour aller plus loin, le projet « Seine Végétale » a pour ambition de reconquérir cette trame « turquoise », zone d'interface entre l'eau et les quais minéralisés, pour diversifier les milieux et habitats pour la faune et flore sauvages à Paris. Ce projet vise à désimperméabiliser les quais et à végétaliser les berges, partout où cela est possible dans le respect des enjeux de logistique fluviale, afin de créer un habitat propice à la biodiversité capable de résister aux fluctuations du fleuve (notamment en périodes de crues et d'étiage). La Seine sera notamment privilégiée pour étudier l'aménagement d'une continuité piétonne et de biodiversité entre les bois de Boulogne et de Vincennes.

Le [Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des berges de Seine dans Paris](#)¹⁹ a été révisé à l'automne 2023. Il s'applique à l'ensemble des berges de Paris et a pour objectif de mettre la Seine en valeur et d'homogénéiser l'aspect des installations. Il intègre désormais le principe de l'adaptation des berges au changement climatique et comprend un chapitre consacré aux plantations et à la végétalisation.

Dans cette perspective, il est essentiel dans tous les aménagements de :

- Privilégier les trois strates de végétation (arborée, arbustive et herbacée) sur les berges ;
- Rechercher la continuité de la canopée des arbres d'alignement par une gestion minimaliste (gestion conduite en port libre) ;
- Planter des espèces indigènes régionales à hauteur de plus de 50 % des plantations ;
- Prioriser les essences de milieu humide : Saule, Tilleul, Peuplier, Chêne pédonculé, Érable champêtre...
- Déployer des semis et plantations de types pelouses hautes, prairies hautes ou massifs mélangeant arbustes, vivaces et graminées en continuité des pieds d'arbres en fond de quai ;
- Compléter le couvert végétal avec des plantes grimpantes ou tombantes en recouvrement du mur de quai haut par endroits.

Pérenniser les prescriptions en faveur de la faune sauvage

Les bandes végétales et arborées au pied des quais hauts seront maintenues dégagées, sans occupation, ni dépôt, ni stockage. Les nuisances sonores et lumineuses seront strictement encadrées sur les quais et bateaux. Par ailleurs l'éclairage dominant est l'éclairage public, et toute lumière projetée depuis les bateaux est interdite ; en particulier pour les berges naturelles du bois de Boulogne, l'éclairage restera proscrit.

Enfin, des éléments favorisant la biodiversité pourront être intégrés dans les parois des murs de soutènement tels que des cavités pour nichoirs.

Focus 3 : Bois de Boulogne et bois de Vincennes, deux joyaux naturels parisiens

Situés à l'ouest et à l'est de Paris, le bois de Boulogne et le bois de Vincennes s'étendent sur une superficie respective de 850 et 995 hectares. Ces espaces boisés, véritables poumons verts de la ville, sont identifiés comme réservoirs écologiques d'intérêt régional dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la Région Île-de-France, adopté en 2013. Ils sont inscrits dans [Les Chemins de la Nature](#)²⁰, la cartographie de la trame verte et bleue parisienne, et classés en espaces naturels sensibles et en zone N (zone naturelle et forestière) dans le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique voté en 2024, préservant ainsi le caractère naturel de ces sites et limitant drastiquement leur constructibilité.

Plus que de simples espaces boisés, ces deux bois constituent de véritables refuges de biodiversité à proximité immédiate du milieu urbain dense métropolitain, où la faune et la flore régionales trouvent des milieux de vie propices à leur développement. Ces écosystèmes forestiers offrent des conditions idéales pour la reproduction, l'alimentation et le repos de nombreuses espèces, qu'elles soient rares, menacées ou communes. Grâce à la variété de leurs habitats, sous-trames, milieux aquatiques et humides, les bois abritent une diversité d'espèces animales et végétales, de champignons et de lichens, dont certaines bénéficient de mesures de protection comme l'Écureuil roux, la Chouette hulotte, l'Orvet fragile, la Grenouille rousse, le Lucane Cerf-volant, le Hêtre commun, le Gui blanc ou encore l'Évernie du prunellier.

Une mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris, consacrée aux deux bois, a publié un [rapport](#)²¹ en mai 2024 identifiant de nouvelles pistes d'actions pour mettre en valeur cet étonnant patrimoine naturel.



Zones humides du bois de Vincennes © Frédéric Combeau \ Ville de Paris

Agir pour la préservation et le renforcement de ce patrimoine naturel

Pour garantir la pérennité de cette biodiversité exceptionnelle, de nombreuses actions déjà menées doivent être poursuivies et amplifiées. À commencer par le **suivi de l'évolution** de la biodiversité et des continuités écologiques, notamment en améliorant la captation des données et leur exploitation. Mais aussi par le maintien et la diversification des milieux écologiques : diversité des essences dans les peuplements forestiers, diversité génétique par la régénération naturelle, maintien et développement de haies, de prairies, de friches, de mares et de réserves ornithologiques, protection des berges naturelles du bois de Boulogne, expérimentation de la gestion par futaie irrégulière à couvert continu sur une ou plusieurs parcelles qui participent de la protection de la biodiversité. Le [Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des berges de Seine dans Paris](#)²² dresse ainsi un état de la berge naturelle du bois de Boulogne et définit les orientations à suivre en lien avec Voies Navigables de France et les riverains.

En complément, la piétonisation des voies automobiles et leur renaturation, la suppression de sources de pollution lumineuse (via l'expérimentation de dispositifs d'éclairage intelligent permettant l'ajustement de l'intensité lumineuse) et le développement de parcelles forestières en libre évolution consolident le statut écologique de ces espaces boisés. De plus, la mise en défens de parcelles pour développer des réserves de biodiversité protégées permettent de préserver certains secteurs de la fréquentation humaine, assurant ainsi la tranquillité de la faune diurne ou nocturne et de la flore.

Enfin le développement de connexions écologiques intra-muros et avec les territoires limitrophes de Paris participe du renforcement de la trame verte et favorise ainsi la circulation des espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il sera également étudié la création de réseaux de mares pour renforcer la connectivité écologique aquatique des deux bois, ainsi que l'aménagement d'une continuité piétonne et de biodiversité entre les deux bois passant par la Seine.

Réserver plus de place à la biodiversité en réduisant la circulation automobile

Les bois sont des réservoirs de biodiversité morcelés par des infrastructures routières qui portent atteinte à la biodiversité à travers les nuisances sonores et les discontinuités urbaines générées. C'est pourquoi, l'action de la Ville de Paris se concentre sur leur renaturation, en désimperméabilisant et en végétalisant au maximum des espaces aujourd'hui dévolus à la voiture. Les bois ont vocation à être des lieux de promenade et d'apaisement favorables à la biodiversité comme le stipule la charte d'aménagement durable des bois, signée par la Ville de Paris et l'ensemble des communes riveraines des bois. La Ville de Paris déploie ainsi des opérations [Paris Breathe](#)²³ dans les bois, pendant lesquelles des tronçons de routes sont fermés à la circulation automobile les week-ends, jours fériés et parfois pendant les vacances scolaires. Dans le bois de Vincennes, cinq tronçons font l'objet d'une opération Paris Breathe, ce qui permet d'assurer 500 hectares sans voiture en cœur de bois. Dans le bois de Boulogne, deux tronçons sont concernés. Ce dispositif sera étendu dès 2025 en intégrant de nouvelles voies préservées des véhicules motorisés.

Par ailleurs, dans la poursuite de la piétonisation de certaines voies circulées, comme la route de Suresnes dans le bois de Boulogne et les routes du Pesage et de Saint-Hubert dans le bois de Vincennes, où respectivement 4 300 m² et 5 000 m² ont été débitumés et plantés, la Ville de Paris se fixe comme objectif de fermer de nouvelles voies pour offrir toujours plus de nouvelles promenades **et d'espaces favorables à la biodiversité** dans les bois.

Protéger les bois grâce à l'engagement citoyen et la sensibilisation

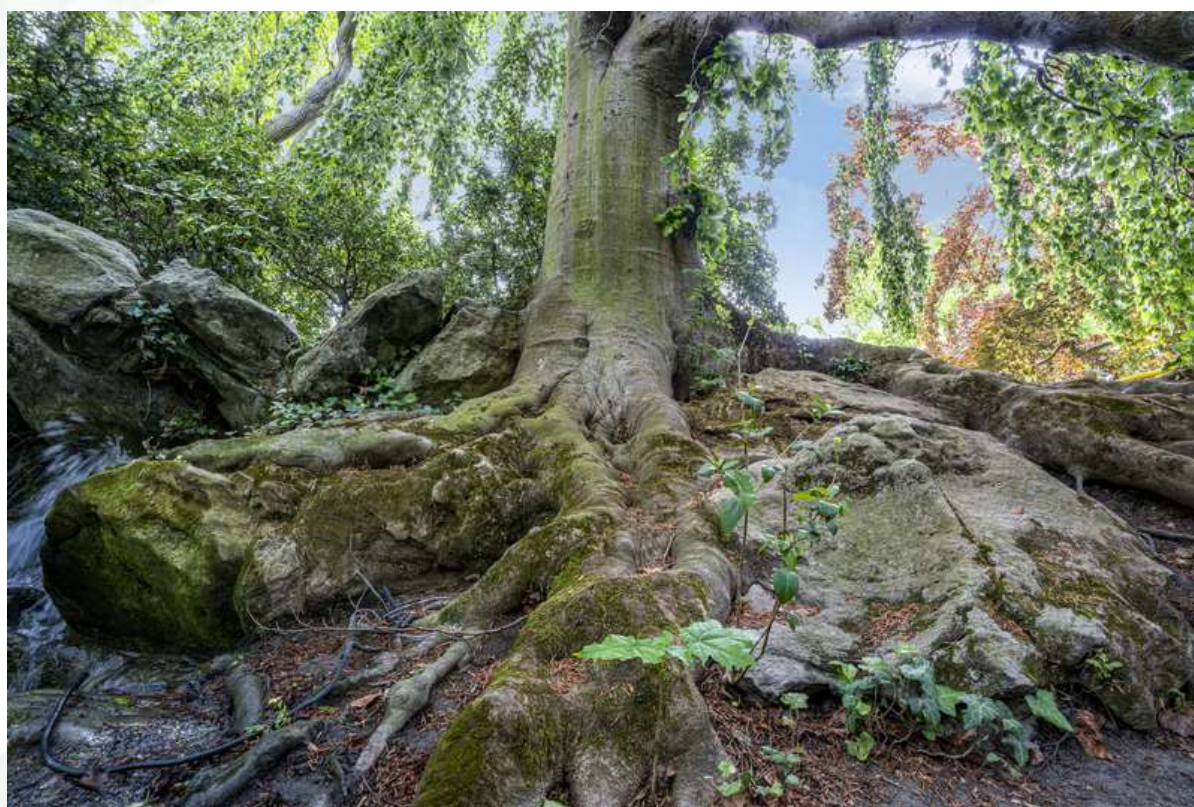
La préservation de ces espaces naturels ne peut se faire sans la participation active de la société civile. Des actions de valorisation et d'éducation sont essentielles pour sensibiliser l'ensemble des Parisiennes et Parisiens et des usagers à l'importance de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels en milieu urbain. Les visites pédagogiques à destination des élèves parisiens et des communes riveraines seront développées et des visites des bois avec les associations locales autour du programme de travaux forestiers, de la faune et de la flore présentes dans ces espaces pourront être organisées. Par ailleurs, **des animations et échanges sur l'entretien écologique des forêts**

urbaines avec les associations naturalistes et les experts forestiers partenaires de la Ville de Paris pourront être menées sous la forme de conférences, d'inventaires ou d'évènements ponctuels. Enfin, des programmes de formations, de sciences participatives et d'actions d'entretien des bois seront réalisés en collaboration avec les [Volontaires de Paris](#)²⁴ (récolte de graines, plantation, entretien d'une parcelle...).

Un avenir durable pour les bois de Vincennes et de Boulogne

Dans une démarche de durabilité, les plans de gestion arboricole des deux bois, qui visent à planifier sur le long terme les interventions nécessaires à leur gestion et à leur amélioration, seront poursuivis. Dans la dynamique déjà mise en œuvre ces dernières années, les plantations faites dans les deux bois seront en priorité composées d'espèces régionales. En complément, des études sur la biodiversité des milieux forestiers seront amplifiées afin de mieux comprendre ces écosystèmes et mieux adapter les pratiques de gestion. Des recherches sur la diversité végétale des peuplements forestiers des bois parisiens et l'impact de la gestion sylvicole sur la qualité écologique des bois pourront permettre de mieux étayer la nature de l'entretien forestier et de comparer les éventuelles différences de modalité de gestion entre les deux bois. De plus, l'intégration de certaines parcelles du bois de Vincennes au réseau FRENE (FoRêts en libre Évolution NaturElle) porté par France Nature Environnement et l'Office National des Forêts sera envisagée.

Les bois de Boulogne et de Vincennes représentent bien plus que des espaces de verdure au sein de la capitale. Ils sont les gardiens d'une biodiversité exceptionnelle et le témoignage d'une volonté commune de préserver la nature en milieu urbain.



Hêtre pleureur au bois de Boulogne © Clément Dorval \ Ville de Paris

Focus 4 : Paris évalue pour la première fois son empreinte biodiversité

Les villes couvrent 8 % du territoire français mais abritent plus de 80 % de la population. De fait, elles sont à l'origine de la part la plus importante des pertes de biodiversité au regard de leur consommation et activité. Le principal facteur de pression sur la biodiversité est notamment le changement d'usage des sols, mais aussi les modes de consommation de la population.

Les communautés urbaines ont une véritable capacité d'agir et impulsent déjà pour certaines des changements structurels. Elles ont une responsabilité quant à leur impact sur la biodiversité, qu'il soit direct ou indirect au-delà de leurs frontières administratives. Il est donc vital qu'elles se saisissent des outils scientifiques pour identifier les différentes pressions qu'elles peuvent exercer sur la biodiversité mondiale, afin de continuer à la réduire efficacement.

En 2019, le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (*Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, IPBES) a identifié 5 grands types de pressions humaines comme causes principales de la dégradation de la biodiversité :

- La destruction et l'artificialisation des milieux naturels ;
- La surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal d'espèces ;
- Le changement climatique global ;
- Les pollutions des océans, eaux douces, sol et air ;
- L'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

La Ville de Paris agit déjà de façon significative pour diminuer ces pressions via la mise en œuvre de son [Plan climat](#)²⁵, de sa [Stratégie de sortie du plastique à usage unique](#)²⁶, de son [Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés](#)²⁷, de son soutien à la sortie des pesticides avec [AgriParis Seine](#)²⁸ ou encore de son [Plan alimentation durable](#)²⁹. Elle vise ainsi à horizon 2030 à réduire de 40 % l'empreinte carbone du territoire parisien, de 50 % les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 2004), de 10 % la production annuelle de déchets à Paris, ou encore à développer une restauration collective municipale durable avec 75 % de denrées labellisées bio, 100 % de produits de saison et 50 % produits à moins de 250 km de Paris. En parallèle, Eau de Paris, en charge de l'approvisionnement en eau potable, s'engage à protéger la ressource en eau en travaillant avec les agriculteurs installés sur les aires d'alimentation de captage pour limiter les intrants chimiques, développer l'agriculture biologique, augmenter les surfaces de prairies et créer des refuges pour la biodiversité.



Verger de la Ferme de Paris © Frédéric Combeau \ Ville de Paris

Afin de protéger efficacement la biodiversité à l'échelle locale, mais aussi globale, il est utile et nécessaire de mieux comprendre les impacts dont les villes sont à l'origine, et de parvenir à mesurer l'ensemble des pressions exercées sur et en dehors du territoire de celles-ci.

À l'instar de l'empreinte carbone, il s'agit donc de calculer désormais l'empreinte biodiversité de la Ville de Paris.

Innover en calculant l'empreinte biodiversité de la Ville

Cette empreinte couvrira les pressions exercées sur le territoire (empreinte domestique) et celles exercées en dehors (empreinte importée) pour la production des biens et services consommés par la population ou l'administration parisienne.

En se lançant dans une démarche de calcul de son empreinte sur la biodiversité, la Ville de Paris va encore **plus loin. Elle s'engage ainsi en faveur d'une meilleure prise en compte de la diversité biologique, à l'échelle de son territoire et au niveau mondial.**

L'intégration dans ses politiques publiques de phénomènes complexes, comme la déforestation importée, le volume d'eau prélevé ou la quantité de polluants rejetés, constitue une innovation permettant de construire une vision plus globale de ses impacts, pour mieux identifier ses forces et ses lacunes.

L'action en faveur de la biodiversité extra-muros existe déjà, mais est appelée à être amplifiée et systématisée, et donc pour cela mieux identifiée et mesurée : prise en compte de la biodiversité grise (cumul des impacts positifs et négatifs sur la biodiversité de l'ensemble du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit), construction, réaménagement et rénovation d'immeubles et de bâti à biodiversité positive à travers des matériaux de construction géosourcés ou issus du réemploi couplés avec un usage du [BiodivScore](#)³⁰, alimentation issue de l'agriculture biologique, réduction de la consommation carnée, soutien aux filières protéiniques végétales locales, limitation des publicités en faveur de marques dont les activités sont expressément néfastes à la biodiversité...

À terme, il s'agirait de pouvoir corrélérer l'état de la biodiversité et l'impact des pressions humaines à l'efficacité des actions de la Ville de Paris.

Des premières bases définies avec l'Index de Nature Urbaine

Dans la poursuite des travaux déjà menés avec l'Alliance Urbaine de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et d'autres partenaires pour la constitution des Index de Nature Urbaine (Urban Nature Indexes – UNI), **la Ville de Paris, concomitamment au calcul de l'Indice de Singapour en 2025, s'engagera** dans un premier calcul de son UNI.

Cet outil inclut une partie dédiée aux facteurs de perte de biodiversité dus à la consommation et une autre dédiée aux pressions humaines directes. Chaque indicateur traduit par des mesures quantitatives et/ou qualitatives l'état de santé des espèces sauvages locales et des écosystèmes, les pressions exercées sur la biodiversité, ainsi que les réponses mises en œuvre par la collectivité. À titre d'exemple de ces indicateurs : le volume quotidien moyen de déchets solides produits par personne, les émissions totales de gaz à effet de serre par personne résultant de la consommation d'énergie, les protéines animales consommées par an et par personne, ou le pourcentage d'aliments ayant parcouru plus de 250 km... autant de pressions que Paris vise à réduire à travers des politiques publiques audacieuses.

À horizon 2030, la Ville de Paris s'engagera donc dans une démarche ambitieuse et novatrice de calcul de son empreinte biodiversité **en tant qu'organisation**, dans le cadre des impacts de son patrimoine et de ses activités. L'empreinte sera ainsi mesurée sur le périmètre de la structure, et donc de fait sur les services de la Ville de Paris et le patrimoine en découlant. Pour atteindre cet objectif, elle réalisera un benchmark des outils et méthodologies actuellement en cours de développement, pour déterminer celle qui lui est la plus adaptée.

Focus 5 : La biodiversité au cœur des arrondissements parisiens

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris a fait de la proximité un outil majeur pour répondre aux défis du XXI^e siècle. Les Mairies d'arrondissement sont ainsi en première ligne pour piloter les politiques publiques sur leur territoire et répondre aux attentes des citoyennes et citoyens.

La préservation et le renforcement de la biodiversité font partie de ces politiques mises en œuvre par les arrondissements. Ainsi l'action de ces acteurs locaux pour augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité, partout où cela est possible, est indispensable et constitue un relai essentiel pour impliquer les Parisiennes et Parisiens.

Les habitants de Paris doivent non seulement se voir offrir la possibilité de contribuer à la protection de la biodiversité, mais aussi de profiter directement des bénéfices offerts par la nature, au plus près de chez eux : amélioration du cadre de vie grâce à la végétalisation de son quartier, participation en plantant des espèces régionales sur sa balconnière, meilleure compréhension des écosystèmes en assistant à des conférences ou des balades guidées organisées dans le parc voisin... Si toute la diversité des objectifs du Plan biodiversité s'illustre dans les projets localisés identifiés par les Mairies d'arrondissement, la végétalisation qualitative des quartiers reste l'une des premières actions mises en avant.



Jardin partagé dans le square Jules Verne © Sonia Yassa \ Ville de Paris

... et des quartiers politique de la ville !

La Ville de Paris a défini en 2024 sa nouvelle géographie des quartiers populaires. Situés dans dix arrondissements, 20 % de la population parisienne habite dans les [quartiers « prioritaires et populaires »](#)³¹. Ces quartiers concentrent des fragilités économiques, sociales mais aussi environnementales, avec une exposition à un cumul de pollutions et un accès souvent réduit aux espaces de nature.

La Ville de Paris a pour objectif d'y mobiliser de manière accrue ses différentes politiques publiques et d'y soutenir le tissu associatif et les forces vives de quartiers, actrices et acteurs essentiels agissant en proximité et au quotidien auprès des Parisiennes et Parisiens les plus vulnérables. Chaque année, un appel à projets spécifique aux quartiers prioritaires et populaires consacre des subventions aux associations qui œuvrent notamment en faveur de la biodiversité et du jardinage urbain dans ces quartiers.

La nature est un levier puissant pour améliorer l'environnement urbain et la qualité de vie dans les quartiers : en réduisant l'effet d'îlot de chaleur urbain et en promouvant la biodiversité, il est possible de créer des lieux de vie plus sains, plus agréables et plus résilients.

La renaturation de ces quartiers prioritaires et populaires, ainsi que le renforcement de l'ensemble des initiatives de sensibilisation des habitantes et habitants de ces quartiers à la biodiversité, s'inscrivent ainsi au cœur des ambitions du Plan biodiversité 2030.

Projets passés et à venir, entre complémentarité et continuité

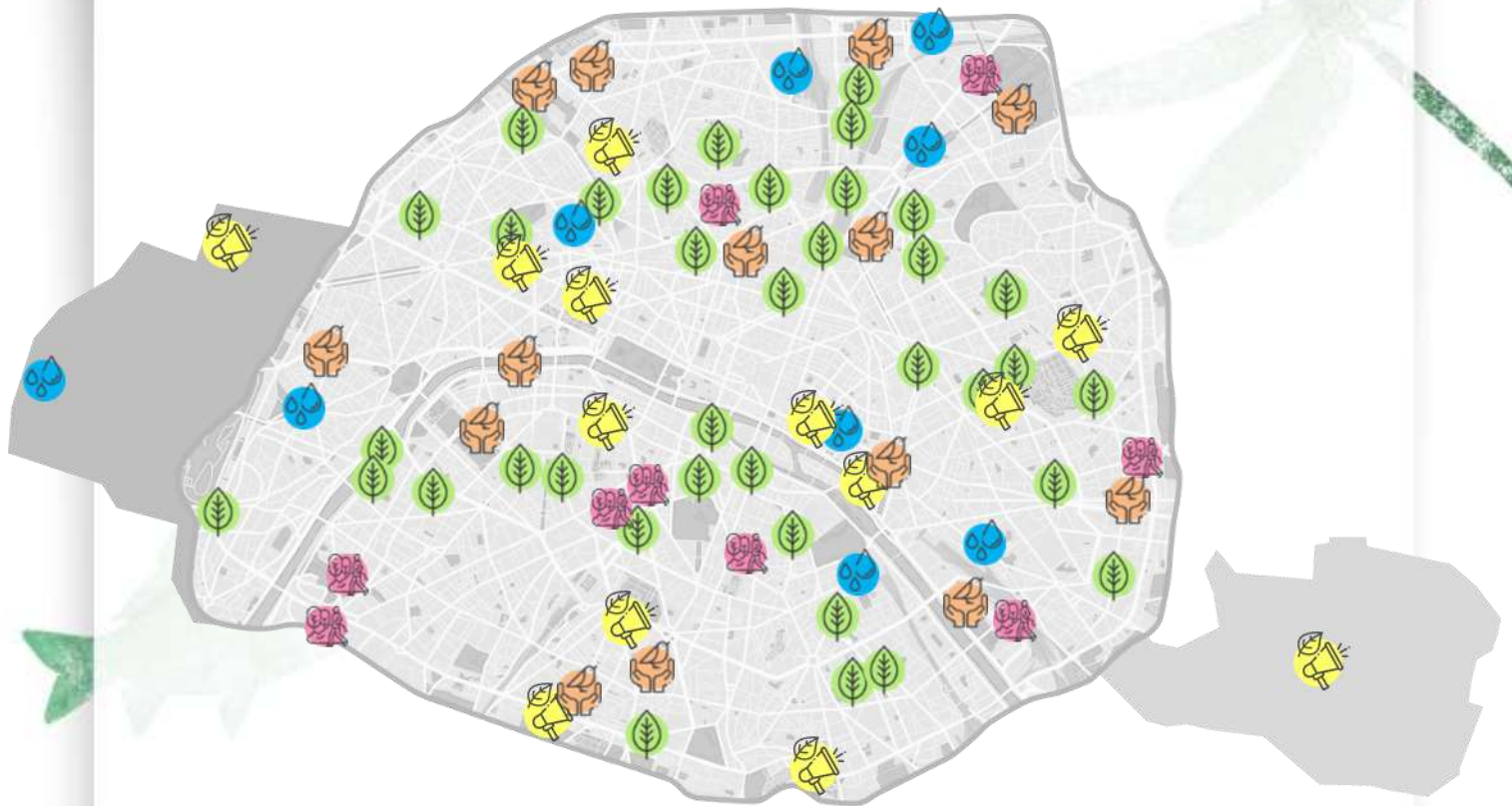
Depuis que Paris s'est dotée d'un Plan biodiversité, de nombreux projets d'aménagement et d'accompagnement ont déjà vus le jour et continuent d'être animés au plus près des territoires : la [carte de bilan des aménagements du Plan biodiversité 2018-2024](#) (ci-contre) donne ainsi à voir la diversité des opérations de transformation de l'espace public qui ont lieu depuis ces dernières années. Ceci n'est qu'un aperçu des aménagements favorables à la biodiversité réalisés par la Ville, auquel il faudrait encore ajouter les événements, les animations, les formations, les études, ou encore l'entretien en gestion écologique des espaces verts réalisés au quotidien par les agents de la Ville de Paris...



S'appuyer sur les besoins du terrain pour agir à l'échelle locale

La territorialisation du Plan biodiversité est incontournable pour assurer la réalisation, l'efficacité et la pérennité des projets qui en seront issus. Afin d'inscrire les actions les plus en phase possible avec les attentes de terrain, les Mairies d'arrondissement ont chacune défini cinq projets localisés, qui croisent à la fois les ambitions du Plan biodiversité et les réponses apportées aux demandes des habitantes et habitants. Ce sont donc plus de 80 projets, présentés sous forme de carte, qui visent à incarner très localement les objectifs du Plan biodiversité : ouverture de nouveaux jardins, végétalisation qualitative de rues et places, nouvelles cours oasis favorables à la biodiversité, projet de « *Forest School* », aménagement de toitures et murs végétalisés, adaptation des éclairages à la faune nocturne, multiplication des refuges de biodiversité et des [Quartiers Moineaux](#)³², organisation d'animations de sensibilisation et formation, création de nouveaux jardins partagés, de [permis de végétaliser](#)³³, de vergers urbains, mares, prairies fleuries, radeaux végétalisés... Ces projets sont emblématiques mais loin d'être exhaustifs : lors des cinq prochaines années de mise en œuvre du Plan biodiversité, de nombreuses autres actions verront le jour.

Retrouvez ci-dessous la **carte des 84 projets d'arrondissement**, qui seront réalisés à horizon 2030. Le détail des projets par arrondissement est à consulter en annexe.



Accès à la nature



Création d'habitats végétalisés



Création d'habitats aquatiques



Sensibilisation et communication



Protection de la faune



AXE 1: EXPERTISER ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE PARISIEN

Objectif 1 : Connaître et mesurer la biodiversité

La biodiversité urbaine a des mécanismes propres, adaptés à la ville, et par essence dynamiques et évolutifs. Face à l'extinction massive de celle-ci, mieux connaître sa richesse permet ensuite de mieux la protéger, et même l'encourager. Il est ainsi essentiel de mettre à jour régulièrement nos connaissances de la biodiversité du territoire parisien. Ce travail passe par l'actualisation, la mutualisation et le partage des données, notamment sur les espèces présentes sur le territoire parisien et l'évaluation de leur population, afin de définir les actions adaptées pour leur maintien et leur renforcement.

Paris est fière de sa biodiversité, et c'est notamment pour la valoriser que la Ville a publié [Les Chemins de la nature](#)³⁴. D'autres outils sont également à découvrir comme l'[Atlas de la nature](#)³⁵, le [Guide des essences](#)³⁶, le [catalogue de la flore régionale](#)³⁷, et de nombreux autres guides pour accueillir la faune sauvage en milieu urbain. Nous souhaitons aller encore plus loin dans la compréhension et la connaissance de la biodiversité qui trouve sa place dans une importante mosaïque de milieux de vie à Paris.

Les Chemins de la nature, un outil précieux pour comprendre la biodiversité parisienne

Les Chemins de la nature identifient les trames verte et bleue parisiennes à l'échelle de la ville et des arrondissements. Ils traduisent donc à l'échelle locale le Schéma Régional de Cohérence Écologique francilien. Ces cahiers s'adressent à tous les curieux de la nature, et plus particulièrement aux gestionnaires de parcs et jardins et aux aménageurs.

Le document renseigne sur les principaux enjeux de biodiversité dans Paris et présente des fiches sur les caractéristiques et enjeux du tissu vivant que nous avons à cœur de préserver, pour notre avenir collectif : maintien des espèces cibles, renforcement des habitats prioritaires en milieu urbain, régulation des espèces exotiques envahissantes mais aussi promotion du calendrier du cycle de vie des espèces, des protocoles de sciences participatives, ou encore recommandations d'aménagements pour la faune.



Corneille noire © Frédéric Combeau / Ville de Paris

Action 1 : Créer un baromètre de la biodiversité parisienne

- Réévaluer la fonctionnalité écologique des trames verte et bleue parisiennes et mettre à jour la [carte](#)³⁸ des Chemins de la nature, au plus tard tous les 6 ans.
- Poursuivre les programmes d'inventaires et diagnostics (faune/flore/habitat) sur les espaces naturels de Paris, par exemple en recourant aux pièges-photos/caméras.
- Suivre l'évolution de la population de plusieurs espèces cibles, dites indicatrices de l'état de la biodiversité à Paris et de la qualité d'habitats prioritaires (habitats humides, friches, prairies à caractère naturel...). La liste de ces espèces cibles sera définie en lien avec les actrices et acteurs du Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité.
- Cartographier et diffuser les lieux de nidification et de gîtes de ces espèces cibles pour faciliter leur suivi et éviter leur destruction, pour certaines, en lien avec des associations de protection de la biodiversité.
- Suivre la démographie de certaines espèces protégées et menacées à l'échelle parisienne, notamment pour le Hérisson d'Europe.
- Procéder à une auto-évaluation des actions menées par la Ville de Paris en faveur de la biodiversité, avec l'appui d'indicateurs internationaux d'évaluation (Index de Singapour, Indice de nature urbaine), au moins tous les 5 ans, et publier ces résultats.

Action 2 : Développer des études spécifiques sur la biodiversité en milieu urbain

- Renforcer les partenariats et conventions avec le monde de la recherche et les associations de biodiversité.
- Faciliter l'accès des espaces verts municipaux aux chercheurs et chercheuses souhaitant y mener des protocoles d'étude, en multipliant les contacts avec les universités parisiennes et par l'intermédiaire des membres du Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité.
- Développer des études, en particulier sur : la caractérisation des impacts du changement climatique et de la pollution sonore et lumineuse sur la biodiversité parisienne, l'identification des pratiques d'agriculture urbaine les plus vertueuses au regard de la biodiversité, la corrélation entre santé environnementale et biodiversité, la refunctionalisation des sols, les impacts de la raréfaction de la ressource en eau...
- Poursuivre l'étude « Arbres et climat » par la création d'un laboratoire pour étudier les arbres les plus adaptés au futur climat parisien, en lien avec l'Arboretum de Paris (l'un des quatre sites du [Jardin Botanique de Paris](#)³⁹), des instituts de recherche sur le végétal et d'autres partenaires institutionnels.
- Créer un jardin des saisons, permettant l'observation de l'évolution des plantes en fonction des saisons et notamment du changement climatique.

Indicateur : Nombre d'études en cours portant sur la biodiversité.

Action 3 : Partager des données sur la biodiversité parisienne

- Renforcer la promotion des sciences participatives auprès des citoyennes et citoyens et des agents de la Ville de Paris, en particulier des gestionnaires d'espaces verts et des [Volontaires de Paris](#)⁴⁰, en s'appuyant notamment sur les relais scientifiques, associatifs et les protocoles [Vigie-Nature](#)⁴¹ du Muséum national d'Histoire naturelle (pour les gestionnaires : [Observatoire participatif des Vers de Terre](#)⁴², [Florilèges-Prairies](#)⁴³, [Propage](#)⁴⁴, [Lépinoc](#)⁴⁵...).

- Promouvoir le partage en libre accès des données naturalistes parisiennes sur la plateforme [GéoNature Île-de-France](#)⁴⁶, en incitant l'ensemble des opérateurs et observateurs parisiens à y verser leurs données. À cette fin, des actions participatives de collecte de données naturalistes pourront être lancées chaque année par la Ville de Paris.
- Contribuer aux travaux du futur Observatoire de la biodiversité métropolitaine.
- Actualiser et rééditer l'Atlas de la nature de Paris 2030, intégrant un extrait des espèces par arrondissement.
- Valoriser la biodiversité des espaces verts et cimetières extramuros de la Ville de Paris.
- Rééditer la [carte des aménagements favorables à la biodiversité](#)⁴⁷ réalisés à Paris (rues aux écoles végétalisées, espaces refuges de biodiversité, parcs ou jardins suivis et labellisés par une association protectrice de la biodiversité, murs et toitures végétalisées, [permis de végétaliser](#)⁴⁸...), en y intégrant le périmètre des quartiers populaires.

Indicateurs :

- Nombre de données versées sur la plateforme GéoNature Île-de-France concernant le territoire parisien.
- Nombre d'espaces verts municipaux appliquant au moins un protocole de sciences participatives dédié aux gestionnaires (Observatoire participatif des Vers de Terre, Florilèges-Prairies, Propage, Lépinoc...).

Action 4 : Développer une méthodologie pour calculer l'empreinte biodiversité de la Ville

- Participer aux réflexions nationales et internationales sur la définition d'une empreinte biodiversité intégrant l'ensemble des pressions exercées par les activités humaines.
- Décliner au territoire parisien une méthodologie adaptée pour mesurer les pressions induites par les activités de la Ville de Paris sur la biodiversité, dans et au-delà de ses frontières administratives.
- Poursuivre la réduction des impacts parisiens sur la biodiversité : réemploi des matériaux de construction, développement des plateformes de réemploi d'objets (à l'image de [Paris – Où donner, où réparer, où acheter](#)⁴⁹), réduction des déchets, sortie du plastique à usage unique, fourniture d'aliments biologiques, locaux et de saison aux cantines municipales, démarche de récupération de terres parisiennes et/ou de technosols en remplacement de la terre végétale importée, de réutilisation des terres de remblais, de développement du compost, trajectoire de résorption des dépenses publiques de la Ville de Paris défavorables à la biodiversité...
- Étudier et mesurer les co-bénéfices et gains économiques obtenus grâce à la biodiversité : santé environnementale, résilience face au changement climatique et préservation des ressources (eau, sol, air), infiltration des eaux, retombées d'écotourisme, nouveaux métiers liés à la biodiversité...

Cibles à horizon 2030 :

- L'[Atlas de la nature 2030](#) est publié.
- Les [Chemins de la nature 2030](#) sont publiés.
- L'empreinte biodiversité de la Ville de Paris est calculée pour la première fois.

Objectif 2 : Renforcer et améliorer la qualité de la trame verte

En 2007, le Grenelle de l'environnement a mis en avant l'urgence de réduire le phénomène de fragmentation des habitats naturels, l'une des principales causes du déclin de la biodiversité. Cette prise de conscience a mené à une nouvelle politique publique : les trames verte et bleue (TVB) destinées à préserver et restaurer les continuités écologiques.

En 2014, Paris est le premier territoire de milieu urbain dense à décliner une stratégie de TVB à l'échelle locale. Ainsi, la trame verte parisienne désigne le réseau écologique terrestre composé d'habitats (les bois, les réservoirs urbains de biodiversité - grands espaces verts de plus d'un hectare -, et les éléments relais, comme les espaces verts inférieurs à un hectare, les toitures et murs végétalisés...) et de couloirs de déplacement (les corridors urbains de biodiversité - alignements d'arbres, friches ferroviaires -, les corridors d'intérêt régional comme la Petite Ceinture ferroviaire, etc.), dans lequel les espèces sauvages réalisent une partie ou la totalité de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, migration, etc.). La connectivité des espaces naturels urbains est essentielle pour le maintien des populations sauvages et de leur diversité génétique.

Afin de conforter ce support de vie spécifique aux plantes et aux animaux, il s'agit de développer et renforcer la nature partout où cela est possible. L'idée centrale est, comme au temps d'Haussmann, de développer la nature en ville pour améliorer le cadre de vie, et de le faire massivement en privilégiant des choix favorables à la biodiversité : passer d'une ville avec des jardins à une « ville-jardin ».



Rue Mouton-Duvernet © Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris

Des rues-jardins dans Paris, un vœu de l'Assemblée citoyenne

L'Assemblée citoyenne de la Ville de Paris est une instance délibérative créée en 2021 qui a pour but de faire participer les habitantes et habitants à la co-construction des politiques publiques. Elle regroupe 100 personnes tirées au sort et représentatives de la population parisienne (genre, âge, niveau de diplôme et arrondissement). L'Assemblée citoyenne peut proposer des vœux et délibérations au Conseil de Paris et assure un droit de suite sur les mesures votées.

Ses membres de la promotion 2023-2024 ont choisi de travailler sur le concept de rue-jardin. Pendant huit mois, ils ont auditionné les services de la Ville de Paris, des experts, des associations, des élus parisiens et ont réalisé des visites de terrain (aménagements bioclimatiques des arrondissements, Centre de Production Horticole de Rungis, jardin sur le toit et permis de végétaliser, espaces verts...) pour aboutir à une caractérisation de la rue-jardin. L'objectif est de lutter contre le changement climatique et de protéger la biodiversité en créant de nouveaux espaces publics végétalisés et ressourçants au plus proche de la population. La rue-jardin propose d'aller plus loin qu'une rue végétalisée en intégrant au moins 50 % de surface perméable et de pleine terre et une gestion de l'eau et de l'espace pour favoriser la biodiversité (mélange des espèces, infrastructures d'accueil de la faune sauvage, panneaux de sensibilisation). Elle intègre un aspect participatif dans sa conception et son usage quotidien, en associant les habitantes et habitants ainsi que l'écosystème associatif et municipal local.

Les recommandations de l'Assemblée citoyenne ont été inscrites au sein d'un « vœu relatif aux rues-jardins », débattu et adopté par les élus au Conseil de Paris de juillet 2024.



Boulevard Pasteur © Joséphine Brueder / Ville de Paris

Action 1 : Créer de nouveaux Réservoirs Urbains de Biodiversité (RUB) et améliorer la qualité écologique de ceux existants

- Actualiser la qualification écologique des RUB et renforcer leur fonctionnalité écologique.
- Augmenter le nombre de RUB sur le territoire parisien.

- Renforcer la qualité des espaces relais de biodiversité et préserver les micro-milieus où les espèces trouvent refuge (berges, tunnels, murets, interstices...).
- Définir de nouveaux sites protégés dans certains grands espaces verts et bois, constitués d'éléments propices à la biodiversité et accompagnés d'informations pédagogiques.
- Dans les bois, poursuivre la fermeture de routes circulées au profit de voies vertes enherbées lorsque cela est possible, ainsi que la gestion différenciée et le suivi de la flore des trottoirs.
- Dans les cimetières, poursuivre la désimperméabilisation des voies circulées au profit de voies vertes enherbées lorsque cela est possible ainsi que la gestion différenciée et le suivi de la flore des trottoirs.

Indicateurs : Surface de RUB de fonctionnalité écologique forte.

Action 2 : Renforcer la connectivité de la trame verte

- Aménager 500 nouvelles rues végétalisées et piétonnisées.
- Identifier et traiter les ruptures des Corridors Urbains de Biodiversité (CUB) en plantant des arbres, des arbustes et des haies d'espèces diversifiées, en végétalisant les places, les pieds d'arbres et les tronçons de voirie, en réunissant les arbres d'alignement dans des bandes plantées et prioritairement en pleine terre.
- Étudier l'aménagement d'une continuité piétonne et de biodiversité entre les deux bois, passant par la Seine.
- Préserver la dimension naturelle de la Petite Ceinture lors de l'ouverture de nouveaux tronçons au public, en maintenant la végétation existante et en renforçant les continuités entre les espaces plantés pour favoriser la circulation des espèces sauvages.
- Décliner à l'échelle de Paris un outil d'évaluation de la connectivité des trames à partir d'espèces cibles parisiennes, permettant d'avoir un indice de connectivité globale sur le territoire mais également de mieux identifier le rôle de chaque habitat dans cette connectivité globale.
- Lever les points de fragmentation écologique via la création de passages à faune et le renforcement de la végétalisation. Sur les chemins existants de traversée animale et sur les nouvelles infrastructures humaines, il s'agit d'améliorer la transparence écologique et de prendre en compte les points noirs de collision de la faune.
- Décliner à l'échelle des arrondissements un plan d'actions s'appuyant sur la trame verte locale.
- Établir des continuités écologiques entre les différents niveaux de végétalisation du bâti (depuis le sol jusqu'aux toitures, en passant par les balcons et les terrasses intermédiaires), par une végétalisation verticale (façades, pignons aveugles, etc.).
- Développer des continuités écologiques entre l'espace public et les espaces verts des bailleurs sociaux (notamment via les opérations financées par le [fonds îlot de fraîcheur](#)⁵⁰).
- Encourager les initiatives locales de végétalisation, notamment celles émanant de citoyennes et citoyens (végétalisation des copropriétés privées, jardins partagés, permis de végétaliser, jardins relais...) et la végétalisation qualitative des terrasses des commerces.

Indicateurs :

- Nombre de nouvelles rues végétalisées et piétonnisées.
- Mètres linéaires de CUB.
- Nombre de permis de végétaliser.
- Surface de jardins partagés.
- Surface de jardinières sur l'espace public.
- Surface d'espaces végétalisés créés chez les bailleurs sociaux ([fonds îlot de fraîcheur](#)).

Action 3 : Conforter la place de la biodiversité dans les aménagements paysagers

- Privilégier des palettes végétales diversifiées en strates, genres, espèces et individus, et constituées en majeure partie de plantes régionales pour mieux accueillir la faune locale avec laquelle elles ont co-évolué et renforcer écologiquement les milieux. L'autre partie de la palette végétale pourrait comporter diverses espèces indigènes pour augmenter la résilience de l'aménagement face aux changements climatiques.
- Augmenter la part de plantes vivaces dans les renouvellements de massifs et jardinières, afin de maintenir un habitat stable pour que les espèces puissent y réaliser tout ou partie de leur cycle de vie. Il s'agira de privilégier les types sauvages et régionaux, résistants et adaptés au climat de la région et à la faune locale, ayant des périodes de floraison longues et échelonnées, attractives pour les insectes pollinisateurs et économes en eau.
- Aménager des rues-jardins, hautement ambitieuses en matière de biodiversité.
- Augmenter la part des plantes régionales dans la palette végétale des [cours oasis](#)⁵¹ pour qu'elles participent davantage au renforcement de la biodiversité dans les écoles (arbustes à fruits charnus, plantes grimpantes, plantes nectarifères, etc.).
- Déployer de nouveaux espaces refuges de biodiversité dans les parcs et jardins, bois, équipements sportifs... notamment lors de la création ou le réaménagement d'espaces verts municipaux ou sur l'espace public.
- Inventorier les friches urbaines à forte fonctionnalité écologique dans [Les Chemins de la nature](#)⁵² et les préserver.
- Développer les prairies urbaines dans les parcs et jardins et sur le périphérique, et maintenir celles des cimetières.
- Développer les autres habitats prioritaires herbacés (pelouse, lisière, sous-bois...) dans les parcs et jardins et sur le périphérique.
- Pour chaque création ou réaménagement d'espaces verts, ménager des clôtures perméables à la petite faune ou des haies à fonction séparative.
- Privilégier les plantations en pleine terre, dès que les conditions techniques le permettent.
- Systématiser la mise en place discrète d'habitats tels que tas de branches et bois morts, amas de pierres, petits espaces de terre nue, haies sèches, etc. le long des haies et dans les jardins en général.
- Élaborer un [BiodivScore](#)⁵³ « Parc & jardin ».
- Planter dans les jardins et à l'intérieur des grandes bandes plantées des arbres fruitiers dont les essences sont favorables à la biodiversité, en s'appuyant sur le Guide des essences.

Indicateurs :

- Nombre d'espaces refuges de biodiversité.

Action 4 : Mettre en œuvre les plans stratégiques dédiés aux arbres et arbustes

- Poursuivre la mise en œuvre du [Plan arbre](#)⁵⁴ : planter et entretenir les arbres en adéquation avec les besoins des espèces animales associées et les enjeux sanitaires, aménager et entretenir les pieds d'arbres en faveur de la biodiversité, augmenter l'indice de canopée, planter des forêts urbaines et des micro-forêts denses...
- Poursuivre la diversification des essences d'arbres d'alignement en introduisant des essences indigènes et en augmentant la part d'essences régionales.
- Promouvoir le [Guide des essences](#)⁵⁵.

- Déployer une Stratégie Haies sur tout le territoire parisien : les haies constituent, en milieu urbain, un habitat prioritaire essentiel pour la faune sauvage, ainsi qu'un corridor écologique emprunté par de nombreuses espèces. Il s'agira de développer les haies dans chaque projet de végétalisation et d'aménagement d'espaces verts parisiens, avec une attention particulière sur la palette végétale employée afin de garantir leurs qualités écologiques et paysagères.

Indicateurs :

- Mètres linéaires de haie par arrondissement.
- Nombre d'arbres plantés par la Ville de Paris.
- Indice de canopée.

Action 5 : Poursuivre la végétalisation du bâti au regard des enjeux de biodiversité

- Accélérer la végétalisation verticale du bâti public et privé donnant sur l'espace public et les corridors urbains de biodiversité : clôtures, murs, façades, balcons et rebords de fenêtre.
- Végétaliser les cœurs d'îlots, les cours d'immeubles les façades et les toitures du bâti public, des bailleurs sociaux (fonds Îlot de fraîcheur) et dans le parc privé ([dispositifs CoprOasis⁵⁶](#), [EcoRénovons Paris+⁵⁷](#)) dès que possible, et renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité à l'origine de chaque projet.
- Réserver 10 % de la surface des projets municipaux de végétalisation de toitures à des habitats prioritaires ou aménagements favorables à la faune sauvage, dès que les capacités de portance du bâtiment le permettent.
- Appliquer le BiodivScore « Végétalisation du bâti » aux projets municipaux ou soutenus financièrement par la Ville de murs et toitures végétalisés.

Indicateur : Surface de murs et de toitures végétalisés par la Ville de Paris, ou financés chez les bailleurs sociaux et les copropriétés privées.

Cibles à horizon 2030 :

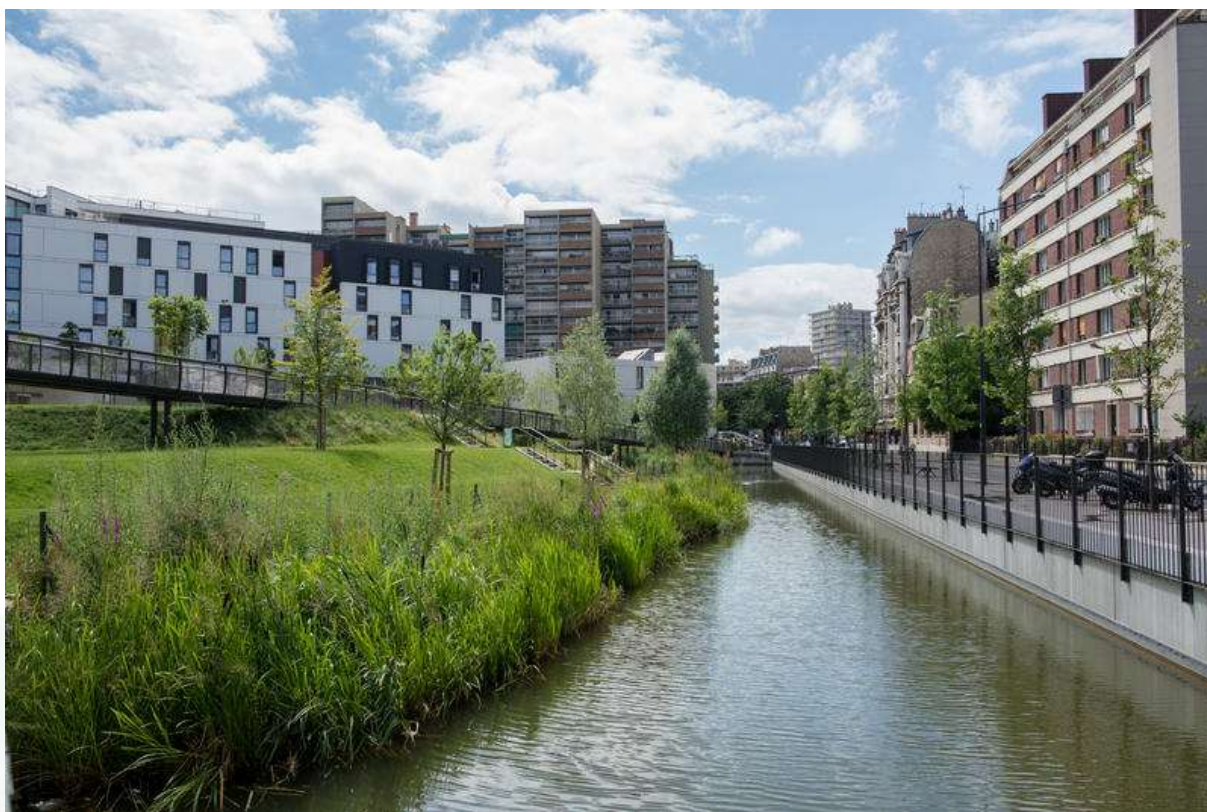
- 500 rues végétalisées et piétonnisées.
- La surface de RUB de fonctionnalité écologique forte augmente de 50 ha.
- Au moins 20 % des CUB sont de fonctionnalité écologique forte.
- 40 nouveaux espaces refuges de biodiversité.
- L'indice de canopée de Paris atteint 25 %.
- La moitié du territoire parisien atteint un taux de végétation minimum de 20 %.
- Au moins 500 mètres et jusqu'à plusieurs kilomètres linéaires de haies par arrondissement.
- La surface totale des zones de réserve dans les bois augmente de 10 %.

Objectif 3 : Renforcer et améliorer la qualité de la trame bleue

À Paris, la trame bleue se caractérise par un réseau aquatique et humide formé par la Seine, les trois canaux (Saint-Martin, Saint-Denis et de l'Ourcq, qui s'étendent sur plus de 130 km), les rivières, lacs et berges végétalisées des bois de Boulogne et de Vincennes, auxquels s'ajoutent plus de 180 mares, bassins végétalisés et jardins de pluie partout dans Paris.

Cet ensemble est le support de vie de nombreuses espèces et constitue des lisières avec les écosystèmes terrestres. Ces milieux humides permettent à de nombreuses espèces de se reproduire, de s'alimenter, de se réfugier ou encore de se déplacer. Parfois lieux de refuge, mais aussi d'observation de la biodiversité, ils contribuent également grandement à la fraîcheur de la ville. Introduite dans le Code de l'environnement en 2009, la constitution et le renforcement de la trame bleue visent à réduire la fragmentation des milieux naturels et semi-naturels humides et aquatiques et à préserver les continuités écologiques aquatiques dans l'aménagement du territoire. Par ailleurs, l'amélioration de la qualité de l'eau est un enjeu fondamental pour les espèces qui y vivent. Les actions réalisées pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, comme le renforcement des contrôles sur les rejets de déchets et le raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement, ont ainsi permis de rendre la Seine baignable.

Afin de conforter l'accueil des plantes et animaux inféodés à la trame bleue, il s'agit de développer la place de l'eau partout où cela est possible à Paris, en créant de nouveaux milieux aquatiques et humides, en renforçant leur maillage, en développant la gestion des eaux pluviales, et en améliorant la fonctionnalité écologique des milieux déjà existants.



Jardin Charles Trenet © Jean-Pierre Viguié / Ville de Paris

Action 1 : Développer le maillage des mares et bassins végétalisés

- Créer de nouvelles mares et bassins végétalisés dans les espaces verts parisiens et les bois.
- S'appuyer sur une palette végétale composée à 100 % d'espèces régionales pour la création de ces nouvelles pièces d'eau.
- Accompagner les propriétaires d'espaces libres, en commençant par les grands propriétaires fonciers à Paris tels que l'AP-HP, le diocèse et les bailleurs sociaux, dans la création de mares à la fonctionnalité écologique maximale. Après retour d'expériences concluantes, la Ville de Paris pourrait soutenir cette initiative dans le parc de logements privés disposant de grands jardins, par exemple via le dispositif [CoprOasis](#)⁵⁸, et en lien avec le [Plan ParisPluie](#)⁵⁹.
- Étudier les possibilités de création de nouveaux jardins de pluie.
- Végétaliser les bassins de stockage des eaux de pluie afin d'en faire des habitats pour la biodiversité, à l'image du jardin Charles Trenet (13^e).

Indicateur : Nombre de mares ou bassins végétalisés à Paris créés, ou dont la création a été accompagnée techniquement ou financièrement (copropriétés privées, bailleurs sociaux), par la Ville de Paris.

Action 2 : Renaturer la Seine, ses berges et ses quais

- Créer une « Seine végétale », c'est-à-dire une trame végétale le long de la Seine, dans la poursuite de la fermeture de la voie rapide Georges Pompidou en 2016 par la Ville de Paris. Ceci en désimperméabilisant et végétalisant les berges et quais, en privilégiant la plantation d'arbres, partout où cela est possible, en lien avec les arrondissements concernés et les partenaires logistiques œuvrant sur la Seine.
- Protéger les dernières berges naturelles de la Seine, situées dans le bois de Boulogne.
- Développer plus de jardins flottants, de radeaux végétalisés, d'aménagements submersibles végétalisés (par exemple des gabions végétalisés) et de frayères sur la Seine pour mieux les préserver.
- Suivre la qualité des eaux de la Seine et de ses affluents, en particulier à ses têtes de bassins versants, en lien avec l'ensemble des parties prenantes.
- Poursuivre la modernisation du réseau d'assainissement francilien pour limiter au maximum les rejets en Seine et améliorer la qualité écologique de l'eau.
- Réaliser une étude sur la faune, la flore, les habitats et la qualité de l'eau, et identifier les préconisations qui pourraient être mises en œuvre, en articulation avec les gestionnaires et utilisateurs de la Seine.
- Travailler avec les gestionnaires du domaine public fluvial en vue de renforcer les actions en faveur de la protection de la biodiversité dans les activités portuaires et fluviales.
- Établir un état des lieux caractérisé des zones de frayères et des herbiers sur la Seine.
- Communiquer aux bateaux de transport de passagers et de marchandises, l'emplacement des herbiers aquatiques dans la Seine. Les croisiéristes ont un rôle à jouer notamment pour la sensibilisation des touristes et passagers. Les herbiers constituent des points d'intérêts à protéger et à considérer dans les activités touristiques.
- Poursuivre les actions de réflexion menées sur la possibilité de conférer une personnalité juridique à la Seine et sur les moyens opérationnels et juridiques permettant de mieux la préserver.

Indicateurs :

- Nombre de structures végétalisées (radeaux, boudins d'hélophytes, frayères...) installées dans la Seine.
- Surface végétalisée des berges et quais de Seine.

Action 3 : Renforcer la biodiversité des canaux et de leurs quais

- Renforcer la végétation sur les canaux, en définissant une stratégie d'implantation de nouveaux boudins d'hélophytes et radeaux végétalisés sur les quais des canaux, dans et hors de Paris.
- Poursuivre le suivi de la fonctionnalité écologique des radeaux et frayères installés.
- Finaliser la sanctuarisation de la darse du fond du Rouvray et réaliser un suivi de sa biodiversité en la labellisant en lien avec une association protectrice de la biodiversité.
- Veiller à la mise en œuvre de l'objectif de compensation pour les destructions temporaires d'habitats occasionnées par le Plan de gestion pluriannuelle des opérations de dragage (PGPOD 2025-2035), par exemple avec les aménagements de la gare de retournement de Mareuil-sur-Ourcq (60).
- Préserver des zones de frayères non faucardées, en partenariat avec la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France et l'Association agréée de la pêche et de la protection des milieux aquatiques.
- Travailler à formaliser une nouvelle gouvernance pour les canaux en Seine-Saint-Denis incluant la création d'un groupe de travail technique dédié à la biodiversité, notamment en lien avec le Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité, et intégrant les collectivités traversées.

Indicateurs :

- Nombre de structures végétalisées (radeaux, boudins d'hélophytes, frayères...) installées dans les canaux.
- Surface végétalisée des berges et quais des canaux.

Action 4 : (Re)créer des rivières

- Poursuivre les études visant une renaissance progressive de la Bièvre dans Paris, et permettre un écoulement à ciel ouvert sur quelques tronçons identifiés, à commencer par le parc Kellermann (13^e) qui est le lieu de l'entrée de la Bièvre dans Paris.
- Créer une nouvelle rivière dans la plaine Mortemart du bois de Vincennes, pour développer une continuité écologique entre la rivière de Joinville et le lac des Minimes.
- Étudier le prolongement de la rivière sèche jusqu'au fossé du Saut du Loup dans le bois de Boulogne.
- Veiller à intégrer une gestion vertueuse des eaux pluviales aux projets de découverte des rivières.
- Proposer la candidature de Paris au label « Rivières vivantes d'Île-de-France ». Piloté par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, ce label permettra de mettre en valeur les cours d'eau parisiens pour lesquels les fonctionnalités écologiques ont été restaurées.

Indicateur : Mètres linéaires de rivières créées.

Cibles à horizon 2030 :

- Au moins 20 nouvelles mares ou bassins végétalisés, notamment dans les parcs et jardins de moins d'1 ha qui n'en disposent pas.
- 4 000 m² de nouveaux plans d'eau dans le bois de Vincennes.



Libellule Anax © Frédéric Combeau / Ville de Paris

Objectif 4 : Connaître et préserver les sols urbains pour définir et renforcer la trame brune

Les sols urbains sont le fruit de plusieurs siècles de travaux d'aménagement. Remaniés, revêtus, ils sont souvent imperméabilisés et pollués. Pourtant, les sols sont d'importants réservoirs de biodiversité : on estime qu'une cuillère à café de sol contient plus d'un million d'organismes microscopiques et que 90 % des organismes vivants dans les écosystèmes terrestres réalisent tout ou partie de leur cycle de vie dans les sols. Grâce à cette biodiversité, les sols assurent des fonctions essentielles comme stocker le carbone, réguler le cycle de l'eau, réduire la température ressentie ou encore produire de la biomasse... lorsqu'ils sont désimperméabilisés ou débitumés. Par ailleurs, les sols peuvent être enrichis grâce au compostage, qui réduit l'impact environnemental de nos déchets alimentaires en les transformant en compost, riche en nutriments organiques et minéraux pour les sols.

Pour préserver cette ressource de l'expansion de l'artificialisation, la loi Climat et Résilience de 2021 vise à diminuer de moitié le rythme d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) par rapport à la décennie précédente, et fixe l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 avec un objectif clair : renaturer au moins autant de surfaces que l'on en artificialise. À Paris, la protection des sols passe notamment par la transformation de la capitale en « ville-jardin ». Mais cet objectif soulève de nombreux enjeux sur la gestion des sols car la plantation d'arbres, la plantation en pleine terre et la création de nouveaux espaces verts à Paris nécessitent d'importer de grande quantité de terres végétales chaque année.

La définition d'une trame brune parisienne vise ainsi à retrouver la fonctionnalité de la pleine terre (c'est-à-dire libre de construction, y compris en sous-sol, et permettant la libre infiltration des eaux pluviales), partout où cela est possible, et de travailler à la restauration d'un sol vivant capable de remplir une ou plusieurs fonctions écologiques (biologiques, hydriques, climatiques, agronomiques) pour que l'ensemble du tissu vivant parisien, habitantes et habitants, faune et flore, en bénéficie.



Fourmi toute brune © Frédéric Combeau / Ville de Paris

Action 1 : Définir et cartographier la trame brune parisienne

- Définir et identifier les types de sols qui constituent la trame brune parisienne.
- Cartographier la trame brune parisienne.
- Étudier l'opportunité de la création d'une base de données en open data sur les sols parisiens.
- Mettre à jour le travail de l'APUR de 2017-2018 sur l'identification d'espaces perméables ou à perméabiliser pour identifier le potentiel de retour à la pleine terre.
- Poursuivre les études pour une meilleure connaissance de la biodiversité des sols, avec les scientifiques et les laboratoires spécialisés.

Action 2 : Renforcer la trame brune parisienne

- Poursuivre, en cohérence avec le [Plan ParisPluie](#)⁶⁰, la désimperméabilisation, le débitumage et la végétalisation massive de la ville partout où cela est possible : espaces non bâtis de la Petite Ceinture, places de parking, espaces entre les pieds d'arbres, cheminements piétons, abords des espaces verts, certaines berges artificielles, voies vertes dans les cimetières, cœurs d'îlots..
- Tendre vers un taux de surface perméable et de pleine terre d'au moins 50 % pour toutes les rues-jardins.
- Favoriser les aménagements végétalisés en pleine terre.
- Initier une étude sur les besoins et capacités d'absorption des sols parisiens en compostage de proximité

Indicateurs :

- Surface désimperméabilisée sur le territoire parisien.
- Surface de pleine terre végétalisée dans les projets soumis à autorisation d'urbanisme.

Action 3 : Limiter les impacts sur la ressource sol

- Renforcer la traçabilité (localisation, usage et qualité) des terres importées ou excavées puis exportées vers l'extérieur de Paris.
- Mener une étude sur les besoins actuels en terres végétales de la Ville de Paris.
- Déployer une stratégie de préservation des sols en visant à conserver la pleine terre et éviter l'excavation systématique lors de projets d'aménagement. La caractérisation des sols selon les usages pourrait permettre de laisser en place des sols sans causer de risques sanitaires.
- Réhabiliter les sols en optimisant le processus de création de technosols (c'est-à-dire de sols fertiles modifiés par les activités humaines et créés en partie à partir de déblais) pour développer leur usage, garantir leur qualité et identifier les espèces végétales adaptées à ce substrat.
- Étudier l'opportunité de créer un opérateur parisien ou interterritorial dédié à la gestion des sols.
- Renforcer la prise en considération de la biodiversité dans les études et les expérimentations sur le sol.

- Sensibiliser le public à la préservation des sols urbains au travers de la mise en œuvre des actions du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, ou à l'occasion d'événements comme la Journée mondiale des sols ou Tous au Compost.

Cibles à horizon 2030 :

- La première carte de la trame brune parisienne est publiée.
- 30 % du territoire est perméable et végétalisé à l'échelle de Paris.



Place de Catalogne © Guillaume Bontemps / Ville de Paris

Objectif 5 : Développer la trame nocturne et réduire la pollution lumineuse

Le recours à l'éclairage artificiel a fortement augmenté ces dernières décennies et est à l'origine d'une pollution lumineuse qui s'ajoute à la longue liste des pressions qui pèsent sur la biodiversité. Pourtant, l'obscurité est une ressource indispensable à la santé des écosystèmes et de l'humain. La lumière artificielle a des conséquences néfastes sur les espèces qui composent la biodiversité de Paris. Environ 60 % des invertébrés (insectes et papillons) et 30 % des vertébrés (amphibiens, oiseaux et mammifères comme les chauves-souris) vivent la nuit. La lumière artificielle porte préjudice à leur équilibre, notamment en dérégulant l'alternance jour/nuit.

Afin de réduire la pollution lumineuse et de limiter son impact sur la biodiversité, la Ville de Paris s'est engagée dans le développement d'une trame nocturne sur l'ensemble du territoire parisien. Cette démarche consiste à choisir le juste éclairage au bon endroit afin de concilier usages urbains et niveau d'obscurité suffisant pour les espèces sauvages nocturnes. La Ville de Paris renouvelle ainsi son parc d'éclairage public pour modifier les températures d'éclairage par des couleurs plus chaudes (moins nocives pour la faune nocturne), réduire l'intensité lumineuse quand les usages le permettent, ou encore éteindre les éclairages dans les parcs et jardins fermés au public la nuit. Paris souhaite désormais aller plus loin.



Pipistrelle commune © Frédéric Combeau / Ville de Paris

Action 1 : Établir une nouvelle cartographie de la trame nocturne

- Affiner la trame nocturne parisienne en s'appuyant sur les données du Centre National d'Études Spatiales, de la Métropole du Grand Paris et avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme.
- Réaliser, au moins tous les 3 ans, des ortholuminoplans (photographies nocturnes des nuisances lumineuses vues du ciel) pour mettre à jour la cartographie de la trame nocturne.
- Décliner la cartographie de la trame nocturne à l'échelle des arrondissements.
- Cartographier les lieux de vie des espèces animales protégées ou menacées les plus sensibles à la lumière afin d'identifier les secteurs sur lesquels il faut réduire la pollution lumineuse en priorité.

Action 2 : Réduire l'impact de l'éclairage public sur les espèces nocturnes

- Poursuivre la mise en œuvre du marché d'éclairage public qui prévoit de nombreuses mesures favorables à la biodiversité en rénovant progressivement l'ensemble du parc des luminaires publics : modification des températures d'éclairage pour des couleurs plus chaudes, réduction de l'intensité lumineuse quand les usages le permettent, extinction des éclairages dans les parcs et jardins fermés (concessions incluses) la nuit...
- Expérimenter des solutions d'éclairage intelligent sur 10 sites, en suivant l'impact sur la présence de 3 taxons d'espèces cibles : papillons de nuit, chauves-souris et poissons.
- Étudier le déploiement de la gradation de l'intensité lumineuse selon la détection de présence dans certains quartiers peu animés ou fréquentés, et dans des secteurs à proximité des réservoirs urbains de biodiversité.
- Engager une réflexion et une expérimentation sur l'évolution de l'éclairage du boulevard périphérique, les voies circulées, les talus et ses abords, pour l'adapter à la biodiversité parisienne.
- Adapter l'éclairage (extinction en cœur de nuit, voire déséquipement) pour supprimer les luminaires non essentiels dans les espaces verts et bois.
- Adapter le parc d'éclairage des équipements sportifs.

Indicateur : Nombre de luminaires traités avec passage en LEDs et une colorimétrie de lumière plus favorable à la biodiversité.

Action 3 : Intégrer les enjeux de la biodiversité dans les documents régulant l'éclairage en ville

- Définir un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière à l'échelle de Paris intégrant l'éclairage public et privé afin de déterminer une stratégie en cohérence avec les usages de l'espace nocturne, la sécurité dans l'espace public et les enjeux environnementaux et énergétiques.
- Veiller à l'introduction de critères favorables à la biodiversité lors de la révision du Règlement Local de Publicité et défendre auprès des actrices et acteurs tiers (SNCF, RATP, commerces, etc.) l'objectif de suppression des écrans publicitaires numériques sur l'ensemble du territoire parisien, conformément au [Plan climat](#)⁶¹.
- Encadrer les événements festifs lorsqu'ils sont situés dans la trame nocturne principale, notamment en mettant en place un accompagnement et des outils de contrôle définis dans la Charte des événements écoresponsables.
- Établir une Charte illuminations intégrant les enjeux liés à la protection de la biodiversité : interdire les supports sur les arbres, réduire la durée d'éclairage, orienter les faisceaux lumineux en dehors des habitats écologiques prioritaires, favoriser les températures de couleurs chaudes.
- Expérimenter la réduction de la pollution lumineuse émise par les abris-bus sur certains emplacements à proximité des trames nocturne et verte parisiennes, et mieux intégrer les enjeux de biodiversité au renouvellement du contrat de concession des abris-bus.
- Réduire l'impact des panneaux lumineux d'information municipaux sur la biodiversité nocturne, en faisant un travail de diminution de l'intensité lumineuse et d'ajustement chromatique pour éviter la lumière bleue, hautement nocive pour la faune nocturne.
- Plaider pour un renforcement de la prise en compte de la biodiversité dans la réglementation relative aux activités se déroulant sur la Seine, notamment en ce qui concerne l'éclairage émis par les bateaux.

Action 4 : Réduire l'impact de l'éclairage émis par le bâti

- Renouveler les campagnes de communication sur l'extinction des éclairages dans l'ensemble des services de la Ville de Paris et en direction des commerces.
- Intégrer dans les projets de construction, réhabilitation ou d'aménagement de la Ville de Paris et de ses opérateurs (bailleurs sociaux, aménageurs, concessions, etc.) la réduction des pollutions lumineuses : choix de température de couleur, orientation des flux de lumière, adaptation des horaires d'éclairage au juste besoin.
- Réaliser une cartographie des points majeurs de pollution lumineuse émise par le bâti privé et accompagner les propriétaires concernés à leur réduction.
- Plaider pour une révision de la réglementation nationale sur l'éclairage des bâtiments privés et des vitrines de commerce.

Action 5 : Faire connaître et appliquer la réglementation

- Mener des campagnes avec la police municipale, la police de l'environnement de l'Office français de la biodiversité et les [Volontaires de Paris](#)⁶² pour recenser les points majeurs de pollution lumineuse par quartier.
- Sensibiliser massivement lors d'événements liés à la thématique comme Paris sous les étoiles, Earth hour, ou le Jour de la Nuit, avec la police municipale pour faire respecter la réglementation en vigueur, notamment par les commerces avec vitrine sur rue.
- Produire des supports pédagogiques de sensibilisation à destination des bailleurs sociaux, syndicats de copropriétés privées, commerces, associations et conseils de quartier.
- Sensibiliser les commerces et les kiosques de presse ayant des écrans lumineux à la réglementation et aux enjeux d'impact de la pollution lumineuse.
- Poursuivre les contrôles, les avertissements et les sanctions en cas de non-respect de la réglementation.
- Simplifier le signalement des nuisances lumineuses avec l'application [Dans Ma Rue](#)⁶³.

Indicateur : Nombre d'événements de sensibilisation organisés.

Cibles à horizon 2030 :

- 100 % de l'éclairage public situé dans la trame nocturne est traité, soit près de 24 000 luminaires passés en LEDs avec une colorimétrie de lumière plus favorable à la biodiversité.
- 75 % de l'éclairage public est traité, soit 78 000 luminaires.
- La pollution lumineuse émise par les éclairages et bâtiments publics est réduite de 50 %.
- 100 % des espaces verts fermés (concessions incluses) sont éteints la nuit.

Objectif 6 : Préfigurer la trame blanche

Si la pollution sonore a un impact important sur la santé environnementale des humains, elle a aussi de lourdes conséquences sur la faune et la flore. Le bruit d'origine anthropique, lorsqu'il atteint des niveaux sonores élevés ou est constamment présent, perturbe la communication entre les animaux. Il est un facteur de stress, peut déclencher certaines maladies et induit des modifications de comportement pour de nombreuses espèces. On constate ainsi que les oiseaux chantent plus aigu, plus fort ou désormais pendant la nuit, ce qu'ils ne font pas dans un milieu plus silencieux. Les études menées par Bruitparif ont par exemple révélé que les chauves-souris prennent trois fois plus de temps pour trouver leur nourriture en ville, à cause du bruit.

La Ville de Paris a pour objectif d'accentuer ses actions contre le bruit en préfigurant une trame blanche, c'est-à-dire un réseau écologique dans lequel le niveau de pollution sonore est réduit, afin de limiter les perturbations pour la biodiversité. La réalisation de cet objectif s'inscrit en complémentarité de la mise en œuvre du [Plan d'amélioration de l'environnement sonore](#)⁶⁴.



Merle noir © Frédéric Combeau / Ville de Paris

Action 1 : Cartographier la trame blanche

- Mener des études sur l'impact du bruit urbain en fonction d'espèces cibles.
- Mettre à jour les cartes de bruit des transports à Paris.
- Étudier à partir des données de Bruitparif le bruit aux alentours des canaux et de la Seine en particulier.
- Cartographier la trame blanche parisienne, à partir des trames verte et bleue, pour identifier les secteurs à forts enjeux biodiversité impactés lourdement par le bruit.
- Identifier des zones calmes à caractère naturel, à proximité des réservoirs urbains de biodiversité et dans les bois.

Action 2 : Réduire la pollution sonore et son impact sur la biodiversité

- Améliorer le paysage sonore en lien avec la végétalisation et la biodiversité dans le cadre du Plan d'amélioration de l'environnement sonore, en particulier dans les bois et le long de la Seine, à la fois principaux réservoirs de biodiversité à l'échelle parisienne et lieux fortement fréquentés, mais aussi le long du périphérique.
- Mieux identifier dans les contrats de concession les clauses relatives aux niveaux sonores respectueux de la biodiversité.
- Faire intervenir un acousticien avec des compétences en biodiversité à l'occasion des études d'impact pour lesquelles un enjeu biodiversité fort est identifié.
- Réaliser des mesures acoustiques « avant / après » des opérations de désimperméabilisation et de végétalisation afin d'objectiver le gain acoustique.
- En fonction des résultats de l'expérimentation de radars sonores pédagogiques dans le 17^e arrondissement (fin prévue mi-2025), étudier le déploiement de ce dispositif dans les zones à enjeux de biodiversité (Seine, canaux, bois parisiens).
- En cas de résultats concluants de l'expérimentation de radars anti-bruit menée par le Ministère de la Transition Ecologique (lancement prévu courant 2025), plaider pour leur déploiement dans les zones à enjeux de biodiversité (Seine, canaux, bois parisiens).
- Étudier l'apaisement des voies et rues à proximité des réservoirs et sur les principaux corridors urbains de biodiversité.
- Poursuivre la fermeture de voies à la circulation, apaiser, débitumer et végétaliser en pleine terre, notamment dans les bois et à proximité des réservoirs de biodiversité lorsque cela est possible.
- Poursuivre le déploiement des revêtements anti-bruit.
- Maintenir et étendre les zones d'intérêt écologique dans les bois, considérées comme des zones de silence où certaines activités ne sont pas autorisées.
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de verbalisation avec la police municipale pour réduire l'impact du bruit urbain.
- Demander au gouvernement la révision de l'arrêté relatif au bruit des véhicules motorisés pour abaisser les seuils de bruit autorisé, notamment pour les deux roues motorisées.

Indicateur : Évolution du bruit mesuré par les stations de mesure de Bruitparif situées aux alentours des canaux et de la Seine.

Action 3 : Sensibiliser à la réduction des nuisances sonores lors d'évènements festifs

- Encadrer les événements festifs générateurs de bruit dans les réservoirs urbains de biodiversité et autres lieux prioritaires pour les espèces fragiles voire menacées de Paris, notamment en mettant en place un accompagnement et des outils de contrôle pour le respect de la Charte des événements écoresponsables.
- S'appuyer sur le Conseil de la nuit pour sensibiliser les organisateurs d'évènements à l'impact de la pollution sonore sur la biodiversité.
- Prendre en compte l'impact sonore dans la conception des spectacles pyrotechniques et poursuivre le développement des spectacles silencieux comme les spectacles de drones lumineux.

Indicateur : Nombre d'actions de contrôle réalisées dans le cadre de la Charte des événements écoresponsables.

Cibles à horizon 2030 :

- La première carte de la trame blanche parisienne est publiée.
- Les nuisances sonores sont abaissées de 2 à 4 décibels.
- Les vitesses de circulation sur le boulevard périphérique sont abaissées.



Expérimentation de radar sonore © Joséphine Brueder / Ville de Paris

Objectif 7 : Favoriser les espèces végétales régionales ordinaires

Entre 2014 et 2024, près de 830 espèces de plantes sauvages ont été observées sur le territoire parisien. Ces plantes régionales sont présentes dans le Bassin parisien depuis des siècles : elles s'y développent donc spontanément mais peuvent aussi être semées ou plantées. Leur place a souvent été réduite au titre de mauvaises herbes ou au profit d'espèces exotiques et de variétés horticoles plébiscitées notamment pour leur esthétique.

Pourtant, la flore régionale est la plus favorable à la faune locale : les animaux y trouvent refuge, nourriture et lieux pour leur reproduction. Elle constitue la base des écosystèmes les plus riches en biodiversité comme les prairies à caractère naturel ou les mares végétalisées. Il est ici question d'espèces régionales ordinaires types, c'est-à-dire des espèces à enjeux ni positifs (protégées, rares, menacées) ni négatifs (espèces exotiques envahissantes) et qui ne sont pas issues de variétés horticoles.

Face à l'effondrement du vivant et l'accélération du dérèglement climatique, il est essentiel de reconstituer au plus vite des écosystèmes locaux résilients en faisant évoluer le patrimoine naturel de nos villes. Le renforcement de la qualité écologique des milieux doit passer par l'augmentation de la part de la flore régionale présente dans la ville, qu'elle soit spontanée (grâce au laisser-pousser), ou plantée ou semée (dans le cadre d'opérations de végétalisation publiques ou privées).



Papillons piérides sur fleurs de cirse
© Frédéric Combeau / Ville de Paris

Action 1 : Augmenter la place de la flore régionale dans la stratégie de végétalisation de la Ville de Paris

- Prescrire au moins 50 % d'espèces régionales pour les arbustes et vivaces, pour toute plantation municipale (espaces verts, végétalisation de l'espace public, bordures du boulevard périphérique, [cours oasis](#)⁶⁵...) ou cofinancée par la Ville de Paris.
- Constituer d'au moins 50 % d'espèces indigènes (c'est-à-dire de France métropolitaine) les nouvelles plantations d'arbres.
- Prescrire au moins 80 % d'espèces régionales pour les semis (hors gazon) pour toute réalisation municipale ou cofinancée par la Ville de Paris.
- Composer à 100 % de flore régionale les nouvelles végétalisations de bassins, mares, espaces refuges de biodiversité et les plantations faites sur la Petite Ceinture ferroviaire.
- Encourager la diversité génétique des plantations par des plantes issues de semis, car les plants issus d'individus clonés sont moins résilients face aux maladies et aléas climatiques.
- Renforcer la part de flore régionale dans les Quartiers Moineaux et ses déclinaisons à d'autres espèces.
- Accompagner les détenteurs de [permis de végétaliser](#)⁶⁶ et les jardins partagés dans la mise en valeur de la flore régionale.

Indicateur : Part d'espèces régionales semées et plantées dans les nouveaux aménagements de la Ville de Paris.

Action 2 : Développer la production et l'approvisionnement en plantes régionales

- Poursuivre l'augmentation de la production de plantes régionales, notamment issues de semis, au [Centre de Production Horticole](#)⁶⁷ (CPH) de la Ville de Paris.
- Diversifier la production au CPH d'espèces labellisées pour leur origine génétique locale.
- Renforcer la part de plantes et graines régionales dans les achats de la Ville de Paris.
- Expérimenter un contrat de collecte de graines régionales par le [Jardin Botanique de Paris](#)⁶⁸, c'est-à-dire de récupération de graines en quantité afin de pouvoir les semer lors des projets de végétalisation de la Ville de Paris.
- Communiquer sur les actrices et acteurs locaux de la filière de production de plantes régionales.
- Encourager les pépiniéristes fournisseurs de la Ville à produire davantage de graines, mélanges de graines et plants régionaux.

Indicateur : Nombre d'espèces régionales produites au Centre de Production Horticole de la Ville de Paris.

Action 3 : Promouvoir les espèces régionales

- Valoriser les collections de flore régionale sur les sites du Jardin Botanique de Paris, labellisé pour sa « Flore indigène du Bassin parisien » par le Conservatoire des collections végétales spécialisées.
- Organiser des distributions de graines régionales lors d'événements dédiés.

- Favoriser les échanges de graines d'espèces régionales entre Parisiennes et Parisiens en développant des grainothèques.
- Assurer une veille scientifique du catalogue de la flore régionale, édité par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, dans lequel sont listées les espèces considérées comme régionales. Il sera diffusé aux services de la Ville concernés (CPH, bureau d'achat des végétaux, paysagistes...) afin de ne plus acheter, cultiver et planter des espèces à enjeux positifs (protégées, rares, menacées) ou négatifs (espèces exotiques envahissantes), et de favoriser la production et les achats des seules espèces régionales ordinaires types.
- Se doter d'un logiciel d'aide à la décision pour la fourniture de végétaux à l'intention des agents de la Ville de Paris. Celui-ci permettra de rendre visible en temps réel les végétaux disponibles et les productions à venir, et servira à l'édition d'un catalogue annuel illustré de la flore régionale produite au CPH.
- Diffuser des guides sur la flore régionale à tous les publics.
- Valoriser la flore régionale dans les événements et expositions de la Ville de Paris (Village botanique, Paris Sème, Fête des jardins...).
- Sensibiliser les gestionnaires des espaces verts grâce au protocole de sciences participatives [Florilèges-Prairies urbaines](#)⁶⁹.

Indicateurs :

- Nombre de sachets de graines régionales distribués aux Parisiennes et Parisiens.
- Nombre de sites municipaux participant au protocole de sciences participatives Florilèges-Prairies urbaines.

Action 4 : Favoriser le laisser-pousser

- Sensibiliser les gestionnaires des espaces verts, les agents chargés de l'entretien de la voirie et le grand public à l'importance de la flore régionale spontanée, par exemple grâce aux sciences participatives (protocoles [Sauvages de ma rue](#)⁷⁰, [sTREEts](#)⁷¹) et aux formations de l'[École Du Breuil](#)⁷².
- Continuer à intégrer, quand cela est possible et en tenant compte de l'intégrité des équipements, de la composition paysagère et des usages, les ligneux (arbres et arbustes) qui poussent spontanément (à l'exception des espèces exotiques envahissantes) dans les parcs, jardins, cimetières et la Petite Ceinture de la Ville de Paris.
- Développer les toitures végétalisées en libre évolution sur les bâtiments municipaux permettant le développement spontané d'espèces.
- Développer les zones en libre évolution dans les espaces verts parisiens (prairies, lisières...).

Cibles à horizon 2030 :

- Au moins 50 % de diversité génétique dans les nouvelles plantations municipales d'arbres.
- Au moins 50 % d'espèces régionales dans les nouvelles plantations municipales de strates herbacée et arbustive.
- Au moins 80 % d'espèces régionales dans les nouveaux semis municipaux (hors gazon).
- 100 % d'espèces régionales dans les espaces refuges de biodiversité, bassins végétalisés, mares et les nouvelles végétalisations de tronçons de la Petite Ceinture.

Objectif 8 : Suivre les espèces protégées et/ou menacées

D'après l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, la France est le 6^{ème} pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées : 1 606 espèces menacées au niveau mondial sont présentes sur son territoire, en métropole et en outre-mer. À Paris, sur les 3 400 espèces sauvages observées sur le territoire, 169 espèces font l'objet de mesure de protection (163 animaux et 6 plantes) telles que l'Écureuil roux, le Martin-pêcheur d'Europe, le Crapaud commun, la Falcaire commune ou encore la Renoncule à petites feuilles, et certaines sont menacées de disparition comme le Hérisson d'Europe, le Brochet commun ou la Silène de France et.

La conservation des espèces menacées n'est pas qu'une question de responsabilité éthique, elle est la garante de la santé de notre planète. En effet, les espèces menacées contribuent à la vie animale et végétale qui les entoure, les préserver permet de sauvegarder l'équilibre de la vie sur Terre, en assurant un avenir stable pour les écosystèmes et les populations.

La Ville de Paris a à cœur d'assurer la survie des espèces protégées et menacées de son territoire et mène pour cela un ensemble d'actions dédiées à la protection et préservation de ces espèces, qui portent leurs fruits. Certaines espèces comme le Faucon pèlerin ou l'Orvet fragile ont ainsi réinvesti le territoire parisien ces dernières années. Ces dispositifs sont variés : protocole de suivi de certaines espèces, modification des éclairages nocturnes, installation de nichoirs à Pipistrelles communes, prise en charge et relâcher d'Hérissons d'Europe blessés après soins dans le bois de Vincennes... Il s'agit maintenant d'amplifier et d'accélérer ces stratégies sur des espèces ciblées.



Hérisson d'Europe © Frédéric Combeau / Ville de Paris

Action 1 : Connaître et faire connaître les espèces protégées et/ou menacées du territoire

- Amplifier les campagnes d'inventaires pour certaines espèces protégées en partenariat avec les associations et institutions spécialistes.
- Créer et diffuser au grand public ainsi qu'aux aménageurs la liste des espèces (faune et flore) protégées et/ou menacées à Paris, et veiller à sensibiliser notamment les publics scolaires sur la protection de ces espèces.
- Mener des actions pour lever les pressions exercées sur les espèces protégées et/ou menacées au travers de l'amélioration constante de la connectivité des trames.
- Poursuivre le suivi des Plans Régionaux d'Actions (PRA) en faveur des odonates (libellules et demoiselles), des chiroptères (chauves-souris) et des rhopalocères (papillons de jour).
- Initier une communication ciblée sur certaines espèces protégées et/ou menacées à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité.
- Étudier l'ouverture d'un Observatoire des espèces végétales protégées et/ou menacées à Paris, en lien avec le [Jardin Botanique de Paris](#)⁷³.
- Cartographier les sites d'espèces protégées et/ou menacées sur le territoire parisien.
- Élaborer des portés à connaissance sur la présence d'espèces protégées et les diffuser auprès des services en charge de l'instruction des permis de construire et des permis d'aménager.

Indicateur : Nombre d'espèces protégées et/ou menacées observées en 2025 puis en 2030.

Action 2 : Bâtir un plan d'actions en faveur de la faune en ville

- Initier un programme participatif de suivi régulier de certaines espèces protégées et/ou menacées afin d'évaluer l'état de leur population à Paris, en lien avec les [Volontaires de Paris](#)⁷⁴ et la communauté scientifique.
- Actualiser et diffuser les préconisations de gestion et d'aménagement pour maintenir la présence de ces espèces, tant dans les espaces verts que sur l'espace public et en cœur d'îlots.
- Recenser et cartographier les immeubles à potentiel intéressant pour la faune du bâti (par exemple pour les Pipistrelles communes, Martinets noirs, Hirondelles de fenêtre, Faucons crécerelles et pèlerins), avec l'aide de partenaires associatifs, l'objectif étant de développer les bâtiments à biodiversité positive.
- Encourager l'accueil des espèces du bâti en préservant les cavités existantes, en intégrant des anfractuosités dans les nouvelles constructions ou en installant des nichoirs.
- Installer sur les toitures des bâtiments de grande hauteur des aménagements propices à la nidification d'oiseaux d'espèces protégées comme les Faucons pèlerins.
- Adapter les fontaines dans les espaces verts pour créer des abreuvoirs en trop-plein pour la faune, à l'instar des projets réalisés dans les cimetières parisiens.
- Déployer de nouveaux [Quartiers Moineaux](#)⁷⁵ et dupliquer le dispositif à d'autres espèces comme le Hérisson d'Europe.
- Étudier les risques liés aux catastrophes naturelles pour la faune sauvage et prévoir des mesures de prévention et de sauvetage.

Indicateur : Nombre de quartiers comprenant des aménagements pour la faune sauvage (Quartiers Moineaux et déclinaison à d'autres espèces).

Action 3 : Renforcer le suivi et les actions de préservation des espèces végétales

- Recenser les stations de plantes protégées ou menacées sur le foncier de la Ville de Paris, les diffuser en interne aux agents gestionnaires et les suivre annuellement, grâce à un protocole d'inventaire simple, pratique et consultable.
- Convenir avec ces gestionnaires de mesures de gestion conservatoire (par exemple report de la tonte après la montée en graines, mise en défens...).
- Étudier l'opportunité de demander des dérogations pour la multiplication d'espèces protégées de spécimens présents au Jardin Botanique de Paris. Ces espèces sont interdites à la production, ces dérogations viseront un objectif de conservation botanique.
- Ne plus produire, acheter, planter et semer d'espèces protégées ou menacées (cultivars compris), sauf dérogation pour le Jardin Botanique. La production et plantation des espèces protégées est particulièrement encadrée afin d'éviter la pollution génétique.

Indicateur : Nombre de stations d'espèces végétales protégées faisant l'objet de mesures de gestion conservatoire.

Action 4 : Initier la protection réglementaire des sites abritant des espèces protégées et/ou menacées

- Émettre, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme à proximité des sites qui auront été cartographiées de nidification et de gîtes d'espèces protégées et/ou menacées, des recommandations spécifiques relatives à la bonne prise en considération des dommages potentiels causés aux espèces.
- Travailler avec la Préfecture de Paris pour émettre des arrêtés de protection de biotope sur des infrastructures ou bâtiments accueillant des espèces protégées (par exemple pour le tunnel Broussais, 14^e dans lequel nichent tous les ans des pipistrelles communes).
- Plaider auprès de l'autorité environnementale pour une meilleure considération des espèces protégées dans les habitats de substitution en milieu urbain.
- Plaider pour l'intégration d'un volet « biodiversité » dans les diagnostics thermiques généraux afin de prendre en compte l'utilisation de la façade par les espèces animales et végétales menacées et/ou protégées.

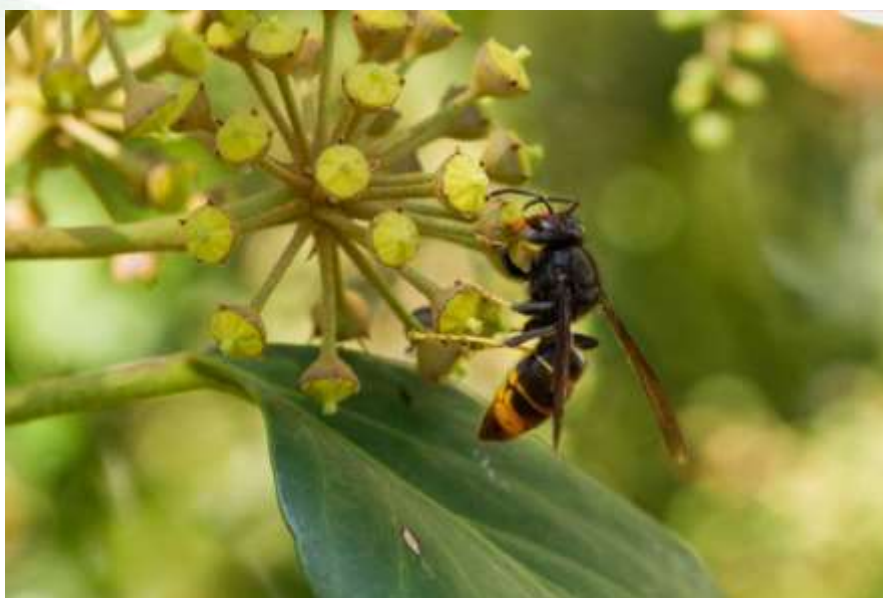
Cibles à horizon 2030 :

- Au moins 100 quartiers comprenant des aménagements pour la faune sauvage (Quartiers Moineaux et déclinaison à d'autres espèces).
- La liste des espèces protégées et/ou menacées faune et flore pour Paris est publiée.
- Au moins 15 espèces ou groupes d'espèces protégés à Paris font l'objet de mesures de gestion conservatoire.

Objectif 9 : Poursuivre le suivi et la gestion des espèces exotiques envahissantes

Reconnues comme l'une des principales causes de l'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale⁷⁶, les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) peuvent avoir des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires importantes : elles contribuent à 60 % des extinctions connues à l'échelle mondiale. Ces animaux et plantes sont majoritairement introduits par les humains, de manière volontaire ou fortuite. En 2023, l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) a recensé 189 espèces introduites devenues envahissantes à l'échelle de la France métropolitaine, 94 d'entre elles sont règlementées et interdites de toutes activités (introduction, vente, achat, utilisation, transport, etc.).

La France est un des pays les plus touchés d'Europe et, en tant que capitale, Paris n'est pas épargnée et doit donc prendre sa part pour limiter leur dispersion. Les espèces considérées comme EEE sur le territoire parisien sont listées et hiérarchisées dans [Les Chemins de la nature](#)⁷⁷. La Ville de Paris a développé une stratégie dédiée à ces espèces qui repose sur la prévention et la mise en place de systèmes de veille et d'alerte afin de limiter leur propagation, de prévenir de nouvelles installations mais aussi d'améliorer leur connaissance.



Frelon à pattes jaunes © Guillaume Bontemps / Ville de Paris

Action 1 : Améliorer les connaissances et la surveillance des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire parisien

- Renforcer la veille scientifique et technique active sur les espèces animales et végétales exotiques envahissantes, en partenariat avec des organismes de recherche.
- Actualiser et diffuser régulièrement les listes et statuts des EEE faune et flore connues à Paris et sur le domaine public parisien extramuros.
- Initier une cartographie des sites de présence d'EEE, pour les espèces pour lesquelles cela est faisable : celles dont les stations sont relativement stables, celles encore peu présentes à Paris, celles à enjeu pour la santé...
- Organiser des comités réguliers de pilotage de la stratégie EEE de la Ville de Paris en associant les directions concernées et les partenaires scientifiques.

- Mobiliser les Parisiennes et Parisiens afin qu'ils deviennent acteurs de la gestion du Frelon à pattes jaunes sur le territoire.
- Mener une étude sur les populations de Perruches à collier et leur place dans l'écosystème parisien.

Indicateur : Nombre d'espèces classées exotiques envahissantes présentes à Paris en 2025 et 2030.

Action 2 : Renforcer la prévention et l'information en impliquant tous les acteurs et actrices de la nature en ville pour limiter les populations et les impacts des espèces exotiques envahissantes sur le territoire parisien

- Sensibiliser et former les gestionnaires des espaces verts parisiens et les actrices et acteurs de la végétalisation sur le domaine public (détentrices ou détenteurs de [permis de végétaliser](#)⁷⁸, associations d'agriculture urbaine et jardins partagés) sur la prévention, les pratiques de gestion, et les activités à risque d'introduction ou dispersion d'EEE.
- Sensibiliser le grand public face aux activités à risque d'introduction ou dispersion d'EEE et à leurs effets délétères, par exemple dans les mares, bassins et cours d'eau (lâchers volontaires de Poissons rouges, guppys, Crapauds de Corée...).
- Réaliser et diffuser un guide d'identification des EEE et de recommandation des bonnes pratiques, adapté au territoire parisien et pour l'ensemble des publics.
- Coopérer avec les autres gestionnaires d'espaces verts parisiens (bailleurs sociaux, AP-HP, État, SNCF, RATP, entreprises...) pour partager les expérimentations menées et les retours d'expérience.
- Coopérer à l'échelle métropolitaine et régionale sur le sujet en menant des actions groupées de régulation et de prévention sur des EEE ciblées, notamment au niveau des réseaux de canaux pour éviter les fuites d'EEE vers les réservoirs de biodiversité situés à proximité.

Indicateur : Nombre de gestionnaires et acteurs de la végétalisation sur le domaine public sensibilisés à la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Action 3 : Élaborer et déployer des plans d'actions spécifiques pour réduire les populations d'espèces de faune exotiques envahissantes présentes à Paris

- Construire un plan de surveillance du Frelon à pattes jaunes à Paris : expérimentation de modes de protection des ruches d'Abeilles domestiques (auxquelles le Frelon à pattes jaunes s'attaque), lancement d'études scientifiques et actions de sensibilisation et de communication auprès du public.
- Renforcer les actions de prévention menées chaque année sur le Moustique tigre : communication et distribution de guides et outils éducatifs au grand public pour aider à identifier et éliminer les gîtes larvaires, mise en place d'un programme de repérage de ces gîtes, d'élimination mécanique de ceux pouvant être supprimés, de traitement de ceux non supprimables, de contrôle de tout gîte potentiel et d'expérimentation de pièges.
- Poursuivre la prévention et les actions de régulation de certaines espèces très présentes à Paris, comme la Bernache du Canada.
- Diffuser des protocoles d'intervention adaptés au milieu (espaces verts publics, jardins privés, emprises des infrastructures linéaires de transport, etc.) suivant une démarche d'analyse (enjeux, impacts, méthodes et moyens disponibles, parties prenantes) afin de trouver les meilleures solutions de gestion ou de régulation.

- Coopérer avec l'Agence Régionale de Santé pour établir des protocoles de gestion de certaines EEE ciblées (Moustique tigre) dans le respect de l'équilibre entre enjeux d'efficacité de lutte vectorielle et préservation de la biodiversité.

Indicateur : Nombre d'actions de régulation menées (retrait de nids de Frelons à pattes jaunes, intervention de lutte contre les Moustiques tigres, stérilisation d'œufs de Bernaches du Canada...).

Action 4 : Élaborer des plans d'actions spécifiques pour les espèces floristiques exotiques envahissantes présentes à Paris

- Animer un groupe de travail multi-directions dédié aux EEE chargé de définir, pour chaque espèce de la liste des EEE produite par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, une stratégie ciblée adaptée aux enjeux du territoire parisien.
- Stopper l'achat, le semis et la plantation des espèces et variétés végétales exotiques envahissantes convenues par le groupe de travail multi-directions dans tous les marchés de la Ville de Paris.
- Encourager les bailleurs sociaux et tous les aménageurs parisiens à se référer au [Guide des essences](#)⁷⁹ mis à jour après chaque réunion du groupe de travail multi-directions, afin d'éviter la plantation d'essences exotiques envahissantes.
- Diffuser des préconisations dans le cadre des chantiers de travaux pour limiter le développement d'EEE.
- Poursuivre les expérimentations et actions de régulation de certaines espèces très présentes à Paris, comme la Renouée du Japon, l'Ailante glanduleux ou le Myriophylle hétérophylle. Des actions de prévention comme l'arrachage manuel ou mécanique, l'écorçage partiel ou encore le bâchage après la fauche sont mis en œuvre pour limiter leur propagation.
- Lutter contre les stations d'EEE floristiques à réguler dans les espaces verts gérés par la Ville et expérimenter la replantation d'espèces régionales dont la croissance est rapide et la dispersion élevée.
- Définir des filières spécialisées pour gérer les déchets végétaux prélevés dans le cadre d'opérations de régulation des EEE.

Indicateur : Nombre d'expérimentations de gestion pour la régulation des plantes exotiques envahissantes.

Cibles à horizon 2030 :

- Au moins 50 % des espèces exotiques envahissantes classées à réguler sont concernées par des plans d'actions visant à réduire leur population et leur caractère envahissant.
- 100 % des gestionnaires des espaces verts municipaux ont été sensibilisés et disposent d'outils d'identification et de gestion des espèces exotiques envahissantes.

Objectif 10 : Poursuivre le zéro-phyto et généraliser la gestion écologique

L'usage de pesticides chimiques est une des causes principales de l'effondrement du vivant et est une menace pour la santé environnementale. En 40 ans, le nombre d'oiseaux sur le continent européen a décliné de 25 % sous les effets de l'agriculture intensive. La Ville de Paris a été pionnière du « zéro-phyto » en abandonnant les produits phytosanitaires chimiques dès 2009 dans les parcs et jardins et dès 2015 dans les cimetières – bien en amont de la Loi Labbé qui les interdit désormais dans tout l'espace public. Paris est même allé plus loin en garantissant le zéro-phyto également pour les végétaux issus des pépinières de son [Centre de Production Horticole](#)⁸⁰, en développant les pratiques de gestion écologique dans ses parcs et jardins ou encore en s'engageant dans leur labellisation écologique ([label EcoJardin](#)⁸¹).

Les pratiques de gestion conditionnent la présence des espèces sauvages dans la ville, que ce soit dans les espaces verts, sur l'espace public ou encore sur le bâti. La gestion écologique s'appuie sur la gestion différenciée des milieux qui consiste à adapter des modes de gestion écologiques différents selon la typologie de l'espace et leurs usages : pas de désherbage chimique, moins de tontes, pas de taille des haies et des arbres pendant les périodes de nidification... La Ville de Paris travaille aujourd'hui à généraliser cette gestion sur l'ensemble du territoire, en embarquant les bailleurs sociaux, les copropriétés privées, les commerces, les entreprises, les habitantes et habitants.

À mesure que la ville se végétalise et fait face à de plus en plus d'épisodes de sécheresse, il devient impératif de coupler à la gestion écologique de la ressource végétale une gestion raisonnée de la ressource en eau et adaptée au zonage pluvial parisien, en articulation avec le [Plan ParisPluie](#)⁸² et le Plan de sobriété hydrique.



Insectes pollinisant un chardon au jardin Villemin © Clément Dorval / Ville de Paris

Action 1 : Consolider la gestion écologique dans les espaces végétalisés municipaux

- Poursuivre la mise en œuvre du référentiel de gestion écologique de la Ville de Paris et l'application des plans pluriannuels de gestion différenciée et écologique à chaque espace végétalisé municipal (parcs, jardins, squares, places, cours, toitures, cimetières, etc.) partout où les usages et la fréquentation du public le permettent.
- Développer les zones de prairies et en libre évolution dans les espaces verts parisiens.
- Former à la gestion écologique, pour chaque équipement municipal possédant un espace extérieur végétalisé, comme une [cour oasis](#)⁸³, au moins un à deux agents (municipal ou personnel externe) en charge de l'entretien du site.
- Augmenter le nombre de parcs et jardins suivis et labellisés pour leur gestion écologique par un organisme certificateur ou par une association de protection de la biodiversité.
- Expérimenter la labellisation et/ou un dispositif de reconnaissance de gestion favorable à la biodiversité (EcoJardin, Oasis Nature, Jardin de Noé, Refuge LPO...) dans les équipements de la Ville de Paris disposant d'espaces extérieurs : cours oasis des écoles et collèges, crèches, musées, espaces sportifs, médiathèques, conservatoires, etc.
- Installer des composteurs pédagogiques dans les cours oasis.
- Augmenter le nombre de parcs et jardins faisant l'objet d'un protocole de sciences participatives comme [Florilèges-Prairies urbaines](#)⁸⁴, [Propage](#)⁸⁵, [OUBS](#)⁸⁶ ou encore l'[Observatoire Participatif des Vers de Terre](#)⁸⁷, via l'identification de référents dans chaque service d'exploitation des jardins, cimetières et bois.

Indicateur : Nombre d'espaces végétalisés municipaux concernés par un dispositif de gestion différenciée et écologique (label, certification, reconnaissance, sanctuarisation, plan de gestion...).

Action 2 : Renforcer la gestion écologique sur l'espace public

- Programmer les travaux horticoles et les tailles nécessaires aux usages et enjeux de sécurité en tenant compte des cycles naturels de la faune (période de nidification des oiseaux, etc.) et du végétal (période de floraison, etc.).
- Favoriser le « laisser pousser » dans la rue et dans tous les interstices urbains.
- Mieux informer les usagères et usagers de l'espace public sur les travaux d'entretien réalisés sur le végétal et sur l'importance de la flore spontanée en ville.
- Sensibiliser les personnels chargés de l'entretien de la voirie et de l'espace public aux pratiques de gestion écologique et de reconnaissance et gestion des principales espèces exotiques envahissantes.
- Développer la labellisation et/ou un dispositif de reconnaissance de gestion favorable à la biodiversité (EcoJardin, Oasis nature, Refuge LPO...) sur l'espace public : arbres d'alignement, rues végétalisées, abords des canaux, etc.

Indicateur : Nombre de personnes chargées de l'entretien de la voirie et de l'espace public formées aux pratiques de gestion écologique.

Action 3 : Accompagner la gestion écologique sur l'ensemble du territoire

- Établir une Charte de gestion écologique accompagnée d'une boîte à outils à destination de tous les gestionnaires d'espaces extérieurs végétalisés avec deux niveaux d'exigence : principes écologiques (zéro produit phytosanitaire, recours au compost, gestion différenciée et écologique) et principes « biodiversitaires » (végétation spontanée, association d'espèces, espèces régionales, gîtes, taille hors période de nidification, prévention des espèces exotiques envahissantes ou à enjeu sanitaire...).
- Diffuser cette charte auprès de tous les jardins partagés de la Ville de Paris, les jardins pédagogiques, les bailleurs sociaux et l'ensemble des équipements municipaux dotés d'un espace végétalisé, aux concessions et signataires de conventions d'occupation du domaine de la Ville de Paris, ainsi qu'aux syndicats de copropriétés privées, aux EHPAD, entreprises et tout propriétaire d'espaces extérieurs végétalisés.
- Mettre en place un système de mécénat de compétences entre les services de la Ville de Paris et les associations ou PME gestionnaires d'espaces verts pour renforcer leurs connaissances et savoir-faire pour une gestion écologique globale.
- Encourager les jardins partagés n'étant pas déjà signataires à adhérer à la [charte Main Verte](#)⁸⁸ afin qu'ils s'engagent à conduire des actions et des aménagements en faveur de la biodiversité.

Indicateur : Nombre de signataires de la charte Main Verte.

Action 4 : Déployer la gestion écologique du bâti

- Accompagner et sensibiliser les aménageurs et l'ensemble des directions opérationnelles et actrices et acteurs de la Ville de Paris à la gestion écologique du bâti : vérification de la présence d'espèces nicheuses du bâti avant démarrage de projets à l'appui du [BiodivScore](#)⁸⁹, prise en compte des éventuelles colonies d'oiseaux présentes dans la mise en œuvre des travaux extérieurs, protection des pieds de plantes grimpantes avant travaux sur façade, végétalisation des murs, toitures et cours, compensation de destruction de végétaux ou lieu de nidification...
- Former les personnes chargées de l'entretien des toitures végétalisées et de restauration des façades aux pratiques de gestion écologique.
- Réaliser un mémorandum recensant les précautions de base pour protéger la biodiversité lors de travaux du bâti (par exemple à l'occasion de campagnes de ravalement obligatoire, des plans de rénovation thermique des bâtiments...).
- Diffuser ce mémorandum lors des demandes d'urbanisme et le joindre aux contrats de concession et conventions d'occupation du domaine de la Ville de Paris.

Action 5 : Optimiser la gestion de la ressource en eau

- Concevoir les nouveaux projets pour une eau de pluie 100 % utile (infiltration dans le sol vers les nappes phréatiques en tenant compte des spécificités du sous-sol, rafraîchissement par évaporation, réutilisation pour l'arrosage), en cohérence avec le Plan ParisPluie.
- Développer des systèmes d'arrosage alternatifs à l'eau potable pour tous les sites aux usages non sensibles (hors potagers, vergers ou jardins partagés) et en fonction des contraintes techniques : déployer les récupérateurs d'eau de pluie, favoriser l'alimentation des espaces végétalisés par les eaux de ruissellement, gérer l'eau pluviale à la parcelle.
- Déployer le projet de récupération des eaux pluviales et des eaux d'arrosage excédentaires sur la zone de pépinière hors-sol du Centre de Production Horticole de Rungis, appartenant à la Ville de Paris.

- Réviser le Plan de sobriété hydrique de la Ville de Paris afin de mieux prioriser les plantes à arroser en période de sécheresse anticipée, et mener un travail de plaidoyer auprès de l'État pour réformer le cadre national relatif aux arrêtés sécheresse. En effet, la végétation en ville contribue aux objectifs de résilience et de rafraîchissement, au profit des humains comme des animaux, et dépasse le simple agrément.
- Autant que possible, remédier à la fragmentation des surfaces végétalisées à l'occasion des projets d'aménagement et limiter les plantations hors-sols, moins résilientes face aux événements climatiques extrêmes (canicule, grand froid) et plus consommatrices en eau.
- Sensibiliser et responsabiliser les concessionnaires des bois à leur consommation d'eau non potable en les équipant progressivement de compteurs d'eau.
- Réduire les consommations des pièces d'eau et rivières situées dans les jardins et bois.
- Généraliser les solutions d'économie d'eau dans la gestion du végétal en apportant la juste dose d'arrosage au végétal.

Indicateur : Part d'eau potable pour l'arrosage des espaces végétalisés municipaux.

Cibles à horizon 2030 :

- Plus de 90 % des parcs et jardins municipaux sont labellisés via un dispositif de reconnaissance de gestion favorable à la biodiversité.
- 100 % des espaces végétalisés municipaux ou en gestion par la Ville de Paris sont en gestion différenciée et écologique.
- La consommation d'eau potable pour arroser les espaces végétalisés municipaux a diminué de 50 %.
- Les prélèvements d'eau (potable et non potable) de la Ville de Paris ont diminué de 15 %.



AXE 2 : FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN
ATOUT POUR LA RÉSILIENCE DU
TERRITOIRE

Objectif 11 : Intégrer la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement et de construction

Paris opère depuis une vingtaine d'années une transformation en profondeur de son modèle urbain. Il s'agit de revenir sur la « macadamisation » massive de la ville réalisée à partir des années 1930, qui a vu la ville se construire autour de la voiture (voies de circulation et files de stationnement) au détriment de la nature, des piétons et des mobilités douces.

L'ossature urbaine de Paris est aussi l'héritière des travaux haussmanniens de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les objectifs hygiénistes visant à rationaliser et assainir la ville ont façonné ses parcs et jardins et la structure de ses grands boulevards. Pourtant, le territoire parisien reste dynamique ; chaque année, de nombreux projets d'aménagement sont réalisés et sont autant d'occasions de répondre à de nouveaux objectifs : rendre la ville plus accueillante, résiliente, vivable, rendre l'espace public aux Parisiennes et Parisiens, inviter et préserver la nature dans la ville.

Pour ce faire, la Ville de Paris met en œuvre la séquence « Eviter-Réduire-Compenser » (dite séquence ERC) : chaque projet, à chacune des phases (conception, travaux, gestion), doit veiller à éviter au maximum les impacts sur la biodiversité, sinon à les réduire au minimum, et en dernier lieu seulement à les compenser largement. Le bâti aussi constitue un formidable support pour la végétation et l'accueil des espèces, flore et faune, qui y trouvent des refuges ou y nichent : en façade, en toiture ou dans les anfractuosités.

Il s'agit aujourd'hui de systématiser des pratiques de conception, de construction, de rénovation et de gestion plus favorables à la biodiversité. Le vote du [Plan arbre⁹⁰](#), et surtout l'entrée en vigueur du nouveau [Plan Local d'Urbanisme bioclimatique⁹¹](#) constituent à ce titre des pierres angulaires de la stratégie urbaine en faveur de la biodiversité de la Ville de Paris. En complément, la Ville de Paris a développé le [BiodivScore⁹²](#), un outil d'auto-évaluation à destination des concepteurs pour les aider à évaluer la qualité écologique de leur projet et à identifier les points à renforcer au regard des enjeux spécifiques de la biodiversité en milieu urbain.



Médiathèque James Baldwin labellisée BiodiverCity © Clément Dorval / Ville de Paris

Le BiodivScore, un outil d'auto-évaluation

Inspiré de la séquence « Eviter-Réduire-Compenser », le BiodivScore permet aux porteurs de projet d'évaluer la performance biodiversité de leurs projets et de les accompagner pour tendre vers le moindre impact. 4 axes d'évaluation sont développés pour englober toute la temporalité du projet, des prémises de la conception jusqu'aux pratiques de gestion envisagées.

Pensé pour être polyvalent, pédagogique et dédié aux non-spécialistes, il s'adresse aux porteurs de projet publics ou privés engagés dans un projet de construction ou de réhabilitation, de végétalisation du bâti, de végétalisation de l'espace public, de création ou de réaménagement d'un espace vert. Il repose sur un faisceau d'indicateurs reprenant les données factuelles du projet. Par exemple, la part d'espaces végétalisés ou la présence de sites de nidification dans les murs ou la toiture des bâtiments.

Afin de permettre l'amélioration continue des pratiques de conception, la restitution du score se fait sur le modèle du Nutri-Score par l'attribution d'une classe de A (plus de 75 % des points obtenus) à D moins de 24 % des points obtenus).

Les différents référentiels (construction/réhabilitation, végétalisation du bâti, etc.) sont disponibles en téléchargement sur paris.fr

Action 1 : Faire du bâti municipal un bâti à « biodiversité positive »

- Établir des diagnostics de biodiversité et appliquer le BiodivScore aux projets de construction/réhabilitation (lorsque la surface d'espaces libres est supérieure à 200 m²) ou de végétalisation du bâti de la Ville de Paris, des bailleurs sociaux et des aménageurs publics parisiens.
- Attribuer un écologue référent pour chacune des directions de la Ville de Paris, afin que toute opération de travaux ou d'aménagement d'envergure bénéficie d'une expertise écologique.
- Poursuivre l'intégration des enjeux de biodiversité dans les orientations d'aménagement et de programmation sectorielles (ZAC, Écoquartier, quartiers GPRU, secteurs NPRU).
- Réaliser des projets de bâtiments municipaux labellisés ou certifiés « biodiversité » par des organismes agréés, promouvant de meilleures pratiques en matière de biodiversité urbaine pendant les phases de planification, conception et construction.
- Intégrer systématiquement les préconisations en matière de biodiversité dans les programmes des équipements et bâtiments publics, les règlements de concours et d'appel d'offres, les cahiers des clauses techniques particulières, les programmes architecturaux techniques et environnementaux et les plans de rénovation thermiques.
- Augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité dans les projets de [cours oasis](#)⁹³ et dans les cours oasis déjà créés, afin de maximiser la qualité écologique de ces lieux lorsque cela est techniquement possible. Et former les référents Oasis de la Ville au calcul du BiodivScore et le systématiser pour tous les projets de cours oasis.
- Poursuivre les travaux de la Commission de Régulation de l'Espace Public afin d'intégrer la végétation et les aménagements favorisant la biodiversité dans les projets d'aménagement de l'espace public, et d'en faire une véritable plus-value de l'esthétique parisienne. La Ville de Paris poursuivra également ses échanges avec les Architectes des Bâtiments de France dans ce but et afin d'accompagner un changement de regard sur la présence de la nature dans la ville pour multiplier ces projets.

- Œuvrer pour une transformation du bâti municipal vers des projets exemplaires en termes de déconnexion des eaux pluviales (projets favorisant la réutilisation et l'infiltration).

Indicateurs :

- Nombre de projets ayant obtenu la note A au BiodivScore.
- Nombre des projets municipaux et des bailleurs sociaux éligibles en cours de conception utilisant le BiodivScore.

Action 2 : Accompagner la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLUb)

- Promouvoir les nouvelles prescriptions et recommandations du PLUb en matière de biodiversité : continuité des espaces libres, perméabilité des sols, densité de plantation prioritairement en pleine terre, minimum de 50 % d'espèces régionales dans les projets situés en zone urbaine générale (UG) et zone de grands services urbains (UGSU), diversité des strates végétales, plantation d'arbres et compensation à volume foliaire équivalent voire double dans les secteurs concernés, végétalisation du bâti et continuité avec la végétation du sol, transformation des Espaces Libres Protégés à Végétaliser (ELPV – 103 ha) et des parcelles situées en Secteur de Renforcement du Végétal (SRV), protection des nouveaux Espaces Verts Protégés (EVP – 330 ha), Espaces Boisés Classés (EBC – 1 860 ha), arbres remarquables (262) et d'alignement (100 000).
- Limiter à 35 % maximum les façades vitrées dans les projets (trop réfléchives ou transparentes, elles sont génératrices de collisions pour la faune) et rechercher à appliquer un coefficient de réflexion inférieur à 15 %, en particulier lorsqu'il s'agit de constructions situées dans les réservoirs urbains de biodiversité ou dans leur zone d'influence.
- Accompagner les demandeurs d'autorisation d'urbanisme : prodiguer des conseils contextualisés et mettre à disposition des guides d'aide à la conception ([Guide des toitures végétalisées et cultivées](#)⁹⁴, Guide du projet urbain à biodiversité positive...).
- Intégrer et renforcer les recommandations en matière de protection et d'accueil de la biodiversité dans le Guide d'application des dispositions environnementales du PLUb.
- Mener une évaluation des effets sur la biodiversité du PLUb dans le cadre du prochain bilan sexennal.

Indicateurs :

- Surface nouvellement végétalisée dans les projets soumis à autorisation d'urbanisme (pleine terre végétalisée, terre végétalisée sur dalle, toiture végétalisée, mur végétalisé).
- Nombre d'Espaces Libres Protégés à Végétaliser (ELPV) nouvellement végétalisés ou avec augmentation de la végétation.

Action 3 : Encourager le bâti privé à être mieux-disant

- Mieux faire connaître les guides d'aide à la conception : le [Guide environnemental](#)⁹⁵, le nouveau Guide d'application des dispositions environnementales du PLUb, le [Guide des toitures végétalisées et cultivées](#)⁹⁶, le livre des [Chemins de la nature](#)⁹⁷ comprenant notamment le Catalogue de la flore régionale et des recommandations pour installer des aménagements pour la faune sauvage... auprès des porteuses et porteurs de projet parisiens.
- Sensibiliser les professionnels du bâti dans le cadre des webinaires organisés par l'[Agence Parisienne du Climat](#)⁹⁸ pour les affiliés CoachCopro et le grand public dans le cadre du cycle de webinaires Rendez-vous Copro.

- Promouvoir l'utilisation du BiodivScore auprès des porteurs et porteuses de projets privés non soumis à l'obligation d'étude d'impact et évaluation environnementale, par exemple lors du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme ou dans le cadre des dispositifs [Éco-Rénovons Paris+](#)⁹⁹ ou [CoprOasis](#)¹⁰⁰.
- Demander un diagnostic biodiversité, par exemple en s'appuyant du BiodivScore, pour tout projet de construction/réhabilitation lorsque la surface d'espaces libres est supérieure à 200 m².
- Intégrer aux travaux de rénovation thermique du bâti privé les enjeux de biodiversité (prise en compte des oiseaux nicheurs), en partenariat avec l'Agence Parisienne du Climat et le programme Eco-Rénovons Paris+.
- Sensibiliser sur l'intégration de signaux (de type films autocollants) ou de repères colorés sur les surfaces vitrées pour limiter les risques de collision des oiseaux.
- Prendre en compte l'application du BiodivScore lors de l'étude des demandes d'aides financières des projets des bailleurs sociaux (par exemple, le fonds Îlots de fraîcheur).
- Valoriser les labels et certificats « biodiversité » et les labels locaux comme le label Urb'Adapt de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, Ville Arborée...
- Valoriser et promouvoir le BiodivScore auprès des écoles d'architecture, d'ingénieur, de design, les écoles proposant des formations en RSE ou en aménagement du territoire, ou encore de paysage pour former les aménageurs de demain.
- Encourager et faciliter sur le territoire parisien les recherches (thèses, études, protocoles scientifiques) ayant pour objet les enjeux liant biodiversité et bâti.

Indicateur : Nombre de projets soutenus techniquement et/ou financièrement par la Ville de Paris engagés dans une démarche de labellisation ou de certification « biodiversité ».

Action 4 : Intégrer la biodiversité lors de la phase travaux

- Diffuser à tous les acteurs et actrices de travaux agissant à Paris (transport, bâti, réseaux, etc.) un document de bonnes pratiques afin qu'ils intègrent mieux les enjeux de biodiversité à toutes les étapes de leurs chantiers.
- Veiller à une bonne prise en compte des sites et du calendrier de nidification des espèces menacées et/ou protégées lors des travaux.
- Mener un plaidoyer pour une révision du Code de la construction et de l'habitation, pour protéger et intégrer des cavités au bâti favorables aux espèces cavicoles (reliefs, anfractuosités, corniche, saillie) lors des travaux de surélévation, de rénovation, d'isolation par l'extérieur et de ravalement de façade. Elles sont à la fois témoins de l'histoire architecturale de Paris et favorables aux espèces cavicoles.
- Renforcer les contrôles sur les chantiers afin de s'assurer de la protection des arbres.
- Inclure dans les catalogues de formation des agentes et agents de la Ville de Paris une formation à la protection des arbres et de la biodiversité.

Renforcer les enjeux de protection de la biodiversité dans la rédaction de chaque nouvelle version du "Protocole de bonne tenue des chantiers" et associer les agentes et agents de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville à la commission technique d'évaluation de la bonne tenue des chantiers, menée avec des représentants de la profession.

Action 5 : Développer une stratégie de compensation adaptée à Paris

- Dans le prolongement des travaux engagés avec la Caisse de Dépôts et Consignations Biodiversité, déterminer la typologie des sites et projets parisiens pouvant prétendre aux différents types de compensation : compensation défrichement, compensation arbres

d'alignement, compensation espèces protégées, compensation zones humides et la potentielle compensation ZAN.

- Lancer une expertise du foncier de la Ville de Paris (intramuros et extramuros) pouvant être valorisé en unités de compensation, et identifier des sites pouvant faire l'objet d'obligations réelles environnementales (ORE).
- Étudier l'élaboration d'un guide sur la mise en œuvre de la compensation à Paris.
- Étudier la faisabilité du renforcement des missions de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris pour en faire un opérateur de référence de la compensation des atteintes à la biodiversité.
- Étudier le potentiel des sites parisiens pouvant obtenir l'agrémentation SNCRR (Sites Naturels de Compensation, de Restauration et de Renaturation) et déposer les demandes d'agrément le cas échéant.
- Plaider pour une meilleure prise en compte des spécificités du milieu urbain dense dans les documents réglementaires portant sur la compensation.
- Participer aux travaux du Muséum national d'Histoire naturelle sur la déclinaison des [certificats de biodiversité](#)¹⁰¹ en milieu urbain dense.

Indicateur : Surface des projets de compensation bénéficiant à la biodiversité financés sur le territoire parisien (certifiés via le label Urb'Adapt ou le Label bas-carbone – méthode « Ville arborée » par exemple).

Cibles à horizon 2030 :

- 40 ha de nouvelles surfaces végétalisées de bâti, public et privé.
- Environ 50 % des nouveaux projets publics et privés intègrent des toits et façades végétalisés.
- 100 % des projets municipaux et des bailleurs sociaux éligibles utilisent le BiodivScore.
- Le nombre de bâtiments municipaux labellisés ou certifiés « biodiversité » par des organismes agréés a doublé par rapport à 2024.

Objectif 12 : Déployer des Solutions fondées sur la Nature pour une ville plus résiliente

Concept créé en 2009 par l'Union Internationale de Conservation de la Nature, les « Solutions fondées sur la Nature » (SfN) désignent les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité.

Les milieux urbains jouent un rôle majeur dans la fragmentation des habitats, qui est la première cause de l'effondrement du vivant, et en subissent en même temps les conséquences. Ils sont plus fragiles face aux risques : effet d'îlots de chaleur urbains, inondations de la voirie, épisodes de sécheresse, pollutions urbaines, etc. sont autant de problèmes caractéristiques des villes qui peuvent être atténués par la mise en place de SfN locales. Les actions de végétalisation et de renaturation, couplées à d'autres approches et solutions techniques, permettent d'adapter la ville aux conséquences du dérèglement climatique, tout en contribuant à la lutte contre l'érosion du vivant.

Paris accélère ainsi la mise en place de SfN dans son projet de transformation du territoire et introduit une part plus élevée de naturalité dans ses projets de réaménagement afin de renforcer ses trames (verte, bleue, brune). La « ville-jardin » se déploie ainsi, en phase avec le [Plan climat](#)¹⁰² et le [Plan Local d'Urbanisme bioclimatique](#)¹⁰³.



Bois de Charonne © Sonia Yassa / Ville de Paris

Action 1 : Identifier et développer les Solutions fondées sur la Nature sur le territoire parisien

- Réaliser et diffuser un catalogue des projets SfN parisiens et l'actualiser régulièrement.
- Renforcer la végétation dans les espaces carencés, identifiés dans le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique, à travers des SfN.
- Poursuivre les partenariats entre la Ville de Paris et les actrices et acteurs du changement climatique et de la biodiversité (Paris&Co et autres incubateurs, pôles de compétitivité, clusters et centres de recherche du territoire).
- Publier une carte du potentiel de renaturation du territoire parisien, prenant en compte la désimperméabilisation et la végétalisation, avec l'APUR.
- Lancer un programme d'expérimentation permettant de proposer des SfN de cœur d'agglomération en lien avec les parties prenantes publiques et privées.

Indicateur : Nombre de projets réalisés par, ou en lien avec, la Ville de Paris inscrits au catalogue Solutions fondées sur la Nature.

Action 2 : Rafraîchir la ville dans une logique de proximité

- Renforcer le nombre d'îlots et de parcours de fraîcheur végétalisés en priorisant les zones carencées en végétation.
- Multiplier les démarches existantes de désimperméabilisation, de plantation d'arbres et de végétalisation en pleine terre, notamment avec des espèces dont le feuillage maximise l'évapotranspiration : [cours oasis](#)¹⁰⁴, crèches oasis, végétalisation des rues et grands axes, dispositif [Embellir votre quartier](#)¹⁰⁵, [rues aux écoles](#)¹⁰⁶ végétalisées, rues-jardins, forêts urbaines, places oasis... en priorisant les zones carencées en végétation.
- Poursuivre la prise en compte des enjeux de biodiversité dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation des effets du changement climatique, en renforçant les milieux prairiaux et boisés à Paris intra-muros afin de participer au stockage de carbone dans les sols.
- Communiquer sur les subventions et autres dispositifs de paiement pour services environnementaux, à l'instar du fonds Îlots de fraîcheur à destination du parc social et de [CoprOasis](#)¹⁰⁷ pour les copropriétés privées parisiennes.

Indicateurs :

- Nombre de cours d'écoles et crèches oasis.
- Nombre de places oasis, de forêts urbaines et de rues aux écoles végétalisées.
- Nombre d'îlots de fraîcheur financés par le dispositif dédié aux bailleurs sociaux.

Action 3 : Développer des SfN pour faire face à la problématique de l'eau en ville

- Poursuivre la déconnexion des eaux pluviales et le développement des récupérateurs d'eau végétalisés, des noues... sur l'espace public, dans les espaces verts, sur les équipements municipaux, chez les bailleurs sociaux, etc.

- Favoriser la récupération et réutilisation pour arrosage des eaux de pluie et de ruissellement à proximité des espaces verts et dans l'espace public, ainsi que la rationalisation des réseaux dans les projets d'aménagement.
- Développer les solutions *Low Tech* : revêtements alvéolaires sur les places de stationnement permettant végétation et infiltration des eaux ; filtrage par bactéries, sable et gravier ; récupération des eaux de chaussées circulées dans des jardinières pour leur dépollution ; projet « Life Absorb » de phytoremédiation des eaux pluviales de ruissellement du périphérique ; noues ; etc.
- Expérimenter la phytoremédiation (phytostabilisation, phytoépuration, phytovolatilisation, phytodégradation) pour traiter grâce à une palette d'espèces floristiques spécifiques la pollution des sols, des eaux usées ou des eaux pluviales, comme l'encourage le [Plan ParisPluie](#)¹⁰⁸.

Indicateur : Surface déconnectée du réseau d'évacuation de l'eau pluviale.

Action 4 : Contribuer activement au programme Nature 2050

- Assurer un suivi sur le long terme du projet lauréat de l'édition 2022 de l'appel à projets « Nature 2050 » : le Bois de Charonne. Ce projet consiste en la création et extension d'un parc longeant la Petite Ceinture du 20^{ème} arrondissement. Il constitue à la fois un réservoir urbain de biodiversité et un îlot de fraîcheur renforçant la trame verte parisienne et le nombre d'espaces verts ouverts pour la détente du public.
- Proposer de nouveaux projets pouvant s'inscrire dans le programme Nature 2050. Mené par la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité et la Métropole du Grand Paris, ce programme vise l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration de leur biodiversité à travers le co-financement des projets portés par les actrices et acteurs locaux.

Cibles à horizon 2030 :

- 360 nouvelles cours oasis pour les écoles, crèches et collèges, soit environ 72 ha, comprennent un ou des aménagements favorables à la biodiversité.
- 200 rues aux écoles végétalisées.

Objectif 13 : Placer la biodiversité au cœur de la santé environnementale

Il ne peut y avoir d'humanité en bonne santé sur une planète abimée. La richesse et la force de la biodiversité nous sont essentielles, car elles sont les nôtres. La biodiversité contribue directement à la santé humaine et à la prévention des pandémies. L'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît les services rendus par la nature comme un système de soutien vital à la santé et au bien-être de l'être humain. La présence de nature en ville et d'espaces favorables à la promenade et aux activités sportives, à l'abri de certaines nuisances telles que le bruit ou la pollution atmosphérique, participe à améliorer le bien-être au quotidien et la santé à long terme des citoyens. Par ailleurs, la capacité d'évapotranspiration des végétaux peut être source de rafraîchissement à une échelle locale et participer à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Toutefois, certaines espèces végétales et animales peuvent également être sources de désagréments pour la santé humaine (par exemple dans le cas d'espèces allergisantes ou vectrices de maladies). Le changement climatique peut par ailleurs accentuer ces effets néfastes, en renforçant le pouvoir allergisant des pollens, ou encore en favorisant l'introduction et l'expansion d'espèces susceptibles de provoquer des allergies et/ou de propager des maladies zoonotiques d'origine tropicale.

À ce titre, les Plan biodiversité, [Plan parisien de santé environnementale](#)¹⁰⁹ et [Stratégie de résilience de Paris](#)¹¹⁰ sont étroitement liés. Il s'agit de développer une approche écosystémique globale conciliant à la fois santé des Parisiennes et Parisiens, santé des animaux et santé des végétaux, dimensions étroitement liées.



Pollinarium sentinelle au bois de Vincennes © Clément Dorval / Ville de Paris

Action 1 : Favoriser l'approche « One Health – Une seule santé » intégrant la santé des humains, des animaux, des végétaux et des écosystèmes

- Évaluer les impacts de la présence de la nature en ville sur la santé humaine (services écosystémiques, sanitaires, sociaux, économies de santé...).
- Poursuivre l'étude des conflits d'usage liés à la présence de la faune et de la flore sauvages en ville, et déterminer des aménagements optimaux pour les prévenir (mesures contre les gîtes larvaires de moustiques, les chenilles processionnaires, dispositifs anti-pigeon, gestion du nourrissage d'animaux, graminées et allergies, espèces toxiques...).
- Intégrer la prévention des maladies vectorielles dans la gestion des espaces verts, des plans d'eau et des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, en favorisant une gestion intégrée et l'approche « One Health – Une seule santé » qui permet une meilleure régulation des espèces tout en préservant la biodiversité.
- Sonder la perception des Parisiennes et Parisiens sur les impacts positifs et négatifs du développement de la biodiversité en ville, en particulier la perception et la connaissance des espèces (« désirées » et « non désirées »), plus généralement sur leur place dans la ville.
- Mieux sensibiliser les Parisiennes et Parisiens, personnels de la Ville et élus sur les liens entre santé humaine et biodiversité, par exemple via l'inscription de la Fresque One Health en offre de formation.

Indicateur : Taux d'évolution des connaissances des Parisiennes et Parisiens sur les enjeux relatifs à la biodiversité et à la santé environnementale en ville.

Action 2 : Améliorer la connaissance et suivre le potentiel zoonotique de la faune sauvage en ville

- Poursuivre et renforcer les partenariats et conventions avec le monde de la recherche, les laboratoires, réseaux et associations spécialisées pour améliorer la connaissance et le suivi du risque de zoonose et pour mieux prévenir les épizooties et épidémies.
- Renforcer la coopération de la Ville de Paris avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France sur le partage d'informations et de données et sur la gestion des risques, notamment lors de la mise en place d'actions de lutte anti-vectorielle dans le respect de la biodiversité.
- Renforcer la diffusion d'information, la sensibilisation et la prévention du public sur les espèces dites « à enjeux sanitaires » (rat, souris, frelon, moustique, tique...), en particulier dans les crèches, établissements scolaires, résidences seniors, EHPAD ou encore dans les jardins partagés, les sites Parisculteurs, auprès des agents de la Ville de Paris, etc.
- Plaider pour la création d'un Observatoire régional de la santé animale et du risque zoonotique pour mieux suivre les impacts sur les santés animale et humaine, anticiper les épidémies et/ou épizooties et formuler des recommandations pour les habitantes et habitants d'Île-de-France.
- Mettre en place des programmes de surveillance pour évaluer l'impact des méthodes de lutte contre les espèces à enjeu sanitaire sur la biodiversité locale.

Indicateur : Nombre de partenariats et conventions en lien avec le potentiel zoonotique de la faune sauvage en ville.

Action 3 : Poursuivre la veille sanitaire de la flore

- Poursuivre la veille sanitaire des pollens allergisants, en partenariat avec le Réseau National de Surveillance Aérobiologique et à l'appui du [Pollinarium sentinelle](#)¹¹¹ de la Ville de Paris.
- Continuer les animations et les communications publiques sur les plantes allergisantes et les pollens et diffuser le guide [Végétal en ville, pollens et allergies](#)¹¹².
- Poursuivre la mise à jour de la liste parisienne des plantes toxiques par ingestion et y intégrer le risque par contact.
- Définir une stratégie plantes allergisantes dans le cadre des projets de végétalisation à Paris : en fonction des contextes, préconiser la diversification des espèces végétales plutôt que le bannissement des espèces allergisantes afin de lutter contre les pollinoses massives.

Indicateur : Nombre de semaines en risque allergopollinique élevé sur une année.

Action 4 : Améliorer le cadre de vie des citoyens

- Ouvrir 300 hectares supplémentaires d'espaces verts au public d'ici 2040.
- Poursuivre les programmes de végétalisation de Paris, qui permettent de renforcer l'ensemble des services rendus par la nature : amélioration de l'environnement sonore, lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, amélioration du bien-être, sensibilisation et contribution au développement social, cognitif et moteur des enfants...
- Multiplier les îlots de fraîcheur, places oasis rafraîchissantes (débitumées et végétalisées) et rues-jardins dans tous les arrondissements et les cours oasis dans les collèges, écoles et crèches. Ces espaces constituent à la fois une amélioration de la qualité de vie, de la santé mentale et de la santé physique, ainsi que des supports d'éducation pour toutes les générations sur les enjeux de végétalisation, de biodiversité et de dérèglement climatique. Ils permettent aux Parisiennes et Parisiens de se réapproprier l'espace urbain, de se reconnecter avec la nature, de mieux la comprendre, la respecter et la protéger.
- Créer un jardin thérapeutique pour des publics fragilisés, spécifiquement aménagé pour s'adapter aux besoins physiques, déambulatoires, sociaux et psychologiques de ses usagers. Le jardin thérapeutique est un espace de nature structuré, qui constitue un espace de vie et de liberté reposant, ainsi qu'un espace d'animations et d'activités.
- Favoriser l'émergence des sons de la nature dans l'espace public, ceux-ci participant à la transformation de l'ambiance sonore favorable aux bien-être et à la santé, au travers de la mise en œuvre des actions du [Plan d'amélioration de l'environnement sonore parisien](#)¹¹³ : réaliser des mesures acoustiques avant / après des opérations de désimperméabilisation et de végétalisation, introduire la question de la perception et du ressenti sonore dans les projets d'aménagement, mener des projets de protection acoustique dans les secteurs parisiens particulièrement bruyants...
- Communiquer sur l'amélioration du paysage sonore obtenu en co-bénéfice de la végétalisation (moins de réverbération des ondes sonores : effet des sols perméables, végétations empêchant la réflexion des ondes sur les bâtiments, ressenti amoindri des bruits extérieurs dits nocifs, apport de bruits dits positifs : chant d'oiseaux, bruit de vent dans les feuilles, bourdonnement d'insectes pollinisateurs...).
- Encourager les activités de plein air et le contact avec la nature en développant des chemins de randonnées et des parcours sensoriels.
- Développer les espaces de jardinage partagé et de compostage de quartier pour encourager la socialisation, le travail en équipe, l'empouvoirement et le soutien social.

Indicateur : Surface d'espaces verts nouvellement ouverts au public.

Action 5 : Sensibiliser et mobiliser sur les enjeux liés à la santé environnementale

- Former les professionnels des écoles, parcs et jardins sur les mesures de prévention (pour limiter les espèces à enjeux sanitaires, mais aussi pour diminuer les risques de zoonoses), sur une meilleure connaissance des animaux en ville et sur leur intégration.
- Renforcer la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens, y compris les plus jeunes, aux bons gestes à adopter : prévenir l'installation d'espèces à enjeux sanitaires, prévenir les zoonoses issues d'animaux domestiques ou sauvages, informer sur la conduite à tenir face à un animal sauvage blessé ou trouvé mort...
- Étudier et déployer de nouveaux outils tels que les *nudges* (outils de « suggestion » disposés dans l'environnement pour accompagner le public à faire évoluer les comportements) et des moyens de sensibilisation ciblés, pour limiter le nourrissage des animaux sur l'espace public.
- Mener des actions liées aux enjeux croisés de biodiversité et de santé environnementale avec les [Volontaires de Paris](#)¹¹⁴.

Cibles à horizon 2030 :

- 10 m² d'espaces verts par habitante et habitant (bois inclus) d'ici à 2040.
- 100 % des Parisiennes et Parisiens sont à moins de 10 min à pied d'un espace vert ouvert au public.

Objectif 14 : Poursuivre le développement des agricultures urbaine et rurale respectueuses de la biodiversité

Pour nourrir Paris chaque jour, plus de 20 000 agricultrices et agriculteurs cultivent une surface agricole équivalente à 78 fois la surface de la capitale. Les impacts de ce système alimentaire sur l'environnement sont majeurs : il génère 20 % des émissions de gaz à effet de serre parisiennes, et les pratiques agricoles intensives encore aujourd'hui majoritaires sont reconnues comme une des causes principales de l'effondrement de la biodiversité. Pourtant la biodiversité participe à la fois à la résilience alimentaire du territoire et à l'amélioration de l'offre en alimentation durable pour les citoyens.

Ces enjeux sont au cœur du [Plan alimentation durable dans la restauration collective](#)¹¹⁵ de la Ville de Paris et de la création d'[AgriParis Seine](#)¹¹⁶, une association de coopération territoriale qui unit les forces d'acteurs ou collectivités, dont Paris, pour réduire l'impact de la production alimentaire sur l'environnement. En plus de cette agriculture rurale qui nourrit la capitale, la Ville de Paris a mis en œuvre, depuis 2016, l'[appel à projets Parisculteurs](#)¹¹⁷ pour déployer l'agriculture urbaine professionnelle sur le territoire parisien. Chaque année, des toitures, des espaces en pleine terre ou des sous-sols, propriétés de la Ville de Paris ou de ses partenaires et situés sur le territoire parisien et métropolitain, sont mis à disposition de structures portant des projets d'activité agricole durable. Ces sites d'agriculture urbaine sont des lieux de production et de sensibilisation aux enjeux écologiques, représentent des îlots de fraîcheur dans la lutte contre le changement climatique, créent du lien social et des emplois non délocalisables, et peuvent également constituer des zones de refuge et de relais précieux pour les espèces sauvages. En 2024, plus de 70 sites Parisculteurs ont été installés ou sont en cours d'installation. La Ville de Paris s'emploie à soutenir les agricultures urbaine et rurale alliées de la biodiversité à travers de nombreuses actions.



Toiture du collège Flora Tristan © Clément Dorval / Ville de Paris

Action 1 : Développer la connaissance autour des liens entre agriculture et biodiversité urbaines

- Améliorer la connaissance sur les pratiques d'agriculture urbaine favorables à la biodiversité, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (étude BISEAU – Biodiversité et Services Écosystémiques en Agriculture Urbaine).
- Faire la promotion des sciences participatives auprès des actrices et acteurs de l'agriculture urbaine.
- Renforcer l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur le lien entre biodiversité, agriculture et alimentation durable à destination des enfants, notamment dans les établissements équipés de cours oasis.

Action 2 : Accompagner les actrices et acteurs de l'agriculture urbaine parisienne

- Maintenir 100 % des sites Parisculteurs en pleine terre (hors sites indoors, en aéro/hydroponie ou en bacs) en agroécologie.
- Soutenir financièrement les projets d'installation d'agricultrices et agriculteurs urbains les plus favorables à la biodiversité, notamment au travers d'appels à projets comme Paris Sème, et en particulier dans les quartiers populaires.
- Bâtir un kit pédagogique contenant des solutions concrètes à mettre en œuvre pour favoriser la biodiversité sur les sites d'agriculture urbaine, et intégrant les bonnes pratiques de prévention des espèces à risque pour la santé.
- Diffuser auprès des agricultrices et agriculteurs urbains la future Charte de gestion écologique qui sera développée par la Ville de Paris. Cette Charte sera accompagnée d'une boîte à outils à destination de tous les gestionnaires d'espaces de nature avec deux niveaux d'exigence : principes écologiques (zéro produit phytosanitaire, gestion différenciée et écologique) et principes « biodiversitaires » (végétation spontanée, association d'espèces, espèces régionales, gîtes, taille hors période de nidification, prévention des espèces exotiques envahissantes ou à enjeu sanitaire...).
- Étudier la réalisation d'un [BiodivScore](#)¹¹⁸ « Agriculture urbaine ».
- Encourager la création d'espaces refuges de biodiversité et de gîtes dans les sites d'agriculture urbaine.
- Déployer des gîtes artificiels spécifiques à une espèce ou groupe d'espèces sur les sites d'agriculture urbaine.
- Inciter à cultiver une diversité de légumes issus de semences paysannes.

Indicateur : Nombre de sites d'agriculture urbaine intégrant un ou des aménagements favorables à la biodiversité.

Action 3 : Renforcer l'offre de formation en agroécologie

- Valoriser la [Ferme de Paris](#)¹¹⁹, démonstrateur d'un modèle agroécologique sobre et favorable à la biodiversité.
- Proposer une offre de formation à la biodiversité et à l'agroécologie à destination des agricultrices et agriculteurs urbains professionnels parisiens, en poste ou en reconversion, grâce aux parcours de la Ferme de Paris et de l'[École Du Breuil](#)¹²⁰.

- Maintenir et promouvoir le dispositif [Paris Fertile](#)¹²¹ qui finance des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement de l'installation de Parisiennes et Parisiens souhaitant se tourner vers les métiers de l'agriculture et l'alimentation durables.
- Développer la tenue d'ateliers sur l'agroécologie ouverts aux Parisiennes et Parisiens à l'École Du Breuil et à la Ferme de Paris.
- Poursuivre le développement des actions de sensibilisation autour de l'agriculture durable notamment en lien avec les porteurs et porteuses de projets en agriculture urbaine.

Indicateur : Nombre d'actrices et acteurs professionnels de l'agriculture urbaine formés à l'agroécologie et à la biodiversité au travers des parcours de la Ferme de Paris, de l'École Du Breuil ou de Paris Fertile.

Action 4 : Agir en faveur d'une agriculture durable et résiliente au-delà des frontières parisiennes

- Développer les synergies, partenariats et transferts de compétences entre l'École Du Breuil et d'autres structures, par exemple avec la Métropole du Grand Paris, le Réseau Francilien des Agricultures Urbaines, l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle...
- Plaider auprès de l'État pour la déclinaison du dispositif national des paiements pour services environnementaux (PSE) pour que les agricultrices et agriculteurs urbains puissent en bénéficier.
- Déployer les baux ruraux environnementaux (BRE) sur le foncier agricole de la Ville de Paris ou via un soutien à l'acquisition de terres agricoles par la Fondation Terre de Liens par exemple.
- Poursuivre le soutien à l'installation d'agricultrices et agriculteurs aux pratiques durables par le renforcement de coopérations rural/urbain et par la structuration des filières d'approvisionnement durable dans le cadre d'AgriParis Seine.
- Soutenir ces filières via la mise en œuvre des actions du Plan alimentation durable dans la restauration collective, ayant notamment pour objectif 100 % de produits durables, 75 % de issus de l'agriculture biologique et 50 % de denrées produites à moins de 250 km de Paris, une alimentation flexitarienne avec 2 repas végétariens et une alternative végétarienne quotidienne.
- Évaluer le potentiel de valorisation agricole des biodéchets de haute qualité issus des cantines parisiennes.

Indicateur : Part d'alimentation bio et durable dans l'ensemble de la restauration collective municipale

Cibles à horizon 2030 :

- 450 ha de terres agricoles acquises par Eau de Paris sur les aires d'alimentation de captage d'eau pour y installer des agricultures aux pratiques durables.
- 100 % des nouveaux projets d'agriculture rurale sur le foncier de la Ville de Paris (extra-muros) sont en agroécologie.

Objectif 15 : Faire de la biodiversité une valeur ajoutée pour l'attractivité touristique

Paris, capitale de la France, accueille près de 10 millions de touristes chaque été, ce qui en fait la première destination touristique mondiale. Si le monde entier se presse pour découvrir le patrimoine architectural, historique et culturel parisien, Paris bénéficie aussi d'un patrimoine naturel d'envergure : près de 2 000 hectares de bois, plus de 500 parcs et jardins publics, 21 km de Seine et canaux intramuros associés à des promenades urbaines.

Paris a désormais pour objectif d'être une capitale du tourisme durable. La biodiversité représente une formidable opportunité de réorientation des filières, les interdépendances entre préservation de la biodiversité et qualité d'une offre touristique sont nombreuses. La Ville de Paris a pour ambition de faire évoluer les offres actuelles afin de les coupler à la connaissance et à la sensibilisation de ce patrimoine vivant, ou encore de proposer des offres innovantes telles que la découverte des quartiers parisiens sous l'angle de la nature.



Renardeau au cimetière du Père-Lachaise © Benoit Gallot / Ville de Paris

Action 1 : Développer l'offre écotouristique à Paris

- Encourager l'essor de propositions de balades autour du patrimoine vivant/naturel de Paris auprès des agences de guides conférenciers et des actrices et acteurs du tourisme parisien.
- Construire un kit pédagogique à destination des actrices et acteurs du tourisme (croisiériste, tour-opérateur, free tour...), constitué de contenus relatifs à la biodiversité pouvant être repris et adaptés dans le cadre de leurs activités.
- Promouvoir les labels d'écotourisme à Paris.
- Engager un travail avec les éditeurs pour insérer des rubriques à propos de la biodiversité dans les guides touristiques, et avec la Fédération française de randonnée pédestre pour développer les topo-guides dédiés à la biodiversité.

Indicateur : Nombre de kits téléchargés sur paris.fr.

Action 2 : Développer les services récréatifs de la biodiversité parisienne

- S'appuyer sur l'Office du Tourisme pour relayer les nombreuses ressources existantes : les [Balades Paris Durable](#)¹²², les balades de l'[Atlas de la nature](#)¹²³ de Paris, les animations du [Programme Paris Nature](#)¹²⁴, les podcasts [Brèves de nature sauvage](#)¹²⁵, et tous les autres outils de découverte de la biodiversité proposés par la Ville de Paris.
- S'appuyer sur l'Office du Tourisme pour relayer les animations proposées par les associations de protection de la biodiversité sur le territoire parisien.
- Développer des balades sensorielles autour du son, du toucher et des odeurs de la nature.
- Organiser des concours de balcons fleuris et cours végétalisées pour embellir Paris et multiplier la végétation à disposition des insectes et oiseaux.

Indicateur : Nombre de parcours de balade nature proposés par la Ville de Paris.

Action 3 : Intégrer les enjeux de biodiversité dans les activités récréatives sur la Seine et les canaux

- Veiller à un respect strict du [Cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des berges de Seine](#)¹²⁶ afin de concilier respect et limitation des nuisances sur la biodiversité avec les activités ayant lieu sur la Seine.
- Multiplier les radeaux végétalisés et autres formes d'habitats pour la faune aquatique, qui participent de l'embellissement de la Seine et des canaux et « donnent à voir » la biodiversité.
- Inciter au développement des croisières thématiques dédiées à la biodiversité sur la Seine et les canaux.
- Communiquer sur les emplacements des herbiers aquatiques aux croisiéristes et propriétaires de bateaux à passagers pour leur permettre d'inclure la biodiversité dans leurs visites guidées. En tant qu'actrices et acteurs du tourisme, les croisiéristes ont un rôle à jouer pour la protection des herbiers, notamment en sensibilisant les touristes et passagers.
- Créer un parcours d'information sur les quais le long de la Seine et des canaux sur la faune et la flore y habitant.

Action 4 : Valoriser le patrimoine naturel au même titre que le patrimoine historique et culturel

- Proposer un programme riche de découvertes nature tout au long de l'année et en particulier à l'occasion des journées thématiques nationales et internationales comme la Fête de la nature, en lien avec les actrices et acteurs du tourisme et de la protection et sensibilisation à la biodiversité du territoire parisien.
- Rendre visible la biodiversité comme patrimoine à part entière à l'occasion des Journées européennes du patrimoine : multiplier les balades guidées autour du patrimoine naturel, animer un stand dédié à l'Hôtel de Ville, mieux intégrer les enjeux de biodiversité aux animations proposées sur l'ensemble des sites.
- Poursuivre la valorisation de la biodiversité dans les lieux de nature prisés des touristes à Paris : cimetière du Père-Lachaise, jardin des Plantes, jardin des Tuileries, vigne de Montmartre, bois de Vincennes...
- Mettre en valeur les arbres remarquables de Paris.
- Installer des parcours « Patrimoines », mêlant patrimoines botanique, paysager et architectural aux parcs Floral et de Bagatelle – à l'image de celui existant au Jardin des Serres d'Auteuil.
- Mettre en valeur certaines espèces iconiques de la biodiversité urbaine de Paris (moineaux, écureuils, renards du Père-Lachaise, hérissons du bois de Vincennes, Faucons crécerelles de Notre-Dame...) comme incontournables de l'iconographie touristique parisienne.

Cibles à horizon 2030 :

- Le kit touristique est créé et régulièrement actualisé.
- La biodiversité est comprise dans la programmation des Journées européennes du patrimoine.



AXE 3 : SENSIBILISER, IMPLIQUER ET
COOPÉRER EN FAVEUR DE LA
BIODIVERSITÉ



Objectif 16 : Acheter et financer en faveur de la biodiversité

Pour assurer sa capacité à déployer les mesures inscrites dans son Plan biodiversité et à réduire son empreinte sur la biodiversité, la Ville de Paris développe un [Schéma parisien de la commande publique responsable](#)¹²⁷, dont l'un des trois grands axes est le respect de l'environnement. Certains achats peuvent avoir des répercussions négatives sur la biodiversité, localement ou à des milliers de kilomètres de Paris. Il s'agit dès lors de les identifier et de construire une politique de sortie des achats et financements défavorables à la biodiversité. C'est en assurant une commande publique et une stratégie de financement vertes, responsables et prenant en compte l'ensemble des enjeux liés à la biodiversité, que Paris pourra contribuer efficacement à renforcer la biodiversité, y compris au-delà de ses frontières administratives.

La Ville de Paris vise également à mobiliser, en complément de son budget propre, d'autres fonds, publics et privés, nationaux ou internationaux, et à augmenter la part de son budget consacrée à des projets favorables à la biodiversité.



Site de production de Rungis © Clément Dorval / Ville de Paris

Action 1 : Sanctuariser la présence des enjeux de biodiversité dans la commande publique de la Ville de Paris

- Identifier les achats particulièrement défavorables à la biodiversité et engager une politique de sortie de ceux-ci.
- Augmenter la part des marchés publics incluant un label (FSC, PEFC, AB, Végétal local...) favorable à la biodiversité.
- Mettre en place une surpondération du critère biodiversité face au critère prix dans les marchés ayant un fort impact sur la biodiversité.
- Insérer des clauses visant à protéger et augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité dans les marchés de travaux extérieurs.
- Renforcer la prise en compte de la biodiversité et de l'empreinte biodiversité délocalisée dans le Schéma parisien de la commande publique responsable.
- Renforcer la part de plantes et graines régionales dans les achats de la Ville de Paris.
- Encourager la production de graines, mélanges de graines et plants régionaux auprès des autres pépiniéristes fournisseurs de la Ville de Paris, par exemple en s'engageant à moyen terme à des achats programmés.

Indicateur : Part des marchés publics ayant un impact sur la biodiversité incluant une clause et/ou un critère favorable à la biodiversité.

Action 2 : Former et sensibiliser les acheteuses et acheteurs publics

- Construire une formation dédiée aux acheteuses et acheteurs de la Ville de Paris sur les enjeux de la biodiversité et sur les clauses-types à systématiser dans les contrats.
- Mettre en place une veille sur les labels environnementaux et de biodiversité.
- Partager les bonnes pratiques en matière de prise en compte de la biodiversité via le réseau Achat Pro de la Direction des finances et achats de la Ville de Paris.

Indicateur : Nombre d'acheteuses et acheteurs de la Ville de Paris formés sur les enjeux de biodiversité.

Action 3 : Mobiliser des sources de financement variées pour la biodiversité

- Mobiliser les différents fonds nationaux et européens pour solliciter des financements : programmes Horizon Europe et Life de l'Union européenne, fonds vert de l'État, fonds Biodiversité de la Métropole, appel à projets Nature 2050, et autres fonds de la Région IdF et de l'Agence de l'Eau.
- Soutenir le projet de création d'un fonds européen prêtant directement aux collectivités territoriales pour financer les projets en faveur de la transition écologique des territoires.
- Mobiliser les financements privés dans le cadre de la compensation, réglementaire ou volontaire.
- Développer le mécénat avec les actrices et acteurs économiques du territoire et étudier la possibilité de mobiliser le [Fonds pour Paris](#)¹²⁸ pour des projets de biodiversité. Ce fonds, créé en 2015 pour diversifier les modes de financement initialement dans les domaines de la culture et du patrimoine, est géré par un organisme privé de mécénat permettant de collecter des dons auprès d'entreprises ou de particuliers afin d'investir dans l'embellissement et le rayonnement de Paris.

- Proposer un arrondi à la boutique de l'Hôtel de Ville pour financer des projets ou associations en faveur de la protection et du renforcement de la biodiversité.

Indicateur : Montant des financements extérieurs obtenus en faveur de la biodiversité.

Action 4 : Mobiliser les budgets de la Ville pour les projets favorables à la biodiversité

- Prendre en compte la biodiversité dans chaque opération d'investissement de la Ville de Paris afin d'améliorer sinon maintenir les conditions favorables à la biodiversité.
- Continuer de mobiliser les projets des citoyennes et citoyens et du budget participatif en faveur de la biodiversité.
- Poursuivre le renforcement du soutien financier des actrices et acteurs de la biodiversité, via des subventions et des appels à projets annuels dédiés.
- Réaliser un budget vert intégrant les enjeux et politiques publiques dédiés à la biodiversité.

Cibles à horizon 2030 :

- Le budget vert intègre les enjeux liés à la biodiversité.
- 75 % des marchés de la Ville de Paris ayant un impact sur la biodiversité incluent une clause et/ou un critère favorable à la biodiversité.
- La Ville de Paris a réorienté 100 % de ses dépenses identifiées comme défavorables à la biodiversité vers des achats et financements plus vertueux.

Objectif 17 : Coopérer à toutes les échelles du territoire, du local au global

La biodiversité n'a pas de frontières administratives, et pour cette raison il est indispensable de renforcer la coopération de la Ville de Paris avec l'ensemble des actrices et acteurs, du local au global. Le renforcement des trames écologiques doit se faire en lien avec les territoires voisins pour assurer une réelle connectivité écologique. L'adhésion de la Ville de Paris à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en 2023 a traduit la reconnaissance internationale de son action en faveur de la protection de la nature, une suite logique de la mobilisation de longue date de Paris pour faire reconnaître le rôle central des villes face à l'érosion du vivant. Pour mettre en œuvre les objectifs régionaux, nationaux et internationaux fixés dans les accords de Kunming-Montréal (COP 15 Biodiversité de décembre 2022), le rôle des collectivités territoriales a été souligné et leur organisation en réseau structuré doit être approfondie.

Au travers de collaborations techniques et de partenariats politiques, il s'agit d'assurer cohérence et continuité entre les différentes stratégies à diverses échelles, de s'accorder sur des projets partagés opérationnels de territoire et d'encourager le développement d'actions spécifiques au milieu urbain dense. De la même façon que pour le climat, il s'agit de faire de Paris une ville leader sur la scène internationale en matière de protection de la biodiversité.



Les délégations du Cities 4 Biodiversity visitent le parc Martin-Luther-King © Sonia Yassa / Ville de Paris

Action 1 : Poursuivre la participation active aux réseaux internationaux

- Promouvoir les enjeux propres à la biodiversité en milieu urbain dense lors des temps forts internationaux : COP Biodiversité, Congrès mondial de la nature de l'UICN...
- Poursuivre le soutien aux réseaux internationaux en maintenant l'adhésion de la Ville à ceux-ci : UICN, Conseil international pour les initiatives écologiques locales (*International Council for Local Environmental Initiatives* – ICLEI), Programme des Nations unies pour l'environnement (*UN Environment Program* – UNEP), *C40 Urban Nature Accelerator*, *Cities4Biodiversity* – C4B, *Cities4Forests*...
- Renforcer les échanges de bonnes pratiques entre collectivités territoriales internationales sur des défis communs autour de la biodiversité, à l'image du travail sur la baignabilité mené entre Paris, Berlin et Stockholm.
- Participer à l'élaboration et au rayonnement des démarches internationales et européennes : [Pacte pour la Nature Urbaine](#)¹²⁹, *Generation Restoration Cities*, *Umbrella Program*, Horizon Europe... Paris entend continuer à se mobiliser au niveau des instances européennes pour défendre les objectifs des 23 cibles de Kunming-Montréal et des engagements du Pacte pour la Nature Urbaine.
- Mener un plaidoyer pour la création d'un dispositif international 1 % biodiversité et végétalisation, sur le modèle du mouvement « 1 % pour la planète », dans lequel les entreprises s'engagent à reverser 1 % de leur chiffre d'affaires annuel à des associations engagées pour la protection de l'environnement.
- Développer les coopérations internationales avec les grandes villes et collectivités rencontrant les mêmes enjeux liés au milieu urbain : par exemple avec Yaoundé, capitale du Cameroun ou encore Nouakchott, capitale de Mauritanie où un programme de ceinture verte a été lancé pour limiter l'avancée du désert, liant enjeux de biodiversité, d'adaptation au changement climatique, de développement économique et de lutte contre la pauvreté.
- Poursuivre l'édition de *l'Index seminum* – catalogue des semences collectées par le [Jardin Botanique de Paris](#)¹³⁰ destiné à la communauté botanique mondiale, et continuer les collaborations avec l'association *Botanic Gardens Conservation International* et le réseau des Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones.

Indicateur : Nombre de structures, coopérations et programmes internationaux auxquels la Ville de Paris est associée.

Action 2 : Développer les coopérations à l'échelle nationale

- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité 2030.
- Participer aux travaux des grandes institutions nationales : Office français de la biodiversité et l'Observatoire national de la biodiversité qu'il anime, Fondation pour la recherche sur la biodiversité, Comité national de la biodiversité, Conseil national de protection de la nature, Cerema...
- Poursuivre et renforcer les contributions de la Ville de Paris aux différents réseaux nationaux dont elle est membre comme le Comité français de l'UICN, le réseau Plante & Cité, le réseau français Villes-Santé...
- Faire connaître les outils mutualisables développés par la Ville de Paris : le [Guide des essences](#)¹³¹, le [Guide des toitures végétalisées et cultivées](#)¹³² et le [BiodivScore](#)¹³³.
- Développer des échanges techniques de gré à gré avec les villes françaises rencontrant les mêmes enjeux liés au milieu urbain ultra dense.
- Continuer à participer aux concours d'envergure nationale : Capitale française de la biodiversité, Territoires engagés pour la nature.

- Construire une stratégie partagée interterritoriale d'orientation des matières organiques vers les usages les plus vertueux (échelles nationale et régionale).

Action 3 : S'inscrire davantage dans les actions menées à l'échelle régionale

- Poursuivre les partenariats et la participation de la Ville de Paris aux travaux de l'Agence Régionale de la Biodiversité d'Île-de-France.
- Contribuer à la révision du Schéma Régional de Cohérence Écologique et à la mise en œuvre de la Stratégie pour la biodiversité en Île-de-France.
- Participer au projet d'Observatoire des friches franciliennes de la Région Île-de-France.
- Accompagner les actrices et acteurs de la région afin de lever les points de fragmentation écologique régionaux liés à la trame verte et bleue parisienne, pour lesquels la Ville de Paris peut apporter son concours.
- Plaider pour la mise en œuvre d'une stratégie relative aux espèces exotiques envahissantes à l'échelle régionale.
- Collaborer avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien sur les actions de conservation et de connaissance de la flore d'Île-de-France.

Action 4 : Approfondir les coopérations à l'échelle du Grand Paris

- Contribuer à la mise en œuvre des plans de la Métropole du Grand Paris : Plan biodiversité métropolitain, Schéma métropolitain de Cohérence Territoriale...
- Participer activement au réseau métropolitain « Nature en ville » piloté par la Métropole du Grand Paris afin de partager des bonnes pratiques et expériences avec les autres collectivités du territoire.
- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de conventions de coopération entre collectivités du Grand Paris (communes, établissements publics territoriaux, départements, Métropole du Grand Paris), ainsi que les partenariats sur la gouvernance des bois de Boulogne et de Vincennes, de la Seine, des canaux, et du réaménagement urbain des portes de Paris. Par exemple, travailler à formaliser une nouvelle gouvernance pour les canaux en Seine-Saint-Denis incluant la création d'un groupe de travail technique dédié à la biodiversité et intégrant les collectivités traversées.
- Poursuivre la reconnexion des emprises parisiennes extra-muros qui comportent de grands espaces végétalisés (cimetières, terrains sportifs) à la trame verte régionale avec les collectivités concernées, et inversement poursuivre l'intégration des cimetières intra-muros appartenant à d'autres communes (Montrouge, Gentilly...) aux trames vertes parisiennes.
- Poursuivre le projet du « Grand Chemin », boucle verte interterritoriale connectant et densifiant les trames vertes parisiennes (19^e et 20^e) et de l'Établissement Public Territorial Est-Ensemble (93).
- Conseiller et aider les collectivités volontaires à développer leurs projets de création de pépinières publiques pour couvrir leurs besoins de plantations, grâce au retour d'expérience du [Centre de Production Horticole](#)¹³⁴ de la Ville de Paris.
- Poursuivre la transformation du boulevard périphérique avec la transformation végétale de ses abords sur une bande de 500 mètres de part et d'autre, pour en faire une véritable continuité verte.

Indicateur : Nombre de projets de coopération en cours à l'échelle du Grand Paris.

Action 5 : Travailler avec les actrices et acteurs associatifs et scientifiques parisiens pour éclairer la prise de décision

- Développer le rôle du Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité comme instance réunissant les actrices et acteurs de la biodiversité du territoire parisien, pour décider et évaluer les actions de la Ville de Paris.
- S'appuyer sur l'existence du Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité pour renforcer le réseau local des actrices et acteurs et faciliter la mutualisation des connaissances, projets et ressources.
- Développer un outil de communication dédié aux membres du Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité permettant de diffuser les actualités des différents partenaires.
- Renforcer les liens entre le Comité Parisien de la Biodiversité et de la Nature et les Mairies d'arrondissement, en organisant des réunions, visites de terrains et événements dédiés.
- Disposer des locaux de l'Observatoire Parisien de la Biodiversité pour l'organisation de rencontres du Comité Parisien de la Biodiversité et de la Nature et l'animation du réseau des actrices et acteurs de la biodiversité à Paris.
- Poursuivre la mobilisation des dispositifs Paris Recherche (Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), appels à projets Paris Recherche, [Institut d'Études Avancées de Paris](#)¹³⁵...) pour renforcer l'expertise de la Ville, accompagner la prise de décision, concevoir et évaluer les politiques publiques.
- Renforcer les partenariats et conventions avec le monde de la recherche et les associations de biodiversité.

Indicateur : Nombre de structures associatives et scientifiques participant au Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité.

Cibles à horizon 2030 :

- Paris est signataire du Pacte pour la Nature Urbaine.
- Une délégation parisienne participe aux COP et Congrès mondiaux de la nature.
- Le Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité se réunit en formation plénière au moins une fois par an.

Objectif 18 : Faire connaître et sensibiliser à la biodiversité

Paris compte plus de 3 400 espèces sauvages. Cette biodiversité parisienne si riche est pourtant majoritairement méconnue par les Parisiennes et Parisiens. Il faut donner à voir, découvrir, sentir et comprendre cette richesse, pour ensuite susciter l'envie de la préserver, de la protéger et même de contribuer à la renforcer. L'avenir de la biodiversité repose sur l'éducation des citoyennes et citoyens d'aujourd'hui et de demain. Pour placer la biodiversité au centre des préoccupations, et inciter les Parisiennes et Parisiens à s'impliquer dans sa préservation, ils doivent avoir les moyens de s'informer, de se former, grâce à des événements et des activités de sensibilisation, ou encore des supports et lieux ressources mis à disposition par la Ville de Paris.

Les collections des 4 sites du [Jardin Botanique de Paris](#)¹³⁶ et les supports de communication qui les accompagnent sont par exemple un vecteur de sensibilisation du public à la biodiversité remarquable. De multiples activités leur sont gratuitement proposées au travers des programmes de la [Maison Paris Nature](#)¹³⁷, de la [Maison du Jardinage](#)¹³⁸, de la [Ferme de Paris](#)¹³⁹ ou encore lors de nombreux événements en plein air. Le fort succès rencontré par ces animations invite à multiplier ces initiatives et à élargir le public touché.



Visite de la toiture végétalisée de l'école des Amandiers © Sonia Yassa / Ville de Paris

Action 1 : Développer les activités et sorties nature, de la crèche à l'université

- Développer les ateliers autour de la nature et « l'apprendre dehors », grâce à des animations associatives, à la formation des personnels, à leur mise à disposition d'un catalogue d'activités ou de ressources pédagogiques clé-en-main...
- Garantir à chaque école, crèche et centre de loisirs parisiens l'accès à des animations nature dans les cours et crèches oasis, les rues aux écoles, les jardins pédagogiques et les espaces verts parisiens à proximité de leur établissement, en lien avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement – CAUE de Paris.
- Engager le service de protection maternelle et infantile (PMI) dans la promotion des bienfaits du contact avec la nature dès le plus jeune âge, dans le cadre de la stratégie « 1 000 premiers jours » de la Ville de Paris : soutien au développement des crèches oasis et accompagnement des projets pédagogiques autour de la nature, intégration d'animations nature dans les ateliers proposés en centres de PMI.
- Créer une structure petite enfance municipale où l'ensemble de la journée se déroulerait en plein air pour une reconnexion des enfants avec la nature et l'éveil des sens, et poursuivre les initiatives d'« école dehors » dans les parcs et jardins parisiens.
- Déployer un ensemble d'actions pédagogiques sur le thème de la biodiversité aquatique à Paris, et en particulier autour de la biodiversité de la Seine et des Canaux : organisation d'ateliers et d'actions sur le suivi des espèces aquatiques, de chantiers participatifs d'aménagements aquatiques favorables à la biodiversité, création et diffusion de supports pédagogiques à destination des enfants sur cette thématique.
- Créer des [aires éducatives](#)¹⁴⁰ parisiennes, petits territoires naturels gérés de manière participative par les élèves, en lien avec l'Office Français de la Biodiversité, et particulièrement sur la Seine et les canaux autour des enjeux aquatiques.
- Promouvoir les sciences participatives dans les écoles, collèges et lycées ([Vigie-Nature Ecole](#)¹⁴¹), en lien avec l'Académie de Paris.
- Soutenir le projet associatif du Pass'Nature, pour permettre aux classes scolaires de bénéficier de sorties nature gratuites.
- Poursuivre les activités menées sur le temps périscolaire par la Ville de Paris autour de la nature : le parcours Anthropocène visant à faire prendre conscience des impacts de l'humain sur son environnement et des démarches citoyennes en faveur du développement durable, le Paris Vert des enfants avec animations et expositions pour les enfants des écoles et des centres de loisirs au Parc Floral, etc.
- Poursuivre et amplifier les différents parcours de sensibilisation à la biodiversité de l'Académie du Climat : à destination des éco-délégués des collèges, des enfants sur le temps scolaire ou périscolaire...
- Soutenir les initiatives des plans verts et environnementaux des universités et écoles parisiennes et monter des projets et partenariats, en s'appuyant sur la [Maison des initiatives étudiantes](#)¹⁴² et sur [Quartier Jeunes](#)¹⁴³.

Indicateurs :

- Nombre d'établissements petite enfance, centres de loisirs, écoles et collèges ayant mené des activités autour de la biodiversité.
- Nombre d'aires éducatives créées à Paris.

Action 2 : Mener des actions ciblées vers le public éloigné de la nature

- Veiller à associer les actrices et acteurs clés à l'échelle « ultra-locale » pour mener de nouvelles actions : gardiens d'immeuble, référents Action collégiens des établissements sensibles, associations locales en lien avec les [Équipes de Développement Local](#)¹⁴⁴.
- Encourager les bailleurs sociaux à développer leurs dispositifs de [permis de végétaliser](#)¹⁴⁵, le déploiement de jardins partagés et de composteurs collectifs en cœur d'îlot.
- Amplifier le soutien et l'accompagnement aux jardins partagés situés dans les [quartiers populaires](#)¹⁴⁶.
- Expérimenter de nouvelles formes de gestion citoyenne, comme la co-gestion entre habitant-es et services de la ville, voire la gestion complète de sites de végétalisation par les habitant-es, dans le respect des orientations de la Ville de Paris
- Expérimenter le [Défi Familles à biodiversité positive](#)¹⁴⁷ dans les quartiers populaires.
- Développer des animations adaptées à destination des EHPAD, des établissements médico-sociaux, des foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés, des foyers de l'enfance...

Indicateur : Nombre d'actions réalisées à destination du public éloigné.

Action 3 : Renforcer l'offre d'animations et événements à destination du grand public

- S'inscrire dans les temps forts nationaux ou internationaux : Journée internationale de la biodiversité, Journée mondiale des sols, Fête des mares, Journées européennes de la migration, Jour de la Nuit, Nuit de la chouette, 48h de l'agriculture urbaine, etc. et proposer des communications et des animations lors de ces temps forts.
- Conforter la place de la biodiversité et les synergies dans les divers événements de la Ville de Paris : Paris Sème, Fête des jardins, Printemps des cimetières, les événements du Jardin Botanique de Paris, le Paris vert des enfants, la Semaine de l'éducation, Forum Paris Recherche...
- Renforcer la notoriété des lieux qui proposent des animations gratuites à l'année : Maison Paris Nature, Maison du Jardinage, Ferme de Paris, [Académie du Climat](#)¹⁴⁸, Observatoire Parisien de la Biodiversité, jardins partagés membres du [réseau Main Verte](#)¹⁴⁹...
- Renforcer la communication du programme de la Maison Paris Nature et de toutes les activités gratuites proposées par la Ville de Paris.
- Monter de nouvelles missions participatives, en lien notamment avec les [Volontaires de Paris](#)¹⁵⁰ : plantations, chantiers de mares et inventaires faunistique et floristiques...
- Proposer davantage d'animations en arrondissement, en lien avec les associations locales : organiser des fresques de la biodiversité, fresques du sol, ateliers de jardinage biologique, balades nature, cafés nature, animations sur le compostage de proximité, la réduction et la gestion des déchets et leurs effets sur la biodiversité, sensibilisation aux produits de consommation (en plastique notamment) nuisibles à la biodiversité...
- Poursuivre l'appel à projets Pour le partage de la culture scientifique à Paris, pour soutenir des initiatives autour de la connaissance scientifique de la nature, de la biodiversité, notamment via des sorties en plein air...
- Expérimenter localement un système de don de plantes lors du renouvellement des massifs floraux des jardins de la Ville de Paris.

Indicateur : Nombre d'événements et animations organisés par, ou en lien avec, la Ville de Paris.

Cibles à horizon 2030 :

- Un temps fort évènementiel dédié à la biodiversité est organisé chaque année.
- Tous les élèves des écoles et collèges parisiens bénéficient chaque année d'activités au contact et à propos de la nature.
- 100 % des écoles ont accès à un espace de nature à proximité, support d'activités éducatives : cours oasis, aires éducatives...
- 1 500 élèves sont sensibilisés chaque année par les parcours biodiversité de l'Académie du Climat.

Action 4 : Stimuler le changement de regard avec des actions innovantes ou coup-de-poing

- Sonder le regard porté par les Parisiennes et Parisiens sur la nature et la connaissance des espèces, afin de développer des outils pédagogiques adaptés.
- Mettre en valeur la biodiversité de la rue : concours photo citoyens, mise en valeur des plantes spontanées, naines et d'interstice, *street art* d'espèces animales et végétales...
- Sensibiliser les citoyennes et citoyens impliqués dans des projets de végétalisation participative à l'importance de favoriser la biodiversité sur les parcelles cultivées.
- Travailler à l'acceptabilité de la saisonnalité de la nature, par exemple via une exposition photos de la biodiversité en fonction des saisons en un même lieu.
- Déconstruire les clichés sur les espèces mal-aimées : animations et ateliers pour le jeune public, expositions initiatives citoyennes et artistiques...
- Valoriser les travaux scientifiques : relai auprès du Comité Parisien de la Nature et de la Biodiversité ; diffusion aux associations locales.
- Aider à la prise de conscience de l'effondrement de la biodiversité : réaliser des fresques artistiques, renommer temporairement les places parisiennes ou stations de métro aux noms des espèces menacées et/ou protégées, de scientifiques, naturalistes, éthologues...

Action 5 : Communiquer régulièrement sur le portrait de la biodiversité parisienne

- Renforcer la diffusion des podcasts [Brèves de nature sauvage](#)¹⁵¹, des [Balades du Paris durable](#)¹⁵² et de l'[Atlas de la nature](#)¹⁵³ de Paris.
- Renforcer les communications consacrées à l'actualité de la biodiversité sur les réseaux sociaux, sur les mobiliers urbains d'information et dans les différentes newsletters de la Ville de Paris, y compris en interne des services de la Ville de Paris.
- Présenter régulièrement des expositions sur la biodiversité hors-les-murs dans les espaces verts et sur l'espace public, mais aussi dans les différents établissements de la Ville de Paris (bibliothèques, musées...).
- Faire connaître les plantes régionales comestibles et les bienfaits des « mauvaises » herbes.
- Poursuivre la mise en valeur de la biodiversité dans les parcs, jardins, cimetières et bois via les affiches et panneaux d'information, ou par des stands ponctuels d'information et animation.

Objectif 19 : Former à la biodiversité et promouvoir les emplois associés

L'intérêt et la préoccupation croissante du public pour la biodiversité au cours des dernières années et plus particulièrement suite à la pandémie de COVID-19 n'est plus à prouver. Ce réveil écologique s'est accompagné du développement de nouvelles pratiques professionnelles touchant tous les domaines, du paysage à l'urbanisme en passant par la finance ou encore l'éducation et le conseil aux entreprises. Il existe désormais un besoin important en formation des professionnels d'aujourd'hui et de demain afin qu'ils intègrent les enjeux de biodiversité dans la diversité de leurs activités. La biodiversité constitue également en elle-même un vivier important et en pleine expansion d'emplois spécifiques.

Malgré cet état de fait, de nombreux métiers afférents à la biodiversité sont encore méconnus ou en construction. Il est indispensable d'encourager l'essor de ces nouveaux métiers et formations, par la structuration et la promotion d'une offre d'emplois autour de la biodiversité à Paris et en commençant par la formation des actrices et acteurs de la Ville de Paris.



Jardin de l'École du Breuil © Ville de Paris

Action 1 : Accélérer la formation à la biodiversité en interne de la Ville de Paris

- Accélérer la formation à la biodiversité des agents de la Ville de Paris en enrichissant les catalogues actuels avec des programmes adaptés aux différents services et directions.
- Former l'ensemble des élus municipaux aux enjeux et actions du Plan biodiversité.
- Ouvrir les formations du catalogue de la Direction des espaces verts et de l'environnement et de l'[École Du Breuil](#)¹⁵⁴ à d'autres directions de la Ville de Paris.
- Renforcer la sensibilisation des jurys de concours d'accès aux filières de métiers concernés de la Ville de Paris aux enjeux de biodiversité.
- Organiser un groupe de travail pour faciliter l'accès à certaines animations de la [Maison Paris Nature](#)¹⁵⁵ aux agents de la Ville de Paris : renforcer la communication interne sur les offres de formation et d'animation ouvertes aux agents, déployer une offre de visites guidées animées par les conférenciers de la Direction des espaces verts et de l'environnement...

Indicateur : Nombre d'agents formés.

Action 2 : Intégrer les enjeux de biodiversité dans les formations des écoles du supérieur

- Renforcer l'enseignement de la biodiversité dans l'ensemble des écoles professionnelles de la Ville de Paris (École des ingénieurs de la Ville de Paris, École Du Breuil, École Professionnelle Supérieure d'Arts graphiques et d'Architecture, École supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris, École Boulle, École Estienne et École Duperré).
- Développer des partenariats avec les écoles d'ingénieurs, d'urbanisme et de paysage présentes à Paris afin d'intégrer dans les cursus les enjeux de biodiversité et d'encourager les travaux tuteurés entre élèves paysagistes/urbanistes/ingénieurs et élèves écologues.
- Valoriser et promouvoir le [BiodivScore](#)¹⁵⁶ auprès des écoles de paysage, d'architecture, d'ingénieur, de design et des écoles proposant des formations en RSE ou en aménagement du territoire pour former les aménageurs de demain.
- Organiser des workshops/hackathons autour de la biodiversité pour faire dialoguer des étudiants de cursus scolaires différents (à [Quartier Jeunes](#)¹⁵⁷, à la [Maison des initiatives étudiantes](#)¹⁵⁸, à l'[Académie du Climat](#)¹⁵⁹ lors de la Fête des écoles parisiennes par exemple).

Action 3 : Promouvoir les formations et les métiers de la biodiversité

- Poursuivre la communication auprès des collégiens et lycéens sur les métiers de la biodiversité, par exemple en mobilisant les référents [Action collégiens](#)¹⁶⁰ de la Ville de Paris, l'Académie du Climat, l'École Du Breuil, avec une priorité de mobilisation dans les établissements situés en [quartiers populaires](#)¹⁶¹.
- Travailler avec l'antenne parisienne du Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire à améliorer la visibilité des métiers parisiens en lien avec la nature.
- Diffuser largement l'offre en formations initiales, continues et reconversion, proposée par la Ville de Paris ([Cours d'Adultes de Paris](#)¹⁶², École Du Breuil, Maison Paris Nature, [Maison du jardinage](#)¹⁶³, [Ferme de Paris](#)¹⁶⁴, [Paris Fertile](#)¹⁶⁵...), ainsi que leurs débouchés potentiels.
- Faciliter le parcours de reconversion des professionnels dans le domaine de la biodiversité, par exemple en recensant l'offre de l'École Du Breuil parmi les formations accessibles via le compte personnel de formation.

- Intégrer dans le catalogue des Cours d'Adultes de Paris et de l'École Du Breuil des cycles courts sur la biodiversité, composés de plusieurs visites guidées autour de la biodiversité.
- Veiller à une valorisation des métiers de la biodiversité dans les forums des formations et de l'emploi, par le biais du réseau des [Points Paris Emploi](#)¹⁶⁶ et des grands opérateurs de l'emploi (France Travail, Cap Emploi 75, association Ensemble Paris Emploi Compétences, École de la 2^e chance, Mission Locale de Paris, Centre d'Information Documentation Jeunesse présent à Quartier Jeunes, etc.).
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans le programme de formation [Paris Fabrik](#)¹⁶⁷.
- Promouvoir à l'international l'expertise et l'excellence des formations dispensées à l'École Du Breuil.

Action 4 : Accompagner les PME, start-up et entreprises d'insertion travaillant sur la biodiversité

- Identifier les start-ups travaillant sur la biodiversité, en lien avec Paris&Co, pour envisager des partenariats, expérimentations, un soutien économique...
- Concevoir événement un promouvant les entreprises innovantes et les initiatives exemplaires en termes d'empreinte biodiversité, en lien notamment avec les actrices et acteurs du [Pacte Paris Action Climat Biodiversité](#)¹⁶⁸ ayant déployé des actions favorables à la biodiversité
- Faire connaître les métiers de la biodiversité auprès du public en insertion ou en reconversion professionnelle, en partenariat avec les grands opérateurs de l'emploi nationaux et parisiens (France Travail, Cap Emploi 75 pour le public en situation de handicap, association Ensemble Paris Emploi Compétences, École de la 2^e chance, Mission Locale de Paris), les Espaces parisiens de solidarité, les Espaces parisiens d'insertion, les Régies de quartier et les Points d'information médiation multi-services, en commençant par les structures et espaces situés en quartiers populaires.
- Promouvoir et déployer les parcours d'insertion par l'activité économique dans les activités d'entretien des espaces verts de la Ville de Paris et de ses partenaires.
- Poursuivre l'accompagnement des structures d'insertion à entamer une transition écologique de leurs métiers et structures via le renforcement des appels à projets existants en ciblant des actions de transition favorables à la biodiversité.
- Accompagner les entreprises du paysage intervenant à Paris en leur donnant accès à une formation gratuite sur les méthodes de gestion écologique.
- Mettre en lien les entreprises gestionnaires d'espaces végétalisés et les associations du champ de la biodiversité.

Cibles à horizon 2030 :

- 100 % des gestionnaires des espaces végétalisés municipaux et des bailleurs sociaux parisiens sont formés à la gestion écologique, en partenariat avec l'École Du Breuil.
- 100 % des concepteurs d'aménagements paysagers de la Ville de Paris sont formés à la biodiversité.
- L'École Du Breuil est reconnue comme une référence à l'échelle internationale sur la biodiversité.

Objectif 20 : Impliquer et mobiliser les actrices et acteurs du secteur privé

La science, la politique, la société civile et les entreprises sont les quatre piliers du changement. S'ils choisissent de coopérer ensemble pour protéger, préserver et renforcer le vivant, il est possible d'agir efficacement contre l'effondrement de la biodiversité. Le maintien et le renfort de la biodiversité sur le territoire parisien ne reposent pas uniquement sur la Ville de Paris mais dépendent des actions d'une pluralité d'actrices et acteurs privés.

Chaque structure du territoire parisien a un impact sur le vivant, tout en étant à la fois dépendante pour ses activités. S'ils suivent une trajectoire commune à celle de la Ville de Paris, les actrices et acteurs du privé peuvent être des partenaires essentiels : ils peuvent aider à la collecte de données, à la sensibilisation des citoyennes et citoyens, être moteurs dans l'aménagement d'environnements favorables à la faune et la flore sauvages, ou encore dans la réduction de leur empreinte biodiversité. L'article 29 de la Loi Énergie-Climat précise qu'un reporting biodiversité doit être mis en œuvre par les entreprises françaises, incitant à la réduction des impacts négatifs de celles-ci et des institutions financières. D'ailleurs, la Ville de Paris a lancé en 2012 le [Pacte Paris Action Climat Biodiversité](#)¹⁶⁹ (PACB) pour mobiliser les acteurs économiques autour des enjeux environnementaux. Ce pacte d'engagement propose un catalogue de mesures opérationnelles que les signataires s'engagent à respecter et mettre en œuvre.

Pour qu'un réel changement soit possible, un engagement fort de l'ensemble de la société, de tous les acteurs publics et privés, est essentiel. Les scientifiques, associations et opérateurs économiques sont incontournables et peuvent constituer de précieux alliés pour atteindre les différents objectifs du Plan biodiversité : préserver, renforcer et mieux connaître la biodiversité de Paris.



Groupe de travail Biodiversité des signataires du PACB © Anne-Sophie Hollstein \ Ville de Paris

Action 1 : Soutenir les associations de protection et promotion de la biodiversité

- Mieux faire connaître et valoriser auprès des Parisiennes et Parisiens le travail de sensibilisation et de protection réalisé au quotidien par les associations.
- Multiplier les partenariats associatifs dans les dispositifs de la Ville de Paris, pour toucher un public le plus large possible.
- Poursuivre le renforcement du soutien financier des associations de protection et de sensibilisation à la biodiversité, via des subventions et des appels à projets dédiés, notamment pour le suivi et l'observation d'espèces cibles.

Indicateur : Montant annuel des financements versés aux associations de promotion et de protection de la nature.

Action 2 : Poursuivre et amplifier les actions du Pacte Paris Action Climat Biodiversité (PACB) avec les entreprises privées

- Actualiser le catalogue d'actions et la boîte à outils du Pacte PACB avec les nouvelles mesures du Plan biodiversité et les dispositifs dédiés.
- Renforcer la visibilité du Pacte PACB auprès des associations de commerçants, des centres commerciaux, du secteur de l'hôtellerie, etc.
- Encourager les signataires du Pacte PACB qui ont du patrimoine arboré ou qui mènent des projets d'aménagement sur le territoire parisien à signer la [Charte de l'Arbre](#)¹⁷⁰ de la Ville de Paris.
- Encourager les signataires du Pacte PACB qui mènent des projets d'aménagement à utiliser le [BiodivScore](#)¹⁷¹.
- Organiser au moins un groupe de travail autour de la biodiversité par an pour faciliter les échanges des bonnes pratiques entre entreprises et en présence d'expertes et experts du territoire.
- Organiser au moins une visite par an autour d'une action phare du Plan biodiversité.
- Élargir la possibilité d'intégrer le Pacte PACB aux entreprises localisées hors de Paris ayant une activité directement liée à la biodiversité parisienne : par exemple les pépinières, les entreprises du paysage, etc.

Indicateur : Nombre d'entreprises signataires du Pacte PACB ayant mené des actions nouvelles sur le territoire parisien favorables à la biodiversité.

Action 3 : Accompagner les copropriétés privées et autres propriétaires de foncier

- Développer le dispositif [CoprOasis](#)¹⁷² pour les copropriétés privées et inciter les copropriétés voisines à s'engager collectivement, afin de créer de véritables îlots de fraîcheur et des continuités favorables à la biodiversité.
- Lancer une expérimentation pour une gestion mutualisée des espaces verts des copropriétés voisines.
- Poursuivre l'organisation de cafés climat biodiversité et développer des actions de communication (diffusion du BiodivScore, relai de la Charte de gestion écologique...) et de formation, par l'[Agence Parisienne du Climat](#)¹⁷³.

- Intégrer la gestion écologique comme critère de choix dans les marchés de prestations des syndicats de copropriétés privées, en menant un travail de sensibilisation avec l'Agence Parisienne du Climat et l'[École Du Breuil](#)¹⁷⁴.
- Enrichir la plateforme et le programme d'animation [AdaptaVille](#)¹⁷⁵ de l'Agence Parisienne du Climat avec des éléments sur la biodiversité.
- Diffuser des guides sur l'accueil de la faune sauvage aux copropriétés privées.
- Étudier et végétaliser les murs sur rue des copropriétés privées, dès lors qu'elles ont voté l'autorisation en assemblée générale et que les contraintes techniques le permettent.

Indicateur : Nombre de copropriétés accompagnées techniquement et/ou financièrement par le dispositif CoprOasis.

Action 4 : Inscrire plus fortement les enjeux de biodiversité dans les contrats de concession

- Intégrer dans les obligations des contrats de concessions situées dans les bois, parcs et jardins le respect du Plan biodiversité, en élaborant des clauses spécifiques et adaptées : en matière d'éclairage nocturne, de pollution sonore, de gestion écologique et de végétalisation.
- Réaliser un diagnostic biodiversité en début et fin de concession, dès lors que le site le nécessite.
- Intégrer aux contrats de concession la future Charte de gestion écologique qui sera développée par la Ville de Paris. Cette Charte sera accompagnée d'une boîte à outils à destination de tous les gestionnaires d'espaces de nature avec deux niveaux d'exigence : principes écologiques (zéro produit phytosanitaire, gestion différenciée et écologique) et principes « biodiversitaires » (végétation spontanée, association d'espèces, espèces régionales, gîtes, taille hors période de nidification, prévention des espèces exotiques envahissantes ou à enjeu sanitaire...).

Indicateur : Nombre de contrats de concession intégrant les enjeux de biodiversité.

Cibles à horizon 2030 :

- 100 % des contrats de concessions, nouveaux ou renouvelés, intègrent des prescriptions favorables à la biodiversité.
- 100 projets de végétalisation de cours, toits et façades de copropriétés privées financés.